

**SOULEVEMENTS POPULAIRES EN AFRIQUE DU NORD ET
AU MOYEN-ORIENT (IV) : LA VOIE TUNISIENNE**

Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°106 – 28 avril 2011

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS.....	i
I. INTRODUCTION	1
II. ENTRE SOULEVEMENT POPULAIRE ET AFFAISSEMENT DU REGIME	3
A. L'EFFET D'ENTRAINEMENT DU SOULEVEMENT	3
1. La révolte des provinces : du social au politique	3
2. Le ralliement à l'insurrection de l'UGTT	5
3. Le virtuel fait irruption dans le réel	6
4. Le rôle contrasté des partis politiques	8
B. UN REGIME AUX PIEDS D'ARGILE	9
1. Le RCD démissionnaire	9
2. De l'Etat parti au régime prédateur	10
3. La fragmentation de l'appareil sécuritaire	10
III. CONTINUITE INSTITUTIONNELLE OU RUPTURE REVOLUTIONNAIRE ...	12
A. QUEL POUVOIR ET QUEL CONTRE-POUVOIR ?	12
B. LA PEUR DU VIDE	15
C. LA CRAINTE DU PASSE	16
IV. RAISONS D'ESPERER ET PIEGES A EVITER	18
A. LA LONGUE VOIE DU COMPROMIS	18
B. LA QUESTION SOCIALE	21
C. LA QUESTION ISLAMISTE	25
V. CONCLUSION	30
ANNEXES	
A. CARTE DE LA TUNISIE	32
B. GLOSSAIRE	33
C. A PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP	35
D. RAPPORTS DE CRISIS GROUP SUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD DEPUIS 2008	36
E. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRISIS GROUP	37

SOULEVEMENTS POPULAIRES EN AFRIQUE DU NORD ET AU MOYEN-ORIENT (IV) : LA VOIE TUNISIENNE

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

La Tunisie est le pays où tout a commencé. C'est également le pays où la transition démocratique présente aujourd'hui les plus fortes chances de succès. Les raisons en sont multiples, mais la plus significative réside dans l'activisme politique et la mobilisation sociale qui ont marqué l'histoire contemporaine du pays et que des décennies de répression n'ont pu mettre à mal. Cette tradition aura fortement aidé la nation pendant le soulèvement, lors duquel travailleurs, sans-emplois, avocats et membres de la classe moyenne conjuguèrent leurs forces en un vaste mouvement. Elle devra à nouveau être mise à contribution alors que la Tunisie affronte des défis majeurs : comment satisfaire à la fois l'envie d'un changement profond et l'impératif de stabilité ; comment intégrer l'islamisme dans le nouveau cadre politique ; et comment remédier aux immenses problèmes socio-économiques qui furent à l'origine de la révolution politique mais qu'en elle-même cette révolution est incapable de résoudre.

Avec le recul, la Tunisie possédait tous les ingrédients requis pour un soulèvement. N'eut égard au soi-disant miracle économique, des franges entières du pays étaient systématiquement ignorées par le régime. Le taux de chômage grimpa, surtout parmi les jeunes et les diplômés. Le sentiment de détresse provoqué par de telles disparités sociales, générationnelles et géographiques trouva son expression dans l'immolation, le 17 décembre 2010, d'un jeune chômeur diplômé originaire d'une petite ville. Son suicide devint très vite le symbole d'un malaise bien plus étendu. Après sa mort, un nombre important de jeunes se sont mis à manifester dans le sud et le centre du pays, réclamant du travail, des perspectives sociales et de meilleures infrastructures dans le domaine de l'éducation comme de la santé.

Le soulèvement se propagea géographiquement et politiquement. Les syndicats jouèrent un rôle crucial. D'abord hésitante, l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) prit bientôt la tête du mouvement. Bousculée par ses branches locales plus militantes et craignant de perdre le soutien de sa base, l'UGTT mobilisa un nombre toujours plus important d'activistes dans un nombre croissant de

villes, Tunis y compris. Les chaînes de télévision satellite et les formes modernes de communication – tels Facebook et Twitter – ont pu répandre le mouvement à la jeunesse des classes moyennes et de l'élite. Au même moment, la violence utilisée contre les manifestants a permis de faire le lien entre revendications sociales et demandes politiques. L'image que projetait le régime de lui-même étant celui d'une répression policière aveugle, c'est logiquement ainsi que les manifestants le percevaient. Rien n'aura davantage contribué à solidariser le peuple avec le soulèvement que la manière dont Ben Ali a choisi de la mater.

Le régime quant à lui aura vu ses bases de soutien rétrécir de façon dramatique. A son heure fatidique, le président Zine el-Abidine Ben Ali se trouva pratiquement seul. Avec le temps, ce qui fut un jour un Etat se confondant à un parti devint quasiment la propriété privée du président et de sa famille. Les ressources économiques autrefois partagées parmi les membres de l'élite furent de plus en plus monopolisées par Ben Ali et son épouse, Leïla Trabelsi ; le secteur privé en paya le prix cher. Le parti au pouvoir, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), n'offrait plus d'avantages à ses membres ; fait significatif, il fut incapable d'organiser la moindre manifestation en faveur du régime malgré de nombreux appels à cet effet provenant de l'entourage du président. De même, l'armée aura souffert sous Ben Ali qui ne lui faisait guère confiance ; en retour, les militaires faisaient preuve de loyauté envers l'Etat non envers le régime. Même les services de sécurité ne bénéficiaient guère du soutien de Ben Ali, à l'exception de la garde présidentielle dont le traitement de faveur ne faisait qu'attiser le ressentiment des autres.

Le soulèvement fut marqué par ces dynamiques contrastées qui ont simultanément renforcé le soutien à la révolution et multiplié les défections vis-à-vis du régime : ressentiment populaire, mobilisation d'une jeunesse faisant usage de moyens de communication modernes, implication des forces politiques et des syndicats, et un pouvoir affaibli qui s'était coupé de ses soutiens traditionnels. A chaque étape, la réponse du régime – de l'usage de la force létale aux réactions tardives et déconnectées de Ben Ali –

a permis de transformer ce qui fut au départ un mouvement populaire plus ou moins spontané et localisé en une révolution nationale décisive.

Lorsque Ben Ali prend la fuite le 14 janvier, rien n'est encore joué. Le pays fait face à trois défis fondamentaux. Depuis, il a réalisé d'importants progrès concernant le premier, a pris un départ encourageant pour le second, alors que tout reste à faire pour le dernier.

Premier chantier : mettre en place des institutions transitionnelles capables de rassurer ceux qu'inquiète un possible retour en arrière et d'apaiser ceux qu'effraie la perspective du chaos. La route fut semée d'obstacles. Aux yeux de beaucoup, le premier gouvernement post-Ben Ali était une copie conforme de celui qui le précédait, avec des revenants du RCD, y compris des membres de l'ancienne équipe au pouvoir. L'opposition répliqua en créant un conseil qui prétendait incarner la légitimité révolutionnaire. Après un bras-de-fer et plusieurs faux départs, un équilibre institutionnel plus ou moins consensuel semble avoir été trouvé. Les ministres controversés ne font plus partie du gouvernement et la commission chargée de la transition a été élargie pour faire place à de nombreux représentants du monde politique et de la société civile. Les élections pour une assemblée constituante – une demande clé des manifestants – devraient avoir lieu en juillet.

L'expérience tunisienne comporte de nombreuses leçons. Les dirigeants qui au départ succédèrent à Ben Ali auront souffert de n'avoir ni élargi le cadre de leur consultation ni clairement communiqué leur politique ; en faisant preuve de souplesse et en se montrant à l'écoute des demandes populaires, leurs propres successeurs ont pu par la suite éviter au pays une crise politique majeure.

Second impératif : intégrer les islamistes dans un champ politique remanié. La Tunisie aborde ce problème avec des atouts non négligeables. An-Nahda, principale formation islamiste du pays, se distingue en effet de nombreux de ses homologues arabes par son pragmatisme, ses contacts avec d'autres forces politiques et sa perspective intellectuelle sophistiquée. De même, certains partis laïques ont cherché, au fil des ans, à bâtir des ponts avec le mouvement. An-Nahda s'est montré discret pendant le soulèvement et, depuis la révolution, a cherché à rassurer. Mais la méfiance réciproque demeure. Les organisations féministes en particulier doutent de la sincérité du mouvement et craignent pour les droits des femmes. Quant aux islamistes, ils vivent toujours avec la mémoire de la répression brutale des années 1990 lorsqu'An-Nahda fut systématiquement écrasé par le régime de Ben Ali.

Le troisième défi est également le plus urgent : s'atteler aux profonds griefs socio-économiques. Pour les nombreux citoyens qui sont descendus dans les rues, le désespoir matériel était un facteur décisif. Bien sûr, ils réclamaient

également la liberté et les droits démocratiques, et ils ont toutes les raisons de se réjouir des progrès qui ont été réalisés dans ces domaines. Mais la victoire politique qu'ils ont obtenue aura peu fait pour changer les conditions qui furent aux origines de la révolte. Au contraire : la révolution a ravagé la saison touristique ; l'instabilité régionale a fait grimper le prix de l'essence ; l'incertitude a ralenti l'investissement étranger ; et, plus récemment, le conflit libyen a provoqué un afflux de réfugiés.

Une conjoncture économique difficile s'est ainsi aggravée. En l'absence d'initiatives internes fortes et d'une généreuse contribution internationale, on peut s'attendre à de nouvelles émeutes sociales conjuguées à une forte impression d'inégalités régionales et un sentiment de dissociation politique entre le nord et les régions du sud et du centre.

Pourtant, en dépit de ces défis, la Tunisie demeure pour l'instant un objet d'espérance plutôt que de craintes. Ce n'est ni l'armée ni un groupe de politiciens qui mènent la transition mais plutôt un mélange hétérogène d'institutions, de forces politiques, de syndicats et d'associations qui cherchent, par la voie du dialogue et des négociations, un compromis. Pour la région et le reste du monde, c'est là une raison suffisante de continuer à prêter attention à la Tunisie et de l'aider à poursuivre son chemin.

RECOMMANDATIONS

A l'attention du gouvernement tunisien, de l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique, et des commissions nommées par le gouvernement transitoire :

1. Présenter de manière publique et régulière le travail du gouvernement, de l'Instance supérieure, ainsi que de l'ensemble des autres commissions.
2. Travailler avec l'ensemble des partenaires sociaux sur la question de l'emploi, de la protection des plus démunis et de la réinsertion des diplômés chômeurs.
3. Renforcer les prérogatives du ministère du Développement régional, en établissant un plan d'urgence sociale pour les régions défavorisées.
4. Travailler à la réinsertion sociale des anciens prisonniers politiques, notamment par un système d'aide au retour à l'emploi, à la formation et à l'indemnisation des familles.
5. Continuer à réformer les services de sécurité, notamment en :
 - a) créant une commission chargée de la réforme et de la centralisation des services, associant des représentants des organisations de la société civile et

- des droits de l'homme ainsi que des ministères de l'Intérieur et de la Justice ;
- b) rendant public, sur la base d'informations récoltées par le ministère de l'Intérieur et des organisations des droits de l'homme, l'organigramme interne des forces de sécurité et de police ; et
- c) mettant en place un programme de formation des forces de sécurité avec l'aide de partenaires internationaux.

A l'attention du gouvernement tunisien, de l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, des partis politiques, des syndicats et des mouvements associatifs tunisiens :

- 6. Organiser une conférence nationale sur les droits des femmes associant l'ensemble des mouvements politiques et associatifs, y compris islamistes, dans le but d'aboutir à un plan national visant à promouvoir l'intégration et la défense des droits des femmes dans le monde du travail et dans la représentation politique.

A l'attention des partis politiques tunisiens :

- 7. Assurer, en vue des prochaines élections pour une Assemblée nationale constituante, l'intégration sur leurs listes électorales des jeunes, des femmes et de représentants des régions et de membres indépendants des partis politiques, issus de la mouvance associative et des droits de l'homme.

A l'attention des institutions financières internationales, y compris la Banque africaine de développement, et les pays membres des Nations unies, en particulier les membres de la Ligue arabe et de l'Union européenne, les Etats-Unis et la Suisse :

- 8. Rééchelonner le paiement de la dette externe tunisienne et travailler sur un audit de la dette, en collaboration avec le gouvernement tunisien et les partenaires sociaux de manière à déterminer ce qui relève de la dette réelle et ce qui relève de malversations liées aux pratiques passées du président Ben Ali et de sa famille, violant les normes légales du pays débiteur et des pays créanciers.
- 9. Aider le gouvernement tunisien dans l'accueil des réfugiés provenant de Libye à la frontière tunisienne, par une politique d'aide humanitaire immédiate, d'aide au retour des réfugiés non-tunisiens et non-libyens dans leur pays natal, d'aide à l'insertion temporaire des réfugiés libyens en Tunisie, et d'aide logistique à l'armée tunisienne dans la sécurisation des frontières.

- 10. Travailler en coordination avec le gouvernement tunisien à la continuation de la politique de gel des avoirs de la famille Ben Ali à l'étranger, et à favoriser dans des délais raisonnables, et selon le respect des législations nationales concernées, la récupération de ces avoirs par le gouvernement tunisien.
- 11. Organiser une conférence de soutien économique à la Tunisie en partenariat avec le gouvernement tunisien, des représentants de la société civile et des mouvements associatifs et syndicaux, en vue de coordonner l'aide économique internationale.

Tunis/Bruxelles, 28 avril 2011

SOULEVEMENTS POPULAIRES EN AFRIQUE DU NORD ET AU MOYEN-ORIENT (IV) : LA VOIE TUNISIENNE

I. INTRODUCTION

La révolution tunisienne, qui a débouché sur la chute du régime du président Zine el-Abidine Ben Ali le 14 janvier 2011, a fait converger subitement, en un processus complexe, plusieurs dynamiques. La première est la concentration du pouvoir politique et des ressources économiques entre les mains de deux familles, celles du président et de sa femme, Leïla Trabelsi, au détriment de la société en général et de nombreuses composantes du régime lui-même en particulier.

Arrivé au pouvoir en novembre 1987, à la faveur d'un « coup de palais » déposant l'ancien président Habib Bourguiba, Ben Ali a d'abord assis son autorité sur la base d'un parti hégémonique, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD),¹ d'un puissant ministère de la Communication chargé de museler les médias, et de services de sécurité contrôlant l'opposition et éclipsant l'armée. Mais ce vaste appareil s'éroda peu à peu de l'intérieur, à mesure que les familles régnantes développaient une logique monopolistique, dépossédant à leur profit le RCD de certaines prérogatives politiques et accumulant d'immenses fortunes personnelles dans un esprit de pillage et de racket. S'appuyant, pour contenir un malaise social grandissant, sur un système autoritaire ayant perdu toute prétention à la participation politique et à la redistribution économique, Ben Ali et son épouse ont ainsi fait du siège de leur autorité, le Palais de Carthage, une forteresse isolée.

Au sein de l'opposition légale, le Parti démocratique progressiste (PDP),² le mouvement Tajdid,³ ou le Front démocratique

pour le travail et les libertés (FDTL)⁴ faisaient encore entendre leurs voix, malgré l'interdiction régulière de leurs journaux, l'arrestation de leurs activistes et une fraude électorale systématisée. Leur participation aux élections législatives et présidentielles – lorsque les candidatures des uns et des autres n'étaient pas invalidées – ne pouvait alors faire office que de candidature de témoignage. Seul le mouvement Tajdid bénéficiait d'une représentation parlementaire, ayant obtenu deux députés aux élections législatives d'octobre 2009. D'autres opposants, clandestins cette fois, notamment les militants de la gauche radicale et du mouvement islamiste An-Nahda (la Renaissance),⁵ se fondirent dans les quelques structures non-

en arabe. Il est le seul parti politique tunisien dont la Secrétaire générale est une femme, Maya Jribi, arrivée à ce poste en décembre 2006. Son site internet est <http://pdpinfo.org/>.

³ Le mouvement Tajdid (le Renouveau) a été fondé en 1993 et a fait partie, comme le PDP, de l'opposition dite légale sous Ben Ali. Il est l'héritier de l'ancien Parti communiste tunisien, interdit en 1962. Il s'est présenté pour la première fois aux élections en 1994, à l'occasion des législatives, et a été représenté au Parlement tunisien. Son actuel Secrétaire général, Ahmed Ibrahim, a participé aux premiers gouvernements de transition de Mohammed Ghannouchi. Le mouvement Tajdid dispose d'un hebdomadaire politique, *At-Tariq al-Jedid*. Son site internet est <http://ettajdid.org/>.

⁴ Le FDTL est né en avril 1994. Il n'est cependant légalisé qu'en 2002. D'orientation sociale-démocrate, membre de l'Internationale socialiste, le FDTL est présidé par Mustapha Ben Jafaar, un médecin originaire de Tunis, ancien vice-secrétaire général de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) à la fin des années 1980. Sa candidature aux élections présidentielles d'octobre 2009 fut rejetée par le Conseil constitutionnel. Le FDTL dispose d'un hebdomadaire politique, *Al-Mouatinoun*. Son site internet est www.fdtl.org/.

⁵ Principale formation islamiste tunisienne, le mouvement An-Nahda est l'héritier du Mouvement de la tendance islamique (MTI), fondé en 1981 par Rached Ghannouchi et Abdelfatah Mourouh. Aux élections législatives de 1989, le mouvement est crédité de 13 pour cent des voix, un chiffre contesté par le parti qui dénonce alors une fraude électorale massive. A partir du début des années 1990, le mouvement subit une intense répression et la majeure partie de sa direction politique s'exile en France et au Royaume-Uni. Il est légalisé en mars 2011. Il dispose depuis début avril d'un hebdomadaire politique, *Al-Fajr*. Son site internet, sur lequel se trouve l'ensemble de ses textes fondateurs

¹ Créé en 1988 pour succéder au Parti socialiste destourien fondé par Bourguiba.

² Le PDP, fondé en 2001, est l'héritier du Rassemblement socialiste progressiste, lui-même fondé en 1983. Il fait partie de l'opposition légale sous Ben Ali. Il est dirigé par Ahmed Nejib Chebbi, ancien militant baathiste, converti au marxisme dans les années 1970. Il fut l'un des leaders de l'extrême gauche tunisienne. Le PDP se situe aujourd'hui au centre-gauche, ayant ouvert ses rangs à différentes figures libérales et « de la gauche indépendante et du courant islamiste progressiste ». Voir « Parti démocratique progressiste, Documents fondateurs, Sixième conférence, 22-23-24 décembre 2006 », Tunis, publication *al-Maouqif*,

partisanes offrant un espace d'expression politique, à savoir les milieux associatifs, les organisations de défense des droits de l'homme, les mouvements d'avocats ou de magistrats, ou encore les cellules syndicales de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT).⁶

En France, les réseaux associatifs de l'immigration tunisienne firent également office de refuge politique.⁷ Le mouvement islamiste An-Nahda, quant à lui, voyait une grande partie de sa direction exilée à Londres et à Paris. L'opposition, malgré ses divisions idéologiques, statutaires et géographiques, structura ses revendications autour d'une plateforme rassemblant en octobre 2005 les formations de gauche, libérales et islamistes, légales et illégales. Ils se mirent d'accord sur un programme démocratique transitoire, revendiquant la légalisation des partis politiques, la libération des prisonniers d'opinion et l'ouverture des médias.⁸

Sur le terrain, des formes tangibles de contestation du pouvoir ont commencé à poindre à partir de 2000. Cette année-là, la grève de la faim de l'écrivain et journaliste Taoufik Ben Brik, médiatisée et relayée en Europe no-

et programmatiques depuis 1981, est www.nahdha.info/arabe/home.html.

⁶ Fondée en 1946 par Farhat Hached, l'UGTT est aujourd'hui la principale centrale syndicale tunisienne. Ayant participé à l'assemblée constituante de 1959, l'UGTT s'est toujours retrouvée divisée entre une orientation contestant le régime bourgeois et ben aliste d'une part, et une logique d'accompagnement des institutions de l'autre. En 1978 et en 1984, elle se trouve ainsi à la tête de mouvements sociaux s'opposant aux réformes libérales et aux privatisations. Ce n'est qu'en 1989 que l'UGTT se dote d'une direction proche du gouvernement de Ben Ali. Cependant, certains secteurs syndicaux, tels que l'éducation, les Postes, Télégraphes et Téléphones, ou la santé, ainsi que certaines sections régionales, demeurent des centres de contestation du régime. Cette division entre la direction de la centrale syndicale et certaines de ses branches locales et régionales – devenues des bastions pour des mouvements politiques de gauche et nationalistes arabes interdits de toute expression politique – a amené les analystes à parler des « deux UGTT ». Voir Larbi Chouikha et Vincent Geisser, « Retour sur la révolte du bassin minier. Les cinq leçons politiques d'un conflit social inédit », *L'année du Maghreb*, VI (2010), en ligne : <http://anneemaghreb.revues.org/923>.

⁷ L'une des principales associations tunisiennes en France, la FTCT (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives) a ainsi été l'un des principaux relais, en 2008, des rassemblements et manifestations en France lors de la révolte au bassin minier de Gafsa. Elle sera un pilier du « Collectif de soutien aux luttes des habitants de Sidi Bouzid », né en France après le 18 décembre 2010, regroupant près d'une centaine d'organisations syndicales, politiques et associatives françaises et tunisiennes.

⁸ Voir Lotfi Hajji, « The 18 October coalition for Rights and Freedom in Tunisia », *Arab Reform Initiative*, 7 février 2007, www.arab-reform.net/spip.php?article440&lang=en.

tamment, avait braqué les projecteurs sur la question des libertés politiques. En 2003, l'arrestation de plusieurs internautes annonçait également l'arrivée d'un nouveau phénomène politique et générationnel.

Les avocats et magistrats dénonçaient quant à eux une justice aux ordres, où l'exécutif contrôlait le judiciaire. Engagé dans la défense de prisonniers d'opinion, l'Ordre national des avocats s'était constitué en pôle de contestation. La condamnation en avril 2005 d'un avocat, Mohammed Abbu, à deux ans et demi de prison pour délit d'opinion, avait alors conduit à une longue mobilisation des membres du barreau de Tunis.

C'est surtout la question sociale et les revendications socio-économiques qui, tout en remettant en cause l'image du « miracle tunisien », avaient quelque peu ébranlé le régime. Les régions du Sud et du Centre souffrent en effet de sous-développement, qui se traduit en chômage massif, conditions de travail précaires, et carences en infrastructures. Début 2008, relayée en France par une mouvance associative issue de l'immigration, la révolte du bassin minier de Gafsa et de la ville de Redeyef, au sud, soulignait la gravité de la situation. Plus récemment, à l'été 2010, les émeutes de Ben Guerdane, au sud-est de la Tunisie, voyaient de jeunes manifestants s'affronter avec la police. Dans les deux cas, à deux ans d'affilée, les manifestations réprimées par la police anti-émeute voyaient une partie de la population locale descendre dans les rues sur des revendications à caractère socio-économique.

L'UGTT commençait alors à vivre ses premières fractures internes. Certains de ses syndicats nationaux – l'enseignement, les PTT, la santé – et sections syndicales locales et régionales, marqués à gauche, étaient tentés de rejoindre la contestation, tandis que la direction centrale, proche du régime, n'envisageait au mieux qu'un rôle de médiation.

Le processus révolutionnaire enclenché le 17 décembre 2010, suite à l'immolation d'un jeune diplômé chômeur dans la ville de Sidi Bouzid, mit au diapason ces dynamiques en partie distinctes : fragilisation interne du pouvoir, aliénation des élites, malaise populaire grandissant, remobilisation de la jeunesse autour des moyens de communication modernes, et survivance de structures traditionnelles d'organisations sociales pouvant servir de relais. Paradoxalement, les réactions du régime catalysèrent cette conjugaison de phénomènes qui existaient tous déjà, mais que le pouvoir avait pu gérer séparément jusque-là.

Ce quatrième rapport de l'International Crisis Group concernant la vague d'insurrections qui secouent le monde arabe⁹ prend donc un sens tout particulier. Les Tunisiens

⁹ Voir rapports Moyen-Orient/Afrique du Nord de Crisis Group, N°101, *Popular Protests in North Africa and Middle East (I)* :

ont en effet été les premiers à déclencher une révolte populaire. Les racines de la révolution tunisienne présentent de nombreux points de convergence avec les autres pays du monde arabe aujourd'hui en proie à la contestation interne : népotisme, régime autoritaire, corruption et inégalités sociales criantes. En dépit des blocages encore à l'œuvre, l'avancée réelle de la transition démocratique en Tunisie, les débats relatifs à une assemblée constituante et le dialogue ouvert avec les islamistes, sont autant de signes positifs d'une transition prometteuse.

II. ENTRE SOULEVEMENT POPULAIRE ET AFFAISSEMENT DU RÉGIME

A. L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DU SOULEVEMENT

1. La révolte des provinces : du social au politique

Marginalisées économiquement, touchées par un fort taux de chômage, et dépourvues d'infrastructures adaptées, les régions du Centre et du Sud se démarquaient des régions côtières, qui bénéficiaient d'investissements supérieurs.¹⁰ Autre clivage, générationnel celui-là, la jeunesse tunisienne connaissait un taux de chômage trois fois supérieur à la moyenne nationale – moyenne estimée officiellement en 2008 à près de 14 pour cent.¹¹ Le suicide tragique d'un jeune diplômé chômeur, vendeur de légumes dans la petite ville de Sidi Bouzid, au centre du pays, prit ainsi une portée emblématique d'un malaise largement ressenti.

Le 17 décembre 2010, Mohammed Bouazizi s'immole devant la préfecture de Sidi Bouzid, après s'être vu confisqué sa marchandise par la police.¹² Des enseignants du Syndicat national de l'enseignement secondaire l'amènent à l'hôpital, où il mourra plus tard de ses brûlures. Le même jour, la famille de la victime, accompagnée de syndicalistes, marche vers la préfecture pour exprimer sa colère.¹³ Des émeutes s'ensuivent, opposant à la police, pendant plusieurs nuits, des proches, des voisins et des jeunes qui s'identifient à Bouazizi. Selon un témoin, « les jeunes, les adolescents surtout, provoquaient la police, caillaient l'école où les renforts s'étaient installés. Ils poussaient les policiers à sortir de nuit, les piégeaient en les attirant dans les bas quartiers où ils tendaient des câbles dans la rue pour les faire chuter ».¹⁴

Après une semaine, la mobilisation, loin de s'épuiser, s'étend aux villes avoisinantes. C'est le second temps de l'insurrection. Menzel Bouzaiane, al-Maknasi, al-Mazuna,

¹⁰ « Des Tunisiens dans la rue contre le chômage », *Le Figaro*, 28 décembre 2010.

¹¹ Marion Sollety, « le chômage des jeunes, moteur de la révolution tunisienne » », *Le Monde*, 7 janvier 2011.

¹² Entretiens de Crisis Group, habitants de Sidi Bouzid, janvier 2011. Certains expliquent alors le suicide de Bouazizi comme une réaction à l'humiliation infligée par une femme de la police qui l'aurait frappé lors de l'interpellation, un récit qui mobilise un sentiment d'indignation dans une société structurée par une certaine culture tribale : « se faire gifler par une femme, en pleine rue, ça l'a brûlé à l'intérieur. Chez nous, les Hamama [sa tribu], c'est intolérable ». Entretien avec un membre de la famille de Mohammed Bouazizi, cité par *Libération*, 5 février 2011.

¹³ Entretiens de Crisis Group, syndicalistes de Sidi Bouzid, janvier 2011.

¹⁴ Entretiens de Crisis Group, habitants de Sidi Bouzid, janvier 2011.

Egypt victorious?, 24 février 2011 ; N°102, *Popular Protests in North Africa and Middle East (II): Yemen between reform and revolution*, 10 mars 2011 ; N°105, *Popular Protests in North Africa and Middle East (III): The Bahrain Revolt*, 6 avril 2011.

puis Argab, Bin Aoun, Jilma, Souq al-Jadid, Bi'r al-Hafii et, enfin Sabala sont toutes dans une région dominée par la tribu des Hamama. A Sidi Bouzid, la protestation s'amplifie suite à un second suicide, celui de Houcine Nejji, jeune chômeur qui se jette du haut d'un pylône électrique le 22 décembre. Les revendications des jeunes manifestants traduisent une colère et un sentiment de frustration sociale : ils dénoncent tout à la fois l'absence d'infrastructures universitaires et hospitalières dans les régions, le chômage massif des jeunes, pas seulement diplômés, ainsi que le manque de perspectives sociales.¹⁵

La réponse du régime amplifie alors la montée en puissance et la politisation d'un mouvement parti à l'origine de revendications socio-économiques. D'une part, la répression policière prend une tournure de plus en plus violente avec l'utilisation de la force létale : c'est à Menzel Bouzaiane, à quelques 60 kilomètres de Sidi Bouzid, que le 24 décembre deux personnes meurent par balles lors d'une manifestation.¹⁶ D'autre part, la réaction présidentielle apparaît tardive et décalée : ce n'est que le 28 décembre que Ben Ali, à l'occasion d'une première allocution télévisée, s'engage à répondre aux demandes des manifestants. Il se rend dans la foulée au chevet de Mohammed Bouazizi.¹⁷

L'encadrement syndical de la protestation, tant à Sidi Bouzid que dans les environs, se révèle alors déterminant. Les sections locales de l'UGTT assurent tant la structuration du mouvement que sa pérennisation dans le temps. Le Syndicat des enseignants, dominé par l'extrême gauche et certaines tendances nationalistes arabes, adopte progressivement une stratégie de confrontation politique avec le régime qui dépasse la seule question sociale : « nous avons d'emblée appelé la population à considérer cet acte non comme un suicide, mais bel et bien comme un assassinat politique. Bouazizi est à voir comme une victime du régime ».¹⁸ Les syndicalistes de l'enseignement secondaire ne sont pas les seuls au sein de l'UGTT à vouloir politiser le mouvement et à s'en faire le relais : des sections régionales et locales du Syndicat de l'enseignement primaire, de la santé et des postes et télécommunications, bastions

d'une certaine « gauche syndicale »,¹⁹ se rallient immédiatement au mouvement.

Suite à la mort de Mohammed Bouazizi, le 4 janvier 2011, les syndicalistes enseignant à Sidi Bouzid encadrent les manifestations via un « comité des marginaux » créé à cet effet.²⁰ La dynamique syndicale née ici s'étend logiquement à une échelle régionale, et touche toute la région Centre. Les syndicalistes activent en effet leurs contacts au sein de la région dans son ensemble, à Regueb, Menzel Bouzaiane, jusqu'à Sfax et Bizerte, « pour alléger la pression » : « lorsque nous voyons que la répression se concentre sur Sidi Bouzid, que beaucoup de forces sont déplacées de Tunis en renfort, nous décidons de diversifier les fronts et organisons des manifestations dans d'autres régions ».²¹ Pour Sami al-Tahiri, dirigeant du Syndicat de l'enseignement secondaire, une succession d'immolations et de premiers morts par balles

nous fait percevoir que la situation en Tunisie est en état d'ébullition, que toutes les régions marginalisées attendent l'étincelle. Cette intifada était sans tête centrale, mais partout il y avait des leaders locaux, souvent des syndicalistes. Parfois, nous organisons nos propres manifestations, parfois on se contentait de rejoindre les mouvements en cours en les politisant et en imposant des slogans qui posaient la question de l'Etat et non pas seulement la question sociale.²²

L'attitude de l'UGTT n'est pas homogène pour autant. Une session du Bureau exécutif, réuni le 18 décembre, décide d'envoyer une délégation à Sidi Bouzid pour rencontrer le gouverneur et recueillir les doléances de la population. La direction syndicale se situe ainsi au départ dans une position de médiation,²³ alors que la base se range déjà en grande partie du côté des émeutiers et manifestants.

L'extension géographique de la mobilisation va faire intervenir d'autres acteurs : à Kasserine, ce sont les avocats qui réagissent en solidarité avec les manifestants de Sidi Bouzid. Ils connaissent cependant, dans un premier temps, une certaine difficulté à mobiliser. Le 24 décembre, un petit groupe d'avocats, entre vingt et 50 personnes selon

¹⁵ Entretiens de Crisis Group, jeunes diplômés chômeurs de Sidi Bouzid, Kasserine et Tala, mars 2011.

¹⁶ Isabelle Mandraud, « En Tunisie, des manifestations dégénèrent en affrontements avec la police », *Le Monde*, 28 décembre 2010.

¹⁷ « Discours du Président Ben Ali à propos des événements de Sidi Bouzid », Maghrebinfo, 29 décembre 2010, <http://maghrebinfo.actu-monde.com/archives/article10410.html>.

¹⁸ Entretien de Crisis Group, Sami al-Tahiri, Secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement secondaire de l'UGTT, Tunis, 28 janvier 2011.

¹⁹ Entretien de Crisis Group, syndicaliste des PTT, Tunis, 18 février 2011.

²⁰ Entretien de Crisis Group, syndicaliste indépendant, Sidi Bouzid, 25 janvier 2011.

²¹ Entretien de Crisis Group, Sami al-Tahiri, Secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement secondaire de l'UGTT, Tunis, 28 janvier 2011.

²² Ibid.

²³ Entretien de Crisis Group, Aly Ramadhan, Secrétaire général adjoint de l'UGTT, Tunis, 4 février 2011. Voir également « Les dossiers chauds de l'UGTT », Hebdomadaire *Réalités*, numéro 1310, entretien conduit par Zyed Krichen avec Abdesslem Jrad, Secrétaire général de l'UGTT, 3 février 2011.

les sources,²⁴ descend dans la rue pour faire pression sur l'UGTT et pour pousser le syndicat à les rejoindre dans une manifestation de soutien à la mobilisation de Sidi Bouzid. Les avocats se mobilisent pendant près de cinq jours, sans réussir à rallier les masses. Le 28 ou le 29 décembre, ils décident alors de défiler dans le quartier de Al-Zuhur, banlieue populaire délaissée,²⁵ avant de revenir vers le centre-ville, dopés numériquement par le soutien de la jeunesse des bas quartiers.

L'UGTT locale tergiverse, se place à nouveau en médiateur : des syndicalistes discutent début janvier avec le gouverneur de Kasserine, ainsi qu'avec Mondher al-Znaïdi, ministre de la Santé originaire de cette ville.²⁶ Le 3 janvier, jour de la rentrée scolaire, les collégiens et lycéens viennent en renfort dans les manifestations. Au fur et à mesure, la militance des avocats prendra cependant une importance croissante, eut égard à la tradition contestataire d'une « profession politisée » :²⁷ c'est ainsi le Conseil national de l'Ordre des avocats joue un rôle moteur dans l'extension et la popularisation de l'insurrection à une échelle nationale. Des membres du barreau organisent le 31 décembre une série de manifestations à Tunis, Sousse, Monastir et Jendouba, au Nord, et Gafsa. Le 6 janvier, les avocats se mettent en grève.²⁸

Début janvier, l'insurrection continue à s'étendre, atteignant les villes de Tala et de Feriana, deux villes du gouvernorat de Kasserine, au centre-ouest du pays. L'Etat en tant que tel commence à être pris pour cible : des commissariats et des sièges locaux du parti au pouvoir, le RCD, sont attaqués et incendiés à Kasserine.²⁹ Entre le 8 et le 10 janvier, la répression policière s'accroît, à Kasserine et à Tala notamment, faisant près de 21 morts selon les autorités, près d'une cinquantaine selon les syndicalistes et des sources hospitalières.³⁰ Des témoins font état de tirs de snipers sur la foule.³¹ Le 10 janvier, les forces de police

disparaissent subitement de Kasserine et l'armée prend le relais, accueillie en libératrice par la population.³²

L'expansion géographique de l'insurrection se combine donc avec une extension politique, puisque les frustrations et revendications sociales se déplacent très rapidement vers une contestation du régime et de ses symboles. Le pouvoir a sans doute joué un rôle déterminant dans ce glissement, le visage de l'Etat étant réduit à sa plus simple fonction répressive. Amnesty International note ainsi que les forces de police ont

affiché un mépris flagrant pour la vie humaine... et n'ont pas cherché à limiter autant que possible les blessures. Beaucoup de manifestants sont morts d'une seule balle dans la tête ou dans la poitrine, ce qui laisse à penser que ces balles ont été tirées dans l'intention de tuer par des professionnels formés.³³

Le pouvoir d'Etat se caractérise aussi par l'absence remarquable du président et, plus généralement, par une communication publique défaillante ; il faut attendre le 10 janvier pour que Ben Ali fasse une seconde intervention télévisée. Il promet alors la création de 300 000 emplois sur deux ans, mais dénonce en même temps des « actes terroristes » téléguidés depuis l'étranger.³⁴ N'offrant aucune issue crédible, le pouvoir contribue ainsi à pousser l'insurrection vers un rapport de confrontation totale avec lui.

2. Le ralliement à l'insurrection de l'UGTT

Le ralliement de la centrale syndicale de l'UGTT se révèle être un tournant décisif dans le soulèvement. C'est un virage tardif. Les premiers communiqués du Bureau exécutif de l'UGTT tentent de placer la centrale syndicale dans une logique médiatrice, appelant l'Etat à « libérer les personnes arrêtées » et à « prendre des mesures urgentes en vue de concrétiser les décisions concernant l'emploi des jeunes ».³⁵ Le Secrétaire général adjoint de l'UGTT explique le moment de bascule de la centrale :

Dans les premiers jours, nous étions là à écouter les manifestants et à demander leur libération. Mais après la répression à Kasserine, nous rompons avec la logique

²⁴ Entretien de Crisis Group, habitants, Kasserine, janvier 2011.

²⁵ Entretien de Crisis Group, Shihab al-Saadawi, avocat, Kasserine, 27 janvier 2011.

²⁶ Ibid.

²⁷ L'Ordre national des avocats s'est en effet révélé être, depuis le début des années 2000, l'un des bastions de la contestation à l'encontre de Ben Ali. Voir Eric Gobe et Michaël Bechir Ayari, « Les avocats dans la Tunisie de Ben Ali : une profession politisée ? », *Année du Maghreb*, III (2007), en ligne <http://anneemaghreb.revues.org/359>.

²⁸ « Tunisie : les avocats en grève pour dénoncer la répression », Agence France-Presse, 6 janvier 2011.

²⁹ Entretien de Crisis Group, habitants de Kasserine, janvier 2011.

³⁰ Ibid.

³¹ *Libération*, 5 février 2011.

³² Entretien de Crisis Group, habitants de Kasserine, janvier 2011.

³³ « La Tunisie en révolte : les violences de l'Etat pendant les manifestations anti-gouvernementales », Amnesty International, février 2011.

³⁴ « Ben Ali s'adressera aux Tunisiens ce soir », Agence France-Presse, 13 janvier 2011.

³⁵ Déclaration du Bureau exécutif de l'UGTT, Tunis, 28 décembre 2010.

de partenariat social pour passer au politique de manière claire, en appelant au renversement du pouvoir.³⁶

La direction nationale de l'UGTT doit en plus tenir compte de l'engagement de ses sections régionales et locales où les mouvements de gauche et d'extrême gauche sont implantés, avec des syndicalistes parfois issus du Parti communiste des ouvriers tunisiens (PCOT), des Patriotes démocrates (Watad),³⁷ ou des courants nassériens et baathistes. Selon un dirigeant national de la centrale syndicale, ces tendances sont « plus politisées, plus conscientes. Même minoritaires, elles ont toujours voulu utiliser le syndicat comme plateforme politique ».³⁸

Progressivement, pour les instances dirigeantes de l'UGTT, l'attentisme devient intenable. Mohammed Abbas, membre du Bureau exécutif régional de Sfax, explique : « nous ne voulions pas renouveler l'erreur de Gafsa », quand la centrale mit six mois à prendre position sur le soulèvement ouvrier dans ce bassin minier, un attermoisement qui lui a valu de nombreuses critiques parmi les ouvriers et dans les sections locales et régionales.³⁹

Cette mobilisation nous offrait l'occasion de nous dissocier d'avec la répression, la corruption. Le syndicalisme a en effet profondément souffert de Ben Ali : l'action syndicale a été entravée par le régime, via les programmes de privatisation notamment. Le renforcement du secteur privé signifiait structurellement l'affaiblissement de la dynamique syndicale.⁴⁰

L'engagement de l'UGTT ne dépend donc plus d'une seule logique régionale et locale, mais d'une décision délibérée au sommet. Le 5 janvier, le Syndicat national de l'enseignement secondaire appelle à un arrêt de travail de vingt minutes dans les écoles pour « soutenir les mouvements

de protestation dans les différentes régions ».⁴¹ Pour le Secrétaire général de ce syndicat, Sami al-Tahiri, « ce mouvement a alors permis d'impliquer des couches beaucoup plus larges de la population dans le mouvement de protestation ».⁴² Le véritable tournant vient le 11 janvier. Un communiqué de la Commission administrative nationale de l'UGTT reconnaît alors « le droit des structures syndicales régionales d'observer des mouvements de contestation » et « le droit des citoyens des autres régions et des divers secteurs professionnels d'exprimer par des marches pacifiques leur solidarité agissante et ce en coordination avec le Bureau exécutif national ».⁴³

La stratégie de la gauche syndicale semble payante : désormais, c'est la direction nationale qui doit s'aligner sur le régional et le local, et non plus l'inverse. A Sfax, les syndicats décrètent la grève pour le 12 janvier. Ils peuvent compter sur le soutien des hommes d'affaires, excédés par la marginalisation économique de la ville face à Sousse ou Monastir, où les familles régnantes sont bien implantées. Avec 30 000 personnes dans la rue, selon des sources syndicales,⁴⁴ c'est Sfax qui a vu la plus grande manifestation avant la chute de Ben Ali. Les slogans sont désormais révolutionnaires : ils n'appellent plus seulement au départ du président, mais bien à la chute du régime.⁴⁵

L'engagement national de l'UGTT joue un rôle dans l'extension géographique du mouvement et dans sa convergence progressive vers Tunis. Le jour du départ de Ben Ali pour l'Arabie saoudite, « le 14 janvier, c'était la grève générale, lancée par l'UGTT. Désormais, ce n'était plus seulement Sidi Bouzid, ou Kasserine, mais bien toute la Tunisie, et donc la capitale. La grève générale, c'était l'encerclement [du palais] de Carthage ».⁴⁶

3. Le virtuel fait irruption dans le réel

Si la chute de Ben Ali ne se limite bien sûr pas au seul « effet Facebook », et n'est pas une « Twitter-révolution », force est de constater l'importance des réseaux sociaux. Avec près de deux millions d'utilisateurs de

³⁶ Entretien de Crisis Group, Aly Ramadhan, Secrétaire général adjoint de l'UGTT, Tunis, 5 février 2011.

³⁷ Le PCOT est une formation politique d'extrême gauche interdite sous Ben Ali. Les Patriotes démocrates (Watad), eux aussi interdits, constituent l'une des nombreuses familles politiques de la gauche radicale tunisienne. Toutes deux prennent leurs racines dans les nouvelles gauches radicales nées à la fin des années 1960, représentées dans le mouvement GEAST (Groupe d'études et d'action socialiste) et la revue *Perspectives (Al-Afaq)*, puis dans le groupe Al-Aml at-Tunusi (le Travailleur tunisien), duquel provient également le leader du Parti démocratique progressiste, Ahmed Nejib Chebbi, ministre dans les premiers gouvernements de transition de Mohammed Ghannouchi.

³⁸ Entretien de Crisis Group, Abdeljalil Badawi, membre de la direction de l'UGTT, Tunis, 25 janvier 2011.

³⁹ Entretien de Crisis Group, Mohammed Abbas, membre de l'UGTT, Sfax, 29 janvier 2011.

⁴⁰ Entretien de Crisis Group, Abdeljalil Badawi, membre de la direction de l'UGTT, Tunis, 25 janvier 2011.

⁴¹ Communiqué du Syndicat national de l'enseignement secondaire, 5 janvier 2011.

⁴² Entretien de Crisis Group, Sami al-Tahiri, Secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement secondaire, Tunis, 28 janvier 2011.

⁴³ Déclaration de la Commission administrative nationale de l'UGTT, 11 janvier 2011.

⁴⁴ Entretien de Crisis Group, Mohamed Abbas, membre de l'UGTT, Sfax, 29 janvier 2011.

⁴⁵ Entretiens de Crisis Group, militants politiques et syndicaux, Sfax, février 2011.

⁴⁶ Entretien de Crisis Group, syndicaliste UGTT des PTT, Tunis, 18 février 2011.

Facebook en Tunisie,⁴⁷ et un noyau plus actif de 2 000 blogueurs,⁴⁸ l'Internet a joué un rôle déterminant : il a donné à la protestation les moyens d'atteindre une visibilité que les médias traditionnels ne pouvaient lui offrir, il a radicalisé la population en mettant en ligne des images de la répression, il a aidé en partie à la coordination de l'insurrection et, finalement, il a permis l'émergence de nouveaux acteurs sociaux, porteurs de leur propre culture politique.

Ce phénomène, tout à la fois générationnel et porteur de nouveaux répertoires d'action, n'est cependant pas né avec la révolte de Sidi Bouzid. En février 2003, neuf internautes originaires du Sud sont arrêtés par les autorités et accusés de terrorisme. Selon leurs avocats, leur seul tort aurait été d'avoir surfé sur des sites Internet interdits. L'affaire culmine en octobre 2005, avec une campagne de solidarité internationale relayée notamment en France, à un mois de la tenue à Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).⁴⁹ Face à un paysage médiatique contrôlé, les années 2000 voient enfin se multiplier les sites Internet à caractères informatifs et politiques, sous la forme de blogs collectifs ou individuels, tels que Nawaat, Tunezine ou Réveil tunisien.⁵⁰ Le cyberspace tunisien se politise ainsi progressivement :

Tous les sites, de cuisine, de sport, de mode ou de drague ont alors commencé à véhiculer des messages à teneur politique. Au début, nous étions divisés entre tendances idéologiques, mais très vite la censure nous a unis au lieu de nous polariser. Facebook est devenu un espace d'accusation de la dictature, de la corruption, de la censure, bref de rejet du régime.⁵¹

De cette accumulation d'expériences, une vision se dégage, minimaliste, préférant à tout projet spécifique, islamiste ou de gauche, « une orientation démocratique très généraliste » aspirant à « imposer un espace minimum de liberté politique autant online que offline ».⁵²

⁴⁷ Les statistiques officielles de Facebook donnent un noyau de 2 201 780 personnes pour la Tunisie, avec 42 pour cent d'utilisateurs parmi les dix-huit et 24 ans. Voir www.socialbakers.com/facebook-statistics/tunisia pour le mois de février 2011.

⁴⁸ Entretien de Crisis Group, cyberactiviste, Tunis, 2 février 2011.

⁴⁹ Voir Hélène Bailly, « Le drame des internautes de Zarzis en Tunisie », Afrik.com, 9 mars 2005, www.afrik.com/article/8187.html.

⁵⁰ Réveil tunisien : www.reveiltunisien.org/. Nawaat : <http://nawaat.org/portail/>. Le site Tunezine (www.tunezine.com/) n'est plus actualisé depuis février 2006. Les archives restent encore disponibles.

⁵¹ Entretiens de Crisis Group, cyberactivistes tunisiens, Tunis, 28 janvier 2011.

⁵² Ibid.

La contribution des réseaux internet dans la dynamique de mobilisation n'a pas été, selon l'aveu même des cyberactivistes, immédiate. En revanche, c'est bien Facebook qui permettra une connexion politique entre les syndicalistes des régions centres et les jeunes issus des classes moyennes, et qui facilitera l'organisation des manifestations à Tunis, peu avant la chute de Ben Ali.⁵³ Twitter, un site permettant de communiquer des informations sur un mode télégraphique et instantané, se met en branle « de manière significative seulement dix jours après les premiers événements de Sidi Bouzid, avec l'apparition notamment du *hashtag* [une rubrique des messages relatifs à un thème donné] #Sidibouzid ».⁵⁴

Facebook, conjugué à YouTube, un site-entrepôt de séquences vidéo de toutes natures, permet aussi de mettre en image l'insurrection. Certains des blogueurs de Tunis partent dans les provinces recueillir les images des manifestations, souvent réalisées à partir de téléphones portables, et les transmettent aux différentes chaînes de télévision, en particulier à France 24 et à Al-Jazeera.⁵⁵ Al-Jazeera fait ainsi office d'effet feed-back de YouTube et de Facebook : la chaîne, qui ne dispose que d'un journaliste sur place, et qui s'est toujours vu refuser le droit d'ouvrir un bureau à Tunis, puise dans l'immense viatique d'images circulant sur la Toile, les répercutent dans les foyers tunisiens (notamment ceux, nombreux, qui ne sont pas équipés d'Internet mais disposent de la télévision satellite), et les diffusent à une échelle panarabe et internationale.

« C'était comme si au lieu d'avoir zéro caméraman, nous en avions cent d'un seul coup », dit le journaliste d'Al-Jazeera, Mhamed Krichen. « La qualité technique était médiocre. Il était difficile de tout vérifier. Mais en fin de compte, on a préféré prendre le risque de diffuser ces vidéos que d'être absent à un moment pareil ».⁵⁶

Rétrospectivement, l'un des rôles notables de Facebook et des autres réseaux sociaux sur Internet est d'avoir permis la politisation d'une partie de la jeunesse des classes moyennes urbaines. Des acteurs politiques plus classiques semblent le reconnaître : selon un cadre du mouvement islamiste An-Nahda, « Internet a mis en échec, à notre surprise à tous, le projet du régime de créer une classe moyenne

⁵³ Entretien de Crisis Group, Sami al-Tahiri, Secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement secondaire, Tunis, 28 janvier 2011.

⁵⁴ « Quelle Twitter révolution en Tunisie ? », Nawaat.org, 19 janvier 2011, <http://nawaat.org/portail/2011/01/19/quelle-twitter-revolution-en-tunisie/>.

⁵⁵ Entretiens de Crisis Group, cyberactivistes tunisiens, Tunis, 28 janvier 2011.

⁵⁶ « Al-Jazeera à la pointe de la révolution tunisienne », *Le Monde*, 19 janvier 2011. Mohammed Krichen est un journaliste d'Al-Jazeera basé au Qatar.

consommeriste et dépolitisée ». ⁵⁷ Facebook semble avoir posé les bases, dans un univers virtuel, d'une solidarité militante qui pouvait dès lors s'exprimer plus facilement dans le monde réel. « Facebook a permis de chasser nos appréhensions face au régime : avec Facebook, je savais qu'en allant à une manifestation, je ne serais pas seul. On avait l'impression d'appartenir à un groupe qui, même virtuel, nous protégeait ». ⁵⁸

4. Le rôle contrasté des partis politiques

Le rôle des partis traditionnels est tout à la fois réel et limité. La mobilisation tunisienne n'est ni apolitique, ni partisane : profondément politisée, elle n'a cependant pas de direction politique. Les formations politiques participent d'abord de façon indirecte, via le ralliement au mouvement des militants de base. Elles soutiennent le mouvement, mais avec des moyens précaires et des effets limités. Pour l'essentiel, elles émettent des communiqués et des appels, principalement relayés sur Internet.

Les arrestations et incarcérations d'activistes politiques sont ainsi assez tardives, alors même que la répression des manifestations dans les villes du Centre les précède de plusieurs jours. Certes, certains partis illégaux, comme le PCOT, les différentes mouvances des Patriotes démocrates et les mouvements nationalistes arabes, soutiennent d'emblée la révolte partie de Sidi Bouzid. Mais ils n'ont d'autre choix que de privilégier l'activisme syndical, professionnel ou associatif, notamment à travers la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) ou l'UGTT. ⁵⁹ Ils n'en subissent pas moins les foudres de la police. Le 29 décembre, le porte-parole du PCOT, Ammar Amroussia, est arrêté à Gafsa et le 12 janvier le leader historique du parti, Hama Hammami, est arrêté à son domicile suite à un communiqué publié deux jours avant par sa formation, appelant à la chute du régime de Ben Ali. ⁶⁰

Les militants du Tajdid et du PDP, deux formations de l'opposition légale, participent aux manifestations, tandis que leurs publications, *Al-Maouqif* et *At-Tariq al-Jedid*, sont interdites. Le porte-parole du Comité de soutien à Sidi Bouzid et membre du PDP, Attia Athmouni, est arrêté par la police le 29 décembre. ⁶¹ Le même jour, le PDP appelle

à la démission des ministres de la Communication et de l'Intérieur. ⁶² Quelques heures avant la chute du président Ben Ali, plusieurs activistes et membres de la direction du PDP sont également incarcérés. ⁶³

La mouvance islamiste, quant à elle, semble en partie absente du mouvement de protestation. An-Nahda, principale formation islamiste d'opposition, est en effet un mouvement dont la capacité d'organisation a été réduite à néant par la répression au fil des années. Selon un ancien prisonnier politique en contact avec An-Nahda : « lorsque nous discutons avec eux dans les prisons, l'un de leurs cadres me confia un jour que ce qui restait de leur organisation, c'est 50 personnes sous surveillance permanente, incapables de se réunir ». ⁶⁴ Comme la gauche illégale, la mouvance islamiste ne peut agir qu'en se diluant au sein d'ordres professionnels, syndicaux ou associatifs. Un responsable du mouvement affirme que les cadres islamistes sont par exemple bien implantés dans l'Ordre des avocats, « particulièrement dans la région de Tunis ». ⁶⁵ Indicateur parmi d'autres de l'absence du mouvement islamiste, le nombre de tués au cours du soulèvement. Selon un cadre d'An-Nahda, son mouvement ne compterait qu'« un ou deux martyrs lors des confrontations ». ⁶⁶

La visibilité du mouvement islamiste reste très faible et ce délibérément. Aucun slogan à caractère islamiste n'est apparu lors des manifestations. Selon un cadre d'An-Nahda :

C'était une décision claire de notre part. Nos slogans étaient des slogans de consensus. Nous appelions à un combat pour la liberté, contre l'oppression, pour la justice sociale, contre la corruption. Nous ne voulions pas diviser la rue avec des slogans qui nous sont propres. ⁶⁷

Tout au long du soulèvement, An-Nahda ne publie pas de communiqués en tant que tel. Seule l'association Houria wa-Insaf (Liberté et équité), proche du mouvement, prend position dès le début du soulèvement. Son premier communiqué, dénonçant la répression policière et appelant à des réformes sociales en direction des jeunes diplômés

⁵⁷ Entretien de Crisis Group, Nouredine al-Beheiri, cadre de An-Nahda, Tunis, 24 janvier 2011.

⁵⁸ Entretien de Crisis Group, cyberactivistes, Tunis, 28 janvier 2011.

⁵⁹ Entretiens de Crisis Group, Hama Hammami, leader du Parti communiste des ouvriers tunisiens, Tunis, 6 février 2011.

⁶⁰ « Appel du Parti communiste des ouvriers de Tunisie à l'attention du peuple tunisien et de ses forces démocratiques », 10 janvier 2011.

⁶¹ « Halte à la répression », communiqué du Collectif de solidarité avec les habitants de Sidi Bouzid (France), 29 décembre 2010.

⁶² « Tunisie : remaniement ministériel après les troubles de Sidi Bouzid », 29 décembre 2010, <http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/opinion/20101229.OBS5431/tunisie-remaniement-ministeriel-apres-les-troubles-de-sidi-bouzid.html>.

⁶³ Entretien de Crisis Group, membre de la direction du PDP, Tunis, 7 février 2011.

⁶⁴ Entretien de Crisis Group, ancien prisonnier politique en contact avec An-Nahda, Tunis, février 2011.

⁶⁵ Entretien de Crisis Group, responsable d'An-Nahda, Tunis, 4 février 2011.

⁶⁶ Entretien de Crisis Group, cadre du mouvement An-Nahda, Tunis, 18 février 2011.

⁶⁷ Entretien de Crisis Group, Aly Laraidh, cadre du mouvement An-Nahda, Tunis, 12 février 2011.

chômeurs, date du 19 décembre 2010, soit deux jours après l'immolation de Mohammed Bouazizi.⁶⁸

Samir Dilou, membre d'An-Nahda et président de l'Association internationale de soutien aux prisonniers politiques (AISPP), commente : « on ne cherche pas la médaille de la révolution. Nous avons été là, comme tant d'autres. Mais nous ne recherchions pas la visibilité : des manifestations avec des slogans islamistes. Nous ne voulions pas faire ce cadeau à Ben Ali ! ». ⁶⁹ Pour un autre cadre, Ziad Dulatli, ce profil bas venait en réponse à la stratégie du système benaliste tendant à « diviser les forces politiques entre forces progressistes et forces réactionnaires ». ⁷⁰

B. UN REGIME AUX PIEDS D'ARGILE

1. Le RCD démissionnaire

Structure étatique s'appuyant sur un appareil répressif surdimensionné, le régime de Ben Ali n'en gardait pas moins, en apparence, un discours qu'il voulait encore légitimant : celui d'être l'héritier tout à la fois du premier président après l'indépendance et dirigeant du mouvement nationaliste, Habib Bourguiba, ainsi que du Destour et du Néo-Destour, ⁷¹ qui eux-mêmes représentaient la défense de l'Etat et de l'indépendance. Cependant, ce discours ne fonctionnait plus depuis longtemps, et s'était discrédité de l'intérieur. La chute soudaine du régime de Ben Ali ne peut se comprendre sans faire référence à ses faiblesses intrinsèques. Il s'appuyait sur un maillage alliant tout à la fois l'appareil d'Etat, des médias aux ordres, un parti politique hégémonique et des forces de sécurité pléthoriques, mais l'extension de son contrôle allait de pair avec une singulière contraction de sa base de soutien.

Fait marquant, malgré son million de membres déclarés, le RCD s'est avéré incapable d'organiser une seule manifestation loyaliste, alors même que des ordres en ce sens avaient été donnés par le Palais. Pour Mohammed Gheriani, ancien Secrétaire général du RCD et ancien gouverneur de Sidi Bouzid, « des membres du RCD faisaient partie des manifestants, alors même que Sidi Bouzid était l'une des places fortes du RCD. Si le régime est tombé ra-

pidement, c'est parce que le RCD a laissé faire. Personne ne voulait plus défendre le président ». ⁷² Un autre cadre dirigeant du RCD souligne ainsi que :

Lorsque les ordres furent donnés aux cadres intermédiaires de mobiliser leurs hommes, leur situation était délicate car une bonne partie de leurs bases sympathisait avec les demandes de la rue. Beaucoup de membres du RCD étaient opposés à un pouvoir qui n'était pas celui du parti, mais celui de deux familles et des clans qui tournaient autour. ⁷³

Ancien conseiller de Ben Ali, Salem Mekki rappelle ainsi que Sidi Bouzid était l'une des villes du pays affichant l'un des plus forts taux d'adhésion au RCD, « près de 20 pour cent ». Le pourcentage élevé dans des régions mal développées est logique et s'explique par l'espoir pour certains de tirer des avantages matériels. Cependant, le parti confère au final peu d'avantages sociaux à ses membres : ainsi de ce dirigeant d'une branche locale du RCD incapable de trouver des débouchés professionnels à ses trois filles, toutes titulaires d'un diplôme universitaire. ⁷⁴

La passivité du RCD n'a donc pas de quoi surprendre. Les cadres intermédiaires, pris en étau entre leur direction politique qui appelle à l'organisation de contre-manifestations et une base en vérité hostile au pouvoir, commencent à louvoyer. Le Palais s'exaspère alors, certains cadres sont convoqués par le Secrétaire général pour rappel à l'ordre, mais aucune sanction n'est prise et, au final, les ordres se diluent et ne se traduisent pas en actes. ⁷⁵

Paroxysme de ce loyalisme de façade : le 14 janvier, quelques heures avant le départ de Ben Ali, le Secrétaire général du RCD, Mohammed Gheriani, décide de réunir une manifestation de soutien au président l'après-midi après la prière, à Tunis, sur la place du 7 novembre. ⁷⁶ L'UGTT prend la même initiative, demandant pour sa part le départ du président. La police, ayant reçu des ordres de ne pas intervenir, laisse passer les manifestants se rendant sur la place à l'appel de l'UGTT. Les deux foules se bras-

⁶⁸ Communiqué de Houria wa-Insaf, 19 décembre 2010, www.nahdha.info/arabe/News-file-article-sid-4276.html.

⁶⁹ Entretien de Crisis Group, Samir Dilou, cadre du mouvement An-Nahda, Tunis, 6 février 2011.

⁷⁰ Entretien de Crisis Group, Ziad Dulatli, cadre du mouvement An-Nahda, Tunis, 3 février 2011.

⁷¹ Le Néo-Destour, fondé par Habib Bourguiba, est l'héritier du Destour (qui signifie Constitution), fondé en 1934. Le Néo-Destour fut le pilier du régime bourguibiste, notamment de part sa participation à l'Assemblée nationale constituante de 1956, aux côtés de l'UGTT et de l'UTICA (syndicat patronal). Le RCD en est l'héritier.

⁷² Entretien de Crisis Group, Mohammed Gheriani, ancien Secrétaire général du RCD, Tunis, 11 février 2011.

⁷³ Entretien de Crisis Group, Salem Mekki, ancien conseiller de Ben Ali et membre du Comité central du RCD, Tunis, 3 février 2011.

⁷⁴ Entretien de Crisis Group, membre de la direction du RCD, Tunis, 2 février 2011.

⁷⁵ Entretien de Crisis Group, Salem Mekki, ancien conseiller de Ben Ali et membre du Comité central du RCD, Tunis, 3 février 2011.

⁷⁶ Ancienne place d'Afrique, rebaptisée place du 7 novembre après le coup d'état de Ben Ali en 1987, elle se situe au centre-ville de Tunis et marque le commencement de la principale artère de la capitale, l'avenue Habib Bourguiba. Après la chute de Ben Ali, elle prend le nom de place de la révolution du 14 janvier.

sent et les manifestants pro-Ben Ali changent progressivement de camp, jusqu'à ce que l'unanimité se fasse autour de la chute du régime.⁷⁷

2. De l'Etat parti au régime prédateur

Certains cadres dirigeants du mouvement abandonnent le régime dans ses derniers instants, suivant la même logique que les cadres intermédiaires : il n'y avait plus d'intérêt à défendre le régime. Ancien ministre de la Défense, ambassadeur de la Tunisie à Rome jusqu'en 2005, écarté du Bureau politique du RCD en 2001, Mohammed Jegham concentre aujourd'hui ses attaques sur la femme du président, Leïla Trabelsi et sur sa famille :

Les cadres du RCD n'existaient plus. Nous étions traités comme des pions, au mieux, au pire comme des pestiférés. En 2005, encore ambassadeur à Rome, le palais a voulu m'envoyer... en Chine. J'ai dit non, et je suis retourné comme simple militant du parti.⁷⁸

Kamal Morjane, ancien responsable au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), nommé par le président Ben Ali comme ministre de la Défense en août 2005,⁷⁹ semble tirer le même constat :

Ce n'est pas seulement l'espace politique tunisien qui a été dépossédé pendant toutes ces années, c'est même le RCD, voire même l'appareil d'Etat. Leïla Trabelsi contrôlait tout, les médias relayaient ses positions sur les affaires étrangères, l'intérieur, tous les sujets. Les ministres étaient complètement dépossédés de leurs prérogatives. Même l'accès au président était tout à fait contrôlé.⁸⁰

En somme, l'appareil du parti s'est lui-même senti otage, dépossédé du pouvoir politique, au profit « des deux familles », ⁸¹ Ben Ali et Trabelsi, et d'un appareil sécuritaire que l'appareil politique semblait même ne plus contrôler.

C'est aussi une composante des milieux d'affaires qui va progressivement faire les frais de la montée en puissance des différentes familles tournant autour du palais : ma-

riages d'affaires avec les familles patronales, recours à la menace policière, rackets plus ou moins légaux.⁸² Selon un directeur d'un institut de sondages, ancien président de l'ATUGE (l'Association des Tunisiens des grandes écoles de France),

Au début des années 1990, Ben Ali voulait faire de l'argent en Tunisie. Mais sa femme l'a incité à monopoliser les affaires. L'argent se concentre alors toujours plus entre leurs mains et cela a cassé beaucoup de personnes. La classe d'affaires n'était pas protégée. Ben Ali et sa femme n'ont pas vu les effets de leur voracité.⁸³

Selon Béatrice Hiboux, chercheuse spécialiste de la Tunisie :

Au moment des privatisations, ils [les Ben Ali et les Trabelsi] achetaient à un prix symbolique et revendaient ensuite à des industriels et hommes d'affaires. Si une entreprise fonctionnait bien, ils s'imposaient dans le capital. Sur les investissements étrangers, ils demandaient des commissions ou des parts, ils servaient d'intermédiaires pour les attributions de marchés publics. Le réseau Trabelsi contrôlait les douanes et la contrebande.⁸⁴

De surcroît, la prise de contrôle de parts importantes de l'économie s'inscrivait aussi dans une logique régionale. Les villes côtières comme Sousse, lieu de naissance de Ben Ali, ou Monastir se trouvaient fortement avantagées, faisant de l'ombre notamment au poumon industriel du pays.⁸⁵ Pour le même directeur d'institut de sondages, la révolution du 14 janvier peut ainsi se lire à plusieurs niveaux : « ce n'est pas qu'une révolution due à la pauvreté. C'est une révolution due aux écarts de richesse criants. Or, dans ces écarts de richesse, il y avait aussi un écart de richesse de plus en plus grand entre la classe d'affaires, dépossédée, et la classe dirigeante ». ⁸⁶

3. La fragmentation de l'appareil sécuritaire

Conjugué à la grève générale décrétée par l'UGTT et aux manifestations qui touchent le centre de Tunis depuis le début de matinée le 14 janvier, le rôle de l'armée, fausse

⁷⁷ Entretien de Crisis Group, Salem Mekki, Tunis, 3 février 2011.

⁷⁸ Entretien de Crisis Group, Mohammed Jegham, membre du RCD et ancien ministre sous Ben Ali, Tunis, 6 février 2011.

⁷⁹ Du 14 janvier au 27 janvier 2011, Kamal Morjane a également été ministre des Affaires étrangères dans le premier gouvernement de Mohammed Ghannouchi.

⁸⁰ Entretien de Crisis Group, Kamal Morjane, ancien membre du RCD et ministre sous Ben Ali, Tunis, 6 février 2011.

⁸¹ Les familles présidentielles Ben Ali et Trabelsi détenaient en effet un quasi-monopole financier sur la Tunisie, s'étendant des banques à l'aéroportuaire, de l'hôtellerie aux transports. Voir l'infographie sur les familles Trabelsi et Ben Ali, « Le clan Ben Ali : une mafia à la tête de l'Etat », *Le Monde*, 19 janvier 2011.

⁸² Entretiens de Crisis Group, milieux d'affaires, Tunis, 7 février 2011.

⁸³ Entretien de Crisis Group, Hassen Zargouni, directeur général de Sigma conseil (une agence de sondages d'opinion), Tunis, 5 février 2011.

⁸⁴ Entretien de Béatrice Hiboux, *La Dépêche*, 16 janvier 2011. Béatrice Hiboux est chercheuse au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), auteure de *La force de l'obéissance. Economie de la répression en Tunisie* (Paris, 2006).

⁸⁵ Entretien de Crisis Group, Hassan Zargouni, directeur général de Sigma conseil, Tunis, 5 février 2011.

⁸⁶ Ibid.

« grande muette », se révèle décisif. Depuis la fin de matinée, cette dernière a placé ses blindés dans les points stratégiques de la capitale et autour du palais présidentiel.⁸⁷ Estimée à 35 000 hommes seulement,⁸⁸ l'armée n'a jamais joué un rôle politique en Tunisie. Soigneusement tenue à l'écart du pouvoir, elle fait, numériquement, pâle figure face aux différents éléments mobilisés par les services du ministère de l'Intérieur – Garde nationale ou Sûreté nationale. Elle n'est pas ou peu impliquée dans le coup d'Etat du 7 novembre 1987 qui dépose le président Bourguiba. Ben Ali s'appuie alors, déjà, sur les services de sécurité, qui verront leurs effectifs se multiplier par quatre au fur et à mesure des années, et qui sont estimés à 150 000 hommes.⁸⁹

Selon un ancien conseiller du premier gouvernement de Mohammed Ghannouchi ayant pris ses fonctions à la chute de Ben Ali :

Sur les 35 000 hommes de l'armée, si on enlève le personnel administratif, il reste en réalité 15 000 à 18 000 hommes vraiment mobilisables. L'équipement de l'armée était inférieur à celui des autres services de sécurité, quatre hélicoptères par exemple sur douze à Tunis.⁹⁰

Marginalisée, ne bénéficiant ni de prébendes ni d'avantages matériels significatifs, absente des luttes de pouvoir, l'armée n'a pas d'intérêts liés à la préservation du régime. Durant les premières manifestations à Tunis, certains soldats se sont interposés entre la police et des manifestants.⁹¹ Aux dires d'un ancien conseiller du président Ben Ali, la rupture de l'armée s'opère à partir du 10 janvier. Selon lui, Ali Seriati, responsable de la Garde présidentielle et homme de confiance du président, convoque des responsables de l'armée, de la police et des différents services de sécurité, pour coordonner la répression. Les généraux refusent de suivre le mouvement, et commencent à se désengager officiellement. Ali Seriati n'est pas appré-

cié par l'armée : « il faisait office de général des généraux, ce que l'armée n'acceptait pas ».⁹²

La Garde présidentielle est en effet le seul corps d'élite auquel faisait confiance le président. Jouissant d'effectifs limités, estimés à 5 000 hommes recrutés sur concours, elle bénéficie toutefois de forts avantages sociaux vis-à-vis du reste des services de sécurité, y compris et surtout en terme de salaires. Mahmoud Ben Romdhane, membre de la direction du mouvement Tajdid (ancien parti politique d'opposition), rappelle « que même la police et les services de sécurité étaient sous-payés dans la Tunisie de Ben Ali. Nous l'avons découvert lorsque nous avons vu les premières manifestations de policiers à Tunis pour la hausse des salaires après sa chute ».⁹³

Surtout, la confiance dont la Garde présidentielle jouissait au palais était source d'humiliation pour la Sûreté nationale. Celle-ci était en effet interdite dans les quartiers de la famille Ben Ali et Trabelsi (Carthage, La Marsa, La Goulette, les environs de l'aéroport). De même, lors des déplacements du président ou de sa famille dans les provinces, le personnel de la Sûreté était fouillé par la Garde présidentielle. Selon un ancien conseiller de Ben Ali : « la Sûreté nationale détestait la Garde présidentielle qui se considérait toujours supérieure à tous les autres ». Tout au long de la répression, la Garde présidentielle intervient, dans les provinces et à Tunis, malgré ses faibles effectifs, ce qui, selon un ancien membre du Bureau politique du RCD, « aurait été très mal pris par les commandants locaux de la Sûreté nationale ».⁹⁴

La révolution du 14 janvier puise son sens dans cette combinaison de mécontentements et de défections. Le délitement du système et une tête qui ne fonctionne plus se sont retrouvés percutés par un mouvement populaire qui, s'il était resté cantonné aux régions pauvres et marginalisées du Centre, aurait pu encore être circonscrit. La politisation du mouvement s'est faite rapidement, sous la pression conjuguée d'un appareil d'Etat pour l'essentiel perçu comme répressif, et face à un président aux discours décalés et à la communication absente. Les discours de Ben Ali reconnaissent progressivement l'importance de la variable sociale et des revendications socio-économiques de la jeunesse. Cependant, le 13 janvier, dans son dernier discours, le président promet de quitter son poste en 2014,

⁸⁷ Sur les dernières heures du régime de Ben Ali, voir la description des événements réalisée par Abdelaziz Barhouhi, « Tunisie : les derniers jours d'un régime à l'agonie », *Jeune Afrique*, 31 janvier 2011, www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJAJA2611p029-032-bis.xml0/libye-meurtre-opposition-presidenttunisie-les-derniers-jours-d-un-regime-a-l-agonie.html.

⁸⁸ Hanène Zbiss, « La Grande muette sort de l'ombre », *Réalités*, numéro 1315, 10 mars 2011.

⁸⁹ Voir Abdelaziz Barhouhi, « Ben Ali et l'armée tunisienne », *Jeune Afrique*, 11 février 2011, www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2612p044-049.xml2/.

⁹⁰ Entretien de Crisis Group, conseiller du gouvernement, Tunis, 1er février 2011.

⁹¹ Entretien de Crisis Group, manifestants, Avenue Bourguiba, 1er janvier 2011.

⁹² Entretien de Crisis Group, ancien conseiller politique de Ben Ali, Tunis, 3 février 2011.

⁹³ Entretien de Crisis Group, Mahmoud Ben Romdhane, membre de la direction du mouvement Tajdid, Tunis, 17 février 2011.

⁹⁴ Entretien de Crisis Group, ancien conseiller politique de Ben Ali, Tunis, 3 février 2011.

une concession qui paraît désormais bien insuffisante face au mouvement réclamant sa démission immédiate.⁹⁵

Le processus de politisation et la montée sur Tunis se sont enfin joués dans un système de relais : investissement au départ des sections locales de l'UGTT, souvent très politisées, basculement de la centrale syndicale à la toute fin du mouvement, médiatisation tout azimut, tout à la fois télévisuelle et sur Internet, et contestation étendue aux jeunes des classes moyennes ainsi qu'aux élites. En ce sens, le 14 janvier a témoigné d'un certain unanimité nationale. Mais cette convergence trouve cependant ses limites dans l'ouverture de la transition démocratique qui donne jour, de fait, à deux visions et deux conceptions différentes de la période post-14 janvier.

III. CONTINUITÉ INSTITUTIONNELLE OU RUPTURE RÉVOLUTIONNAIRE

A. QUEL POUVOIR ET QUEL CONTRE- POUVOIR ?

Une fois Ben Ali parti, la situation devient paradoxale. Le dictateur est tombé, mais les institutions sont encore en mesure de fonctionner. Le 15 janvier, le Conseil constitutionnel s'est en effet saisi de l'article 57 de la Constitution pour nommer le président de l'Assemblée nationale, Fouad Mebazaa, président de la République pour une première période intérimaire de deux mois. Le 17 janvier, un premier gouvernement « d'union nationale » est investi, sous la direction de Mohammed Ghannouchi, ancien Premier ministre de Ben Ali. Les débats de cette première période transitoire, courant de la mi-janvier à la fin février 2011, permettent d'éclairer ce qui structure encore le discours des acteurs politiques et sociaux : continuer la révolution par crainte du passé et des fantômes du régime, ou l'arrêter, par peur du vide institutionnel.

Les tensions entre ceux qui incarnent le nouveau pouvoir institutionnel et ceux qui se targuent d'une légitimité révolutionnaire se focalisent sur deux questions : celle de la composition du gouvernement et celle des premières commissions créées pour piloter la transition démocratique. Dans un contexte de rapports de forces changeants, ce sont les protestataires qui, sans pour autant obtenir tout à fait gain de cause, obligent au final le pouvoir officiel à rectifier le tir. Il y a là d'importantes leçons à méditer, alors que la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord fait face aux défis de la transition : si le déficit de communication et de consultation a, au départ, entaché la crédibilité des nouveaux dirigeants, leur relative souplesse et leur capacité d'adaptation aux demandes des acteurs politiques et de l'opinion publique ont, semble-t-il, permis à la transition de progresser sans crise majeure.

Les différentes moutures successives du gouvernement Ghannouchi essaient en effet de balancer entre continuité constitutionnelle et rupture révolutionnaire. Elles s'ouvrent peu à peu à une équipe de technocrates et à une ancienne partie de l'opposition légale – le PDP et le Tajdid – et tentent au début de jongler à la fois entre la préparation d'élections présidentielles et législatives dans un délai de six mois, la stabilisation de la situation sécuritaire, la réponse aux demandes sociales et la nécessité urgente de réformes. L'objectif était de s'acheminer pacifiquement vers un ordre démocratique, en s'appuyant sur ce qu'il restait des institutions pour éviter un vide politique et sécuritaire, tout en ouvrant les portes à une société civile devant faire office de contre-pouvoir éventuel.

Cette formule échoue en partie. En effet, pour une grande partie de l'opposition restée alors en dehors du gouver-

⁹⁵ « Tunisie : Ben Ali s'engage à partir en 2014, appelle à la fin des tirs », Agence France-Presse, 14 janvier 2011.

nement, c'est moins la peur du vide institutionnel qui prime que la crainte d'un retour du passé. Cette opposition au gouvernement Ghannouchi s'organise. Le Front du 14 janvier, formé le 20 janvier, se situe délibérément à gauche. Majoritairement emmené par le PCOT et le Mouvement des Patriotes démocrates, regroupant plusieurs organisations de gauche et nationalistes arabes,⁹⁶ s'appuyant sur un solide tissu de militants syndicaux au sein de l'UGTT, il se situe dans une logique de refus absolu du cadre constitutionnel. Il appelle à la dissolution des institutions héritées de l'ancien régime, tels que la Chambre des représentants, le Sénat et le Conseil supérieur de la magistrature, ainsi qu'à l'élection d'une Assemblée constituante dans un délai maximum d'un an.⁹⁷

Une opposition, plus large et plus structurée, sans doute moins maximaliste, mais à laquelle est intégrée le Front du 14 janvier, se constitue pour sa part en Conseil national pour la protection de la révolution (CNPR). Ce conseil va polariser le débat politique et les tensions entre le gouvernement et l'opposition non-gouvernementale. Le 11 février, 28 organisations réunies au siège du Conseil national des avocats, à Tunis, signent un communiqué fondant le Conseil national pour la protection de la révolution, et demandent qu'il soit reconnu par décret-loi du président de la République. Ils réclament un pouvoir décisionnel et non seulement consultatif.⁹⁸

Outre la gauche du Front du 14 janvier, ce conseil s'appuie sur des forces puissantes. La centrale de l'UGTT et l'Ordre des avocats en sont sans doute les deux épines dorsales. Le FDTL de Mustapha Ben Jafaar est présent. La signature d'An-Nahda pèse également de tout son poids, alors même que cette formation essaie de se placer dans une certaine neutralité vis-à-vis des différents protagonistes politiques.

La création du Conseil national pour la protection de la révolution ne doit cependant pas faire croire que toute

opposition au gouvernement s'y retrouve naturellement. Le conseil est néanmoins contesté par plusieurs mouvements associatifs et des droits de l'homme qui, pour certains, en étaient pourtant à l'origine. C'est le cas du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT),⁹⁹ de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD),¹⁰⁰ du Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT)¹⁰¹ et de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH),¹⁰² qui se retirent du projet dès sa création. C'est moins la représentativité du conseil que la logique de lobbying anti-gouvernementale ou de « gouvernement clandestin »¹⁰³ qui est contestée, l'UGTT et une partie de la gauche radicale pouvant alors se servir du conseil comme d'un instrument de pouvoir politique, et non pas d'accompagnement de la transition démocratique.¹⁰⁴ Pour Omar Mestiri, membre fondateur du CNLT :

Nous avons au CNLT tant refusé la logique gouvernementale, opaque, que celle du Conseil de la révolution. Nous avons développé l'idée d'un conseil, d'un

⁹⁹ Fondé en 1999, le CNLT est l'une des principales associations des droits de l'homme dans le pays, aux côtés de la LTDH, fondée à la fin des années 1970. Si la LTDH accueille, tout au long des années 1980, un certain nombre de militants de gauche et d'extrême gauche en son sein, de nombreux désaccords internes se font jour à la fin des années 1980 et au début des années 1990 autour de la défense des prisonniers islamistes. Le CNLT, en partie issu de la LTDH, représente ainsi à l'époque l'un des courants les plus favorables à une politique plus ouverte et inclusive envers les détenus et les membres de formations islamistes, en particulier An-Nahda.

¹⁰⁰ L'ATFD est née de la mobilisation de certaines militantes féministes tunisiennes au milieu des années 1980 contre l'islam politique. Tout au long des années 1990, elle deviendra également un mouvement d'opposition au régime de Ben Ali, tout en travaillant à la défense des droits des femmes en matière de droits sociaux, et en maintenant sa revendication principale de laïcisation des institutions tunisiennes.

¹⁰¹ Fondé en 2008 par plusieurs centaines de journalistes tunisiens, le SNJT avait alors vocation à remplacer l'ancienne Association des journalistes tunisiens (AJT), proche du régime de Ben Ali. Le SNJT deviendra, de 2008 à 2011, l'un des principaux espaces de contestation organisée pour les journalistes indépendants.

¹⁰² La LTDH fera volte-face deux semaines après la création du conseil. Ayant refusé à l'origine d'y entrer, elle le rejoint en effet. Il faut voir dans ce retournement l'effet des dynamiques internes au sein de la Ligue ; nombres de ses membres sont également adhérents de partis politiques (de l'extrême gauche à An-Nahda) appartenant au Conseil national pour la protection de la révolution.

¹⁰³ Entretien de Crisis Group, Neji Bghouri, Secrétaire général du SNJT, Tunis, 4 mars 2011.

¹⁰⁴ « Le Conseil de la révolution veut s'emparer des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, et s'ériger en pouvoir constituant, alors même qu'il n'a aucune légitimité démocratique ». Entretien de Crisis Group, Mahmoud Ben Romdhane, membre de la direction du Tajdid, Tunis, 17 février 2011.

⁹⁶ Le Front du 14 janvier regroupe le PCOT, le Mouvement des Patriotes démocrates (Watad), La Ligue de gauche ouvrière (trotskyste), le Mouvement des unionistes nassériens, le Courant Baath, le Parti du travail démocratique et patriotique (PTDP) et la Gauche indépendante.

⁹⁷ Voir « Déclaration constitutive d'un Front du 14 janvier », <http://front14janvier.net/Declaration-constitutive-du-Front.html>.

⁹⁸ Ils demandent à veiller « à l'élaboration des législations relatives à la période transitoire et à leur adoption » ainsi qu'« au contrôle des travaux du gouvernement provisoire qui assume la gestion des affaires ». Ils exigent également que « la nomination des responsables dans les hautes fonctions de l'Etat soit soumise à l'approbation du Conseil ». Voir « Tunisie : plusieurs partis et organisations appellent à la création d'un Conseil national pour la protection de la révolution », Tunisie Afrique Presse, 14 février 2011, et « Déclaration générale », Conseil national pour la protection de la révolution, 11 février 2011.

pouvoir, ni décisionnel, ni consultatif, mais de ce que nous appelons une obligation consultative pour le gouvernement. Un conseil qui ait un rôle central dans le processus, qui définisse les grandes orientations, mais qui ne soit pas le gouvernement de facto.¹⁰⁵

Pour ce Conseil national pour la protection de la révolution, le gouvernement Ghannouchi fait encore la part trop belle aux anciens du RCD. Le fait que dix-neuf des 24 gouverneurs nommés début février appartiennent au RCD suggère une permanence de l'appareil politique du régime. La continuité politique et constitutionnelle est perçue comme un frein au processus démocratique plus que comme un atout de stabilité. Dans cette perspective, ni la société civile ni la rue ne doivent être considérées en tant que contre-pouvoir, mais au contraire comme partie intégrante du pouvoir à part entière. En effet, en l'absence de légitimité démocratique du gouvernement, seuls les acteurs du 14 janvier se considèrent dépositaires de la légitimité révolutionnaire.

La question des commissions suit un parcours relativement semblable. Censées piloter la transition démocratique, trois commissions sont mises en place par le gouvernement Ghannouchi dès la mi-janvier : Commission supérieure de la réforme politique, présidée par Yadh Ben Achour, un juriste ayant démissionné du Conseil constitutionnel en 1992 ; Commission sur les exactions et la répression, conduite par un ancien président de la LTDH ; et Commission sur les malversations financières.¹⁰⁶ Les commissions se disent ouvertes à la société civile,¹⁰⁷ se prétendent strictement composées d'experts apolitiques¹⁰⁸ et affirment reporter les décisions fondamentales – notamment la révision constitutionnelle – à la période postélectorale.

¹⁰⁵ Entretien de Crisis Group, Omar Mestiri, Tunis, 5 mars 2011. Omar Mestiri est l'un des fondateurs du CNLT.

¹⁰⁶ Une dernière commission vient peu après s'ajouter aux précédentes. Elle concerne la récupération des avoirs financiers de Ben Ali à l'étranger. Voir « Tunisie : le Gouvernement provisoire concrétise des décisions déjà annoncées », Tunisie Afrique Presse, 19 février 2011. Sans pouvoir décisionnel, ces « commissions indépendantes sont nommées par le gouvernement et ne sont pas des commissions gouvernementales ». Entretien de Crisis Group, Mahmoud Ben Romdhane, membre de la direction du Tajdid, Tunis, 17 février 2011.

¹⁰⁷ Selon Bouchra Bellhaj Hamidi, membre de la Commission sur les exactions : « on trouve dans nos commissions des personnes issues du mouvement associatif et des droits de l'homme, des membres de l'Association tunisienne des femmes démocrates ou de la Ligue tunisienne des droits de l'homme. L'ouverture des commissions doit continuer, ce n'est pas un processus fermé ». Entretien de Crisis Group, Tunis, 10 février 2011.

¹⁰⁸ Un ministre résume : « il faut faire au plus simple avec des gens intègres ». Entretien de Crisis Group, Radwan al-Noussairi, Secrétaire d'Etat auprès du ministère des Affaires étrangères, Tunis, 5 février 2011.

Ben Achour, dont la commission sur les réformes politiques a la plus lourde responsabilité, explique :

Notre mandat est simple et en même temps complexe. J'ai été nommé pour une seule chose : organiser des élections dans les délais les plus raisonnables. Le travail des commissions ne doit pas être opaque, c'est pour cela que nous pensons à un système à deux étages : un premier cercle, composé de juristes, de constitutionnalistes, d'experts, et un second cercle, ouvert sur la société civile.¹⁰⁹

Pourtant, les critiques ne tardent pas à se faire entendre. Si, pour le gouvernement, il est permis d'élargir les commissions à des personnalités issues de la société civile pour en assurer le caractère démocratique, il s'agit avant tout d'équipes d'experts politiquement neutres. Dans cette vision, la transition est simple : le gouvernement s'appuie sur le travail de commissions ouvertes à la société civile ; la Constitution n'est pas suspendue ; et le président peut décider par décret-loi. Une « force morale », sous la forme d'un Conseil des sages, ou même d'un Conseil de la révolution, peut bien être créée, à la seule condition qu'elle ait un pouvoir purement consultatif et non décisionnel.¹¹⁰

Ce à quoi une partie de l'opposition, déniait au gouvernement la légitimité pour prendre de telles décisions et craignant que ces décisions soient prises en l'absence de Parlement effectif,¹¹¹ réplique qu'il n'y a pas de transition apolitique et que le travail des commissions découle nécessairement d'une certaine vision politique. Un membre de l'opposition souligne : « Il n'y a aucun contre-pouvoir décisionnel contre le gouvernement, puisqu'il n'y a pas de Parlement. C'est un danger. C'est comme si nous vivions dans un pays sans législatif, ou l'exécutif assumerait seul et l'exécutif et le législatif ». ¹¹² Par conséquent, il faut limiter les pouvoirs exécutifs du gouvernement et un Conseil

¹⁰⁹ Entretien de Crisis Group, Yadh Ben Achour, président de la Commission sur les réformes politiques (nouvellement nommée depuis début mars Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, pour la réforme politique et la transition démocratique), Tunis, 6 février 2011.

¹¹⁰ Pour Maya Jribi, Secrétaire général du PDP (membre du gouvernement à l'époque), « il faut laisser sa place au gouvernement, qui n'est qu'un gouvernement transitoire, court dans le temps, car sinon qui décide ? Mais à côté, il faut un package global : des commissions qui s'ouvrent, et surtout, et c'est ce à quoi nous voulons pousser au PDP, une ouverture maximale sur la société civile et d'extension des contre-pouvoirs démocratiques ». Entretien de Crisis Group, Tunis, 6 février 2011.

¹¹¹ C'est en effet le 8 février 2011 que le Parlement tunisien délègue ses pouvoirs au président de la République, en lui permettant désormais d'émettre des décrets-lois, en vertu de l'article 28 de la Constitution.

¹¹² Entretien de Crisis Group, Sami al-Tahiri, Secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement secondaire de l'UGTT, Tunis, 16 février 2011.

(des sages ou de la révolution) à valeur morale, purement consultatif, n'a pas de valeur.

L'opposition exige donc que le Conseil national pour la protection de la révolution jouisse d'un rôle quasi-législatif, partageant de fait la responsabilité de la transition avec le gouvernement. Un des partisans du Conseil décrit :

Nous parlons du Conseil comme pilote de la transition. C'est-à-dire très concrètement : un conseil avec un pouvoir de surveillance, de proposition et de blocage, composé de toutes les parties de la société civile et de l'opposition, légalisé par décret-loi du président. Un conseil avec un rôle politique. Un gouvernement, s'attendant aux tâches régaliennes et de gestion quotidienne. Un gouvernement technique. Des commissions, qui doivent avoir une tâche technique, et dont les décisions ou propositions se discutent ensuite avec le conseil.¹¹³

Le débat a ainsi opposé d'une part ceux qui, avec le Conseil national pour la protection de la révolution, se sont dit soucieux de presser et de continuer la révolution, de crainte de voir les spectres du passé se réveiller – que ce soit le RCD ou l'appareil sécuritaire – et, de l'autre, le gouvernement Ghannouchi et les deux partis de l'opposition en son sein qui témoignaient d'une autre inquiétude : celle de perdre, au travers d'une radicalisation de la rue, les acquis même de la révolution. En filigrane, la question qui domine le champ politique est de savoir de quels pouvoirs et de quels contre-pouvoirs la phase de transition doit-elle disposer.

B. LA PEUR DU VIDE

Dès le départ, le premier gouvernement dirigé par Ghannouchi est contesté par la rue. Des manifestations dénoncent la présence en son sein d'anciens caciques du RCD ; sur une équipe gouvernementale de 39 personnes, quinze sont en effet membres de l'ancien parti au pouvoir. Des figures telles que Kamal Morjane, ministre des Affaires étrangères, Ahmed Fréa, ministre de l'Intérieur nommé le 12 janvier, soit avant même la chute de Ben Ali, ou encore Mohammed Jegham, un ancien ministre de la Défense nationale, sont notamment visées. Le gouvernement se veut néanmoins ouvert à l'opposition : leader du PDP, Ahmed Nejib Chebbi hérite du portefeuille du développement régional ; Ahmed Ibrahim, du mouvement Tajdid, devient ministre de l'Enseignement supérieur ; Mustafa Ben Jafaar, Secrétaire général du FDTL, devient ministre

de la Santé, tandis que trois membres de l'UGTT entrent également au gouvernement.¹¹⁴

Une fausse note intervient dès le 18 janvier, lorsque l'UGTT quitte le gouvernement. Mustapha Ben Jafaar en fait tout autant. Pour ce dernier :

La procédure pour annoncer le premier gouvernement fonctionnait comme sous l'ancien régime. Les anciens responsables du gouvernement de Ben Ali n'ont pas pris conscience de la réalité de la révolution à ce moment. Ils ont abordé la phase de transition comme s'il y avait une continuité totale. Un exemple du fonctionnement autoritaire du Premier ministre, et de la façon dont s'est déroulée la formation du premier cabinet : c'est son ancienne équipe gouvernementale qui a attribué les ministères et qui sera où. Il n'y a pas eu de négociations sur la répartition des cabinets, à aucun moment.¹¹⁵

Le PDP et le Tajdid, pour leur part, restent dans le gouvernement. Ils expliquent que la peur du vide prévaut ainsi que la volonté d'éviter une « solution militaire ». Selon un cadre du PDP :

Le plus important, c'est que le gouvernement reste en place. Le RCD était tiraillé. Il y avait beaucoup d'hésitants qui envisageaient un scénario de restauration de l'ancien régime. Il était capital de les rassurer pour les mettre de notre côté. Cela passait par le refus de tout principe d'épuration trop drastique.¹¹⁶

Le PDP avance un autre argument pour légitimer sa présence dans le gouvernement. Sa Secrétaire générale explique :

Ce qui s'est passé est plus qu'une intifada mais moins qu'une révolution, et nous place dans une phase intermédiaire délicate où nous sommes forcés de construire en partie sur l'ancien. La phase de transition doit se faire sur la base de l'actuel, c'est-à-dire dans la continuité constitutionnelle, avec une transition au niveau des institutions. Pourquoi ? Car cette révolution, en même temps que populaire, n'a pas donné de direction politique. Il faut limiter les dégâts, et coupler la rupture politique avec les institutions existantes.¹¹⁷

¹¹³ Entretien de Crisis Group, Mustapha Ben Jafaar, Secrétaire général du FDTL, Tunis, 10 février 2011.

¹¹⁴ Entretien de Crisis Group, Abdeljalil Badawi, membre de la direction de l'UGTT, Tunis, 26 janvier 2011. Selon Abdeljalil Badawi, l'UGTT avait réclamé cinq ministères.

¹¹⁵ Entretien de Crisis Group, Mustapha Ben Jafaar, Secrétaire général du FDTL, Tunis, 10 février 2011.

¹¹⁶ Entretien de Crisis Group, cadre du PDP, Tunis, 23 janvier 2011.

¹¹⁷ Entretien de Crisis Group, Maya Jribi, Secrétaire générale du PDP, Tunis, 6 février 2011.

Le Tajdid et le PDP se fixent donc un agenda politique minimal, prenant acte d'une rupture révolutionnaire mais mariée à la nécessaire continuité constitutionnelle.¹¹⁸ Pour Ahmed Nejib Chebbi, leader du PDP et ministre du Développement régional, la fonction du gouvernement se résume à « maintenir les institutions, faire tourner l'économie, et préparer les élections ».¹¹⁹

Face aux mécontentements, le gouvernement est remanié le 27 janvier. En gage de concession, il s'ouvre aux « technocrates » et réduit notablement le nombre de ministres RCD en son sein. Tout comme pour le PDP et le Tajdid, il s'agit pour ces soi-disant technocrates de minimiser les aspects politiques. Ministre auprès de Ghannouchi jusqu'à sa démission, chargé des réformes économiques et sociales, Elies Jouini souligne alors qu'il faut

assurer la continuité constitutionnelle. D'où le fait que le Premier ministre, deux anciens membres RCD du gouvernement ou encore le président des deux assemblées soient restés. Mais encore une fois, c'est un gouvernement qui n'est là que pour six mois et qui est chargé d'assurer la transition, notamment démocratique avec la préparation des élections. Moi, je n'ai pas vocation à rester.¹²⁰

Ceci dit, nonobstant sa vocation technocratique, les enjeux n'en sont pas moins éminemment politiques¹²¹ – entre autres, comment organiser les élections, que faire de l'appareil sécuritaire ou judiciaire – et touchent aux rapports de forces entre différents acteurs du pays. Dans son bras de fer avec le gouvernement, une large partie de l'opposition dénonce son manque de représentativité, invoque sa propre légitimité révolutionnaire et dit craindre un retour du passé et des multiples réseaux non démantelés hérités du système de l'ancien parti hégémonique, le RCD. Et elle explique que ni la continuité institutionnelle ni l'ou-

verture relative à l'opposition légale ou à des technocrates venus de l'extérieur ne sont des gages suffisants.

C. LA CRAINTE DU PASSE

Les opposants au gouvernement craignent soit le retour du passé, soit la confiscation des acquis révolutionnaires. Début février, Mohammed Ghoumani, cadre du Parti de la réforme et du développement, mouvement politique de sensibilité « islamiste-progressiste », le résume ainsi :

Face à un gouvernement qui ne consulte que ses alliés d'hier, face à des ministres que nous ne connaissons pas, nous ne pouvons pas ne pas redouter un scénario de confiscation de la révolution : on ne sait pas où se situe la prise de décision aujourd'hui, on ne sait pas qui est derrière le Premier ministre et quant à ce dernier, nous ne lui faisons pas confiance.¹²²

Les craintes se focalisent aussi sur les services de sécurité et la police. Après le remaniement du gouvernement Ghannouchi, le 27 janvier, des manifestants qui occupèrent la place de la Kasbah s'étaient violemment dispersés par la police. Même les formations politiques membres du gouvernement avaient condamné l'évacuation, le Tajdid allant jusqu'à réclamer « l'ouverture immédiate d'une enquête au sujet des incidents d'hier soir et l'information de l'opinion publique des résultats de cette enquête ».¹²³ Puis, fin janvier, c'est le ministre de l'Intérieur lui-même, Farhat Rahji, qui parle de « complot au sein des services de sécurité » : son ministère s'est fait attaquer le 27 par des manifestants appartenant aux forces de l'ordre.¹²⁴ La même semaine, il limoge 42 hauts responsables des forces de sécurité. Dans la foulée, l'agitation et les manifestations dans les provinces les 5 et 6 février, notamment au Kef, à Kebili et Gafsa, et la mort de cinq jeunes tués par la police lors de ces incidents,¹²⁵ amplifient les peurs collectives face à l'appareil policier. Le gouvernement tente cependant de donner des gages à l'opposition et, le 6 février, prononce le gel du RCD ; le 21 février le gouvernement demande officiellement sa dissolution.¹²⁶

¹¹⁸ Un article publié dans l'hebdomadaire du Tajdid en résume la teneur, simple : « Un gouvernement de transition chargé de préparer les élections et d'expédier les affaires courantes ». Sami Dachraoui, « Conseil de la révolution ou contre-révolution ? », *At-Tariq al-Jedid*, 26 février 2011.

¹¹⁹ Isabelle Mandraud, « Entretien avec Najjib Chebbi », *Le Monde*, 3 février 2011.

¹²⁰ Elies Jouini, « La révolution tunisienne n'a pas de prix », *Nouvelobs.com*, 24 février 2011, <http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/les-revolutions-arabes/20110224.OBS8603/interview-la-revolution-tunisienne-n-a-pas-de-prix.html>.

¹²¹ Un ancien ministre de Ghannouchi le reconnaît implicitement : « Si la transition démocratique en tant que telle c'était simplement d'organiser des élections, ce ne serait pas un problème. Pour que la démocratie ait un sens, il faut organiser des élections dans un cadre socialement, politiquement et sécuritairement apaisé ». Elies Jouini, « Construire une économie saine et transparente », *Hebdomadaire Réalités*, numéro 1312, 17 février 2011.

¹²² Entretien de Crisis Group, Mohamed Ghoumani, cadre du Parti de la Réforme et du développement de sensibilité « islamiste-progressiste », Tunis, 3 février 2011.

¹²³ « Communiqué au sujet des scènes de violences à la Place du gouvernement », *Mouvement Tajdid*, 29 janvier 2011.

¹²⁴ Perrine Mouterde, « Le ministère de l'Intérieur fait le ménage au sein des services de sécurité », *France 24*, 2 février 2011, www.france24.com/fr/20110202-tunisie-ministre-interieur-limoge-responsables-securite-incidents-milices.

¹²⁵ Agence France-Presse, 6 février 2011.

¹²⁶ « Le gouvernement demande la dissolution du Rassemblement constitutionnel démocratique », *Tunisie Afrique Presse*, 21 février 2011.

Mais cela ne suffit pas. Pour l'opposition non-gouvernementale, il ne s'agit pas d'accidents de passage mais bien d'un problème structurel que seuls des changements systématiques sont en mesure de résoudre. Début février, Moncef Marzouki, fondateur du Congrès pour la République (CPR),¹²⁷ affirme qu'un président issu de l'ancien régime, un Premier ministre qui l'était déjà avant la chute de Ben Ali et des technocrates, cela ne peut être considéré comme un gouvernement d'unité nationale.¹²⁸ Même son de cloche pour Mustapha Ben Jafaar, ministre ayant démissionné du gouvernement Ghannouchi :

On a de mauvais indices. La manière dont a été évacuée la place de la Kasbah [le 27 janvier] relevait des méthodes de l'ancien régime. Une partie de l'appareil sécuritaire complot. Nous ne sommes pas paranoïaques, mais le ministre de l'Intérieur lui-même parle de complot dans son propre ministère ! Il n'y a pas de semi-démocratie. Un appareil d'Etat, ce ne sont pas que des ministres. Il y a des équipes. Or, dans les coulisses, on retrouve ce fonctionnariat RCD. Les gens du coup d'Etat de 1987 sont tous là.¹²⁹

Tel que l'opposition le présente, les volets sécuritaires et politiques sont intimement liés : une continuité institutionnelle et constitutionnelle excessive menace la révolution, tout comme un démantèlement trop graduel des forces de sécurité laisse à ces dernières la possibilité de se réorganiser.

Sur la scène politique, le bras de fer s'accroît entre le gouvernement et ceux qui invoquent leur légitimité révolutionnaire afin de le discréditer.

Finalement, le gouvernement doit céder en réponse à une mobilisation qui contourne partiellement les partis politiques. Le 25 février, une manifestation relayée sur Facebook a réuni une foule de près de 100 000 personnes devant le siège du gouvernement¹³⁰ – chiffre qui excède ceux des manifestations précédant la chute de Ben Ali. La mobilisation sur Internet ne suffit pas à expliquer le succès

de la manifestation. Des comités locaux et régionaux du Conseil national pour la protection de la révolution, nouvellement formés, ont en effet appelé à manifester.¹³¹ Des jeunes venus de Sidi Bouzid, Kasserine, Tala et le Kef, montés en « caravanes populaires » depuis les régions du centre,¹³² veulent faire entendre les revendications des provinces à l'occasion de cette « Kasbah 2 » ; ils occupent en effet la place depuis le 20 février. Le mot d'ordre de manifestation s'est également imposé sur le campus universitaire de la Manouba, alors même que les universités n'étaient pas partie prenante de l'insurrection menant à la chute du régime de Ben Ali.¹³³

Le profil des manifestants est ainsi variable. Il comprend jeunes chômeurs des régions centrales, activistes politiques et syndicaux, étudiants et jeunes mobilisés online. Les slogans portés par la foule se concentrent sur la « démission du gouvernement Ghannouchi » et l'élection d'une « Assemblée constituante ». ¹³⁴ Selon un des manifestants : « Même si Mohammed Ghannouchi n'est pas le pire de l'ancien régime, il est inacceptable qu'il soit au gouvernement : il a été ministre de Ben Ali pendant quatorze ans, nous ne comprenons pas pourquoi il reste ». ¹³⁵ Le décès de trois manifestants à Tunis le 26 février, lors d'affrontements devant le ministère de l'Intérieur, ne fait qu'accroître la méfiance de l'opposition non-gouvernementale et radicalise singulièrement les positions des acteurs en présence.

Le 27 février, après plusieurs changements au sein de son équipe, Ghannouchi annonce son départ. Il est rapidement remplacé par Béji Caïd Essebsi, ancien ministre de Bourguiba mais n'ayant jamais participé au régime de Ben Ali. L'opposition pousse son avantage. L'UGTT appelle à la démission de l'ensemble de l'équipe gouvernementale et dénonce « l'incapacité du gouvernement à garantir la sécurité des citoyens et du peuple », ¹³⁶ tandis qu'An-Nahda déclare que « le gouvernement a perdu toute justification pour sa continuation », après qu'il eut « ignoré les demandes du peuple et fait un usage excessif de la force par

¹²⁷ Ancien président de la LTDH, figure de l'opposition tunisienne, Moncef Marzouki est depuis 2001 le porte-parole du Congrès pour la République, une formation illégale jusqu'en 2011, associant, à l'instar du PDP, d'anciens activistes de gauche, islamistes et libéraux.

¹²⁸ Entretien de Crisis Group, Tunis, 3 février 2011. Le numéro deux du Congrès pour la République donne le ton : il faut une « rupture totale ». Entretien de Crisis Group, Ryad al-Ayadi, vice-secrétaire général du Congrès pour la République, Tunis, 3 février 2011.

¹²⁹ Entretien de Crisis Group, Mustapha Ben Jafaar, ministre démissionnaire du premier gouvernement Ghannouchi, Secrétaire général du FDTL, Tunis, 10 février 2011.

¹³⁰ « Manifestation à Tunis contre le gouvernement de transition », Agence France-Presse, 25 février 2011.

¹³¹ Entretiens de Crisis Group, membres des conseils locaux de protection de la révolution de Kasserine et Bizerte, fin mars et début avril 2011.

¹³² Entretiens de Crisis Group, manifestants originaires de Sidi Bouzid, Kasserine et Tala, 25 février 2011.

¹³³ Entretiens de Crisis Group, étudiants de l'Université de la Manouba, Tunis, 11 mars 2011.

¹³⁴ Observations de Crisis Group, place de la Kasbah, 25 février 2011.

¹³⁵ Entretien de Crisis Group, manifestante, place de la Kasbah, 25 février 2011.

¹³⁶ Communiqué du Bureau exécutif de l'UGTT, 27 février 2011.

l'utilisation de gaz lacrymogène et de tirs à balles réelles ayant fait tomber plusieurs martyrs et blessés ».¹³⁷

La fin du gouvernement Ghannouchi ne témoigne donc pas seulement de l'échec d'un projet, celui de construire la transition démocratique sur une continuité constitutionnelle désormais obsolète. Elle dessine également l'état nouveau des rapports de force politique dans le pays. Aux côtés des anciens partis politiques de l'opposition légale intégrés au gouvernement, comme le PDP et le Tajdid, de nouvelles forces politiques autrefois interdites, comme les islamistes ou l'extrême gauche ; réprimées, comme l'Ordre des avocats ; marginalisées ou parfois instrumentalisées, comme l'UGTT, comptent désormais faire entendre leurs voix, et pèsent de tout leur poids dans le jeu politique. C'est dans ce sens qu'il faut lire la constitution du Conseil national pour la protection de la révolution et son affrontement avec le gouvernement Ghannouchi : les formations politiques, syndicales et associatives ont bien décidé d'influencer la recomposition du paysage tunisien, et ce sur un long terme.

Quant à l'agitation continue dans les provinces pendant cette période, marquée par des grèves sociales et des manifestations, et aux démonstrations de rue du 25 février, marquées par la jeunesse des manifestants, elles montrent que les acteurs sociaux ayant participé à l'insurrection de janvier 2011 entendent eux aussi continuer à peser dans le jeu politique, sur le principe de la « vigilance révolutionnaire » énoncée par des manifestants affirmant leur volonté « de ne pas voir la révolution confisquée ».¹³⁸

IV. RAISONS D'ESPERER ET PIEGES A EVITER

A. LA LONGUE VOIE DU COMPROMIS

La démission de Ghannouchi a pu apparaître, un temps, comme un échec – échec d'autant plus criant qu'il touche aussi les membres de l'opposition dite légale, le PDP et le Tajdid. En effet, Ahmed Nejib Chebbi, dirigeant du PDP, démissionne lui aussi deux jours plus tard de son poste de ministre, dénonçant tout à la fois les attermoissements, les « cafouillages et les tergiversations »¹³⁹ d'un gouvernement incertain ainsi que la politique du Conseil de la révolution, agitant le spectre d'un vide institutionnel et politique. Le 1er mars, c'est au tour d'Ahmed Ibrahim, Secrétaire général du mouvement Tajdid, de présenter sa démission au président. Ceci dit, la démission du PDP et du Tajdid semble également avoir été motivée par des considérations plus prosaïques. En effet, l'engagement du nouveau gouvernement de Béji Caïd Essebsi à ce qu'aucun de ses membres ne se présente aux élections est de nature à favoriser leur départ.¹⁴⁰

L'échec est cependant relatif. Le 3 mars, le président de la République, Fouad Mebazaa, annonce des élections pour une Assemblée nationale constituante le 24 juillet 2011 ; le lendemain matin, le sit-in de la place de la Kasbah, devant le siège du gouvernement, est levé, les manifestants s'estimant satisfaits. L'un d'eux explique : « Notre revendication concernant l'élection d'une Assemblée constituante est atteinte. Mais nous allons rester vigilants, et nous sommes prêts à nous remobiliser ».¹⁴¹

Le Bureau exécutif de l'UGTT suspend lui aussi des manifestations et des grèves prévues dans le pays et affirme que « la priorité des étapes à venir consiste à participer... à l'élaboration de la nouvelle loi électorale qui garantisse les élections et leur transparence, de manière à rompre définitivement avec les pratiques sombres du passé ».¹⁴² Le même jour, le nouveau Premier ministre, Béji Caïd Essebsi, présente la feuille de route gouvernementale. La Constitution de 1959 est suspendue ; les membres du gouvernement et le président par intérim ne pourront se présenter aux prochaines élections ; et le discours à l'encontre de l'ancien régime se durcit, le Premier ministre allant jusqu'à accuser Ben Ali de haute trahison.

¹³⁷ « Démission de Ghannouchi : communiqué », Mouvement An-Nahda, 28 février 2011, www.nahdha.info/arabe/modules.php?name=News&file=article&sid=4476.

¹³⁸ Entretien de Crisis Group, manifestants de la place de la Kasbah, Tunis, 25 février 2011.

¹³⁹ « Tunisie : Nejib Chebbi met en garde contre un putsch militaire », *Tunisie actualités*, 1er mars 2011, www.tunisieactualite.com/index.php?option=com_content&task=view&id=4662&Itemid.

¹⁴⁰ Entretien de Crisis Group, Ahmed Nejib Chebbi, leader du Parti démocratique progressiste, Sbeitla, 29 mars 2011.

¹⁴¹ Entretien de Crisis Group, Tunis, 4 mars 2011.

¹⁴² Communiqué du Bureau exécutif de l'UGTT, 4 mars 2011.

La perspective d'une Assemblée constituante dans un délai de quatre mois, avec une date butoir le 24 juillet, confirme le discours présidentiel de la veille.¹⁴³ Les manifestants ont ainsi obtenu gain de cause sur ce sujet qui leur tenait le plus à cœur. De plus, en suspendant la Constitution, le Premier ministre reconnaît le caractère exceptionnel de la période de transition. Le débat qui avait polarisé la première période de la transition, partagée entre la logique d'une continuité constitutionnelle, devant assurer en premier lieu des élections présidentielles, et une logique révolutionnaire, privilégiant une assemblée constituante, est dépassé. Il y a désormais continuité institutionnelle – l'exécutif reste dans les mains du président de la République et du gouvernement. Mais cette logique institutionnelle est désormais détachée du pur cadre constitutionnel.

Le compromis central touche aussi à la Commission des réformes politiques. La Commission est désormais rebaptisée « Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique » – tout un symbole, car la nouvelle appellation combine « révolution », « réforme » et « transition » et donc incarne la fin de la dichotomie entre logique révolutionnaire et logique légaliste. La création de l'Instance tente d'abord de dépasser l'opposition entre le Conseil national pour la protection de la révolution et les institutions.

Cela se fait de prime abord par l'élargissement – compliqué et controversé – de l'Instance. Si, pour son président, Yadh Ben Achour, l'Instance « a été le fruit d'un long travail de tractation entre le gouvernement, le président et les mouvements politiques et syndicaux »,¹⁴⁴ sa première composition, de 72 membres, est néanmoins contestée. C'est d'abord le mode de désignation qui est dénoncé par des membres de l'Instance, certains d'entre eux affirmant n'avoir pas été consultés sur leurs propres désignations, et l'avoir appris par téléphone après la publication officielle de la liste, le 15 mars.¹⁴⁵ C'est ensuite l'absence de représentation des jeunes et des provinces qui est critiquée au sein même de l'Instance, dont la première réunion, le 17 mars, se révèle être un échec, le Conseil de l'Instance

appelant à sa propre révision avant de s'atteler à l'étude de la loi électorale proprement dite.¹⁴⁶

Ce n'est au final que le 7 avril que le Conseil de l'Instance supérieure est élargi. Il comprend désormais 155 personnes, représentants de douze partis politiques et dix-huit organisations syndicales et associatives, ainsi que des « personnalités nationales » et des représentants des régions, de la jeunesse, des provinces et des « familles » de martyrs.¹⁴⁷ Fait notable, le Conseil a également intégré dans ses rangs un représentant de l'immigration tunisienne en France.¹⁴⁸ Siégeant à Tunis, l'Instance a maintenant des représentations locales dans les gouvernorats.

Le compromis touche également les attributions et pouvoirs respectifs des diverses institutions. Le gouvernement reste le seul pouvoir exécutif et décisionnel, mais l'Instance élargie devient désormais le pilote de la transition ; c'est elle qui définit la loi électorale et organise les élections, y inclus les tâches de définir les circonscriptions et d'établir la liste des électeurs.¹⁴⁹ Elle fonctionne à deux niveaux : un Conseil des experts de l'Instance, composé de juristes, qui travaille à l'élaboration de la loi électorale et à sa mise en place ; et un Conseil de l'Instance supérieure, composé des forces syndicales, politiques, associatives et de personnalités morales, qui examine, entérine, ou peut au contraire refuser et amender les textes soumis par le Conseil des experts. Les textes acceptés et votés à la majorité par le Conseil de l'Instance supérieure

¹⁴³ « M. Caïd Essebsi : rupture définitive avec l'ancien régime et suspension de la Constitution de 1959 », Tunis Agence Presse, 4 mars 2011.

¹⁴⁴ Entretien de Crisis Group, Yadh Ben Achour, président de l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique, Tunis, 10 mars 2011.

¹⁴⁵ Entretien de Crisis Group, Gilbert Naccache, membre de l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique, Tunis, 23 mars 2011.

¹⁴⁶ Ibid. Entretien de Crisis Group, Kamal Jendoubi, membre de l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique, Tunis, 24 mars 2011.

¹⁴⁷ « Liste des membres de l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique », Tunis Agence Presse, 7 avril 2011. Cette composition reste encore temporaire, le Conseil attendant encore la nomination des représentants de douze gouvernorats, ainsi que des agriculteurs.

¹⁴⁸ C'est désormais Tareq Ben Hiba, résidant en France et président de la FTCCR, qui assume ce rôle. La première nomination d'un représentant de l'immigration, Kamal Jendoubi, avait été contestée par ce dernier, assurant qu'il représentait au sein de l'Instance « le réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, et non l'immigration française », entretiens de Crisis Group, Kamal Jendoubi et Tareq Ben Hiba, membres de l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique, Tunis, 22 et 24 mars 2011. L'Instance supérieure s'est également ouverte à d'autres mouvements associatifs issus de l'immigration. Lakdar Ellala représente ainsi l'Association des tunisiens en France (ATF), une organisation proche du mouvement Tajdid. Deux associations de l'immigration tunisienne proches du mouvement An-Nahda, Voix libre et Solidarité tunisienne, sont également intégrées au sein de l'Instance.

¹⁴⁹ « Adoption du décret-loi relatif à la haute Instance pour les élections », Tunis Afrique Presse, 6 avril 2011.

sont ensuite transmis au Conseil des ministres et à la présidence de la République pour approbation par décret-loi.¹⁵⁰

L'Instance est ainsi moins qu'un pouvoir décisionnel et plus qu'un simple pouvoir consultatif. Certaines associations des droits de l'homme et de la société civile qui s'étaient démarquées, dans un premier temps, tant du gouvernement que du Conseil national de protection de la révolution, s'estiment satisfaites du compromis « d'obligation consultative ».¹⁵¹

De facto, la situation de double légitimité – celle du Conseil national pour la protection de la révolution d'une part, et celle du gouvernement de l'autre – n'est plus réellement de mise. Le Conseil national pour la protection de la révolution n'existe désormais plus, même si, dans certaines villes, des comités locaux créés au cours du mois de février existent encore ; ils prennent souvent en charge les tâches administratives relevant des anciens conseils municipaux.¹⁵² Les principales organisations de l'ancien Conseil national pour la protection de la révolution (l'UGTT, l'Ordre des avocats et An-Nahda) sont maintenant intégrées à l'Instance supérieure, au sein du Conseil de l'Instance.¹⁵³ La gauche radicale du Front du 14 janvier s'est elle-même divisée, deux de ses partis politiques fondateurs, le Mouvement des patriotes démocrates et le Parti du tra-

vail démocratique et patriotique, étant représentés dans l'Instance respectivement par Choukri Belaïd et Mohammed Jmour. Seul le PCOT refusera au final de l'intégrer, lui préférant l'ancienne formule d'un Conseil national pour la protection de la révolution.¹⁵⁴

L'Instance fait désormais office de petit parlement. Première réalisation importante, elle a adopté à l'unanimité une nouvelle loi électorale le 12 avril,¹⁵⁵ qui inclut le principe de la parité hommes-femmes, une position entérinée par l'ensemble des représentants liés au mouvement islamiste An-Nahda.¹⁵⁶ Elle permettra aux immigrés ayant la nationalité tunisienne de voter aux élections pour l'Assemblée constituante. Enfin, l'un des principaux sujets de désaccord au sein du Conseil de l'Instance – à savoir l'éligibilité d'anciens membres du RCD – s'est d'abord tranchée en faveur des plus radicaux ; les membres ayant eu des responsabilités dans le RCD ou dans les gouvernements du président Ben Ali dans les 23 dernières années sont en effet inéligibles.¹⁵⁷ Cependant, la loi électorale adoptée par le Conseil de l'Instance supérieure attend encore d'être promulguée par le président de la République,

¹⁵⁰ Le pouvoir exécutif reste dans les mains de la présidence et du gouvernement. C'est ainsi que l'Instance, et plus particulièrement son conseil, font office en ce sens de pouvoir législatif transitoire, puisque ce sont eux qui rédigent et doivent accepter les projets de décrets-lois devant être adoptés par le président de la République.

¹⁵¹ Entretien de Crisis Group, Omar Mestiri, membre fondateur du CNLT et membre de l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique, Tunis, 5 mars 2011.

¹⁵² Le 9 avril s'est ainsi tenu, à Nabeul, un congrès constitutif des comités locaux pour la protection de la révolution, en présence de 140 délégués ; voir Tunis Afrique Presse, 9 avril 2011. Depuis le 14 janvier, les conseils municipaux, constitués de membres du RCD, ne se réunissent plus. Dans plusieurs villes (Tala, Redeyef, Bizerte, Nabeul), ce sont des conseils locaux pour la protection de la révolution qui ont pris en charge les tâches municipales, mais aussi de sécurité (Tala), en l'absence de forces de police, la majorité des commissariats ayant été brûlés. Ces conseils locaux s'appuient majoritairement sur les sections locales de l'UGTT. Observation de Crisis Group à Kasserine, fin mars 2011 ; entretiens de Crisis Group, membres du conseil local pour la protection de la révolution de Bizerte, avril 2011.

¹⁵³ Le Conseil de l'Instance supérieure n'est pas réductible aux seules organisations anciennement membres du Conseil national pour la protection de la révolution. Les organisations ayant préalablement refusé de participer au Conseil de la révolution (CNLT ou ATFD), tout comme le PDP et le mouvement Tajdid, ancien partis membres du gouvernement de Mohammed Ghannouchi, en font également partie.

¹⁵⁴ « Le but de cette instance est de torpiller le Conseil national pour la protection de la révolution et de l'anéantir, pour que le gouvernement agisse sans aucun contrôle. C'était le cas avec la nomination des préfets sous le gouvernement Ghannouchi et ça l'est' ainsi aujourd'hui avec Béji Caïd Essebsi, dans la nomination des chefs de délégations, des responsables de la sécurité, du corps diplomatique, dans l'octroi des visas aux partis et dans le manque de transparence qui entoure la dissolution de la police politique ». Communiqué du PCOT, 15 mars 2011.

¹⁵⁵ La loi privilégie un scrutin de liste à la proportionnelle, et non un scrutin uninominal. Ce choix favorise les partis politiques au détriment des candidatures indépendantes ; en effet, il comprend plusieurs sièges à pourvoir pour une seule circonscription, au contraire du scrutin uninominal dans lequel il n'y a qu'un siège à pourvoir. De jeunes juristes et constitutionnalistes, ayant participé aux manifestations de la place de la Kasbah en février 2011, se sont regroupés en une association, intitulée le Manifeste. Partisans du scrutin uninominal, ils dénoncent le scrutin de listes comme un « coup d'Etat des partis politiques, au détriment des régions et des provinces, qui ne pourront présenter des membres indépendants et représentants la jeunesse ». Entretien de Crisis Group, Jawar Benbareck, professeur de droit et membre fondateur du Manifeste, la Marsa, 9 mars 2011.

¹⁵⁶ Trois membres d'An-Nahda participent à l'Instance (Noureddine Bouheiri, Sahbi Attig et Farida Abidi), ainsi que deux représentants de ses mouvements associatifs (AISPP et Houria wa-Insaf). Des représentants de deux associations de l'immigration tunisienne en France proches d'An-Nahda, Voix libre et Solidarité tunisienne sont également rentrés dans le Conseil au cours du mois d'avril. Enfin, une représentante dans l'Instance de l'Ordre des avocats est également membre du mouvement islamiste.

¹⁵⁷ L'une des principales formations opposées à cette orientation reste encore aujourd'hui le PDP, entretien de Crisis Group, Ahmed Nejib Chebbi, Sbeitla, 29 mars 2011.

qui pourrait tout aussi bien opposer son veto à certaines dispositions du projet de loi.¹⁵⁸

La longue marche de la transition démocratique a donc désormais ses acquis : une loi électorale pavant la voie à des élections constituanes ; une Instance pilotant la réforme, consensuelle et élargie ; et un gouvernement qui, s'il peut parfois être contesté, n'en est pas moins reconnu par les principaux acteurs sociaux. La spécificité de la période transitoire tunisienne est donc de privilégier, aux termes d'affrontements et de rapports de forces politiques fluctuants, mais aussi d'une série de consensus en découlant, une logique d'intégration. Ce n'est ni une armée, ni un gouvernement seul, qui pilote le processus, mais bien un ensemble composite, voire même hétérogène, d'institutions, de forces politiques, de syndicats et d'associations, à qui incombe désormais, au travers d'affrontements suivis de négociations, la tâche d'acheminer le pays vers un régime démocratique.

La période transitoire est donc d'abord soumise au consensus des acteurs politiques et sociaux, tous investis dans le processus. La période intérimaire de quatre mois devant conduire aux élections fin juillet exige donc un accord permanent des membres de l'Instance.¹⁵⁹ Il faut également

qu'un accord se dessine avec le gouvernement et la présidence, censés reconnaître et émettre par décret les propositions de lois issues de l'Instance. Toute division au sein de l'Instance supérieure, ou tout blocage entre l'exécutif et le Conseil de l'Instance, pourraient ainsi entacher la bonne marche du processus démocratique, les délais électoraux étant désormais extrêmement courts. La transition démocratique reste aussi tributaire d'une situation instable, la question sociale et économique, une des causes motrices de la révolution, demeurant encore une bombe à retardement.

B. LA QUESTION SOCIALE

L'inquiétude des milieux économiques est patente et s'approfondit.¹⁶⁰ Avec la chute du tourisme et la hausse des cours pétroliers, les conditions matérielles ont toutes les chances d'empirer. L'afflux de dizaines de milliers de réfugiés en provenance de Libye ne fait qu'accroître les craintes et complique sérieusement la position du gouvernement de Béji Caïd Essebsi. Ayant provoqué un effet domino, de l'Égypte à la Libye, la Tunisie voit revenir sous forme d'effet boomerang inattendu les conséquences directes de l'instabilité régionale ainsi que de la répression des opposants au colonel Khadafi, de la guerre civile et de l'intervention militaire internationale qui se déroule à ses frontières. Les régions du centre et du sud de la Tunisie ne sont pas uniquement confrontées à un afflux massif de dizaines de milliers de réfugiés : c'est aussi leur économie locale, basée sur le commerce et les échanges avec la Libye, qui est ruinée.

Le soutien de la communauté internationale à une Tunisie économiquement sinistrée est cependant réel. La Commission européenne s'est dite prête à doubler ses aides pour l'année 2013-2014,¹⁶¹ et les États-Unis, par la voix de sa secrétaire d'État Hillary Clinton, se sont engagés à la mi-avril à soutenir matériellement et financièrement la Tunisie.¹⁶² Fin avril, c'est encore le chef de la diplomatie française, Alain Juppé, qui promet de débloquent près de

¹⁵⁸ Fin avril, la loi électorale faisant encore l'objet de tractations entre le président, le gouvernement et l'Instance supérieure. L'un des sujets de discorde concerne la période d'inéligibilité des membres du RCD, qui pourrait être baissée de 23 à dix ans. Pour les partisans d'une ligne dure, il s'agit d'abord de contrer d'anciens membres dirigeants du RCD qui se sont déjà réorganisés, notamment en formant de nouveaux partis politiques tel que al-Watan, dirigé par les anciens ministres Ahmed Frea et Mohammed Jghram, ou l'Initiative, emmenée par Kamal Morjane. Pour les partisans d'une ligne plus modérée, voulant baisser la période d'inéligibilité à dix ans, il s'agit de ne pas pénaliser d'anciens membres ou proches du RCD qui, ayant soutenu Ben Ali à ses débuts, ont néanmoins pu, par la suite, prendre des distances avec le régime. Entretien de Crisis Group, membres du Conseil de l'Instance supérieure, Tunis, 24 avril 2011.

¹⁵⁹ La préparation technique des élections doit se faire dans un délai inférieur à quatre mois. Selon le président de l'Instance supérieure, Yadh Ben Achour : « Nous sommes en train de travailler sur un système complet pour les élections, et la tâche pratique est gigantesque : créer une liste électorale nouvelle ; avoir une logistique informative ; réorganiser les circonscriptions électorales. Nous travaillons dans un temps qui est très court, et nous devons dans le même temps fonctionner sur le principe du consensus général ». Entretien de Crisis Group, Tunis, 10 mars 2011. Si les élections ne devaient pas pouvoir se tenir le 24 juillet, elles ne pourraient alors être reportées qu'au mois de septembre ou octobre, la fin juillet marquant le début du mois de Ramadan. Le seul parti politique appelant actuellement au report des élections au mois d'octobre reste celui-là même qui est opposé à la création de l'Instance supérieure, à savoir le PCOT. Pourrait alors s'inaugurer une nouvelle période d'instabilité institutionnelle.

¹⁶⁰ L'agence de notation économique Fitch Ratings a abaissé la note attribuée à la Tunisie concernant les risques de sa dette à long terme. Voir « Tunisie : Fitch abaisse la note, perspectives négatives », Agence France-Presse, 2 mars 2011.

¹⁶¹ « Tunisie : l'aide financière de l'UE au titre de l'année 2012-2013 sera doublée », Maghreb émergent, 1er avril 2011, www.maghrebemergent.com/actualite/fil-maghreb/2788-tunisie-laide-financiere-de-lue-au-titre-de-lannee-2012-2013-sera-doublee.html.

¹⁶² « Tunisie/États-Unis : à Tunis, Hillary Clinton apporte le soutien des États-Unis à la Tunisie nouvelle », Radio France internationale, 13 mars 2011.

350 millions d'euros.¹⁶³ Quant à l'ONU, elle s'engage pour l'essentiel à aider l'état tunisien à faire face à l'afflux de dizaines de milliers de réfugiés depuis la mi-février.¹⁶⁴ Cependant, cette aide semble encore mal coordonnée : la conférence de Carthage pour les réformes politiques et économiques, qui devait réunir au mois de mars pays donateurs et gouvernement tunisien, a été reportée pour « deux ou trois mois », notamment en raison de l'instabilité politique tunisienne.¹⁶⁵ Enfin, si les avoirs de la famille Ben Ali à l'étranger ont été majoritairement gelés, se pose maintenant la question de leur récupération. Des manifestations se sont ainsi tenues à Tunis devant l'ambassade de Suisse, pour dénoncer la lenteur des procédures – bien que la Suisse ait été l'un des premiers Etats à geler, quelques jours seulement après le départ de Ben Ali, ses avoirs.

Pour l'année 2011, les chiffres sont plus qu'alarmants. Selon un document rendu public par le gouvernement transitoire début avril, la croissance devrait, au vu des nouvelles prévisions, osciller entre 0 et 1 pour cent, avec un déficit public budgétaire de 5 pour cent.¹⁶⁶ Mustapha Kamel Nabli, gouverneur de la Banque centrale de Tunisie, rappelle à la mi-avril que pour les premiers mois de l'année 2011, la production industrielle « a baissé de 13 pour cent, et les intentions d'investissements dans l'industrie de 36 pour cent ».¹⁶⁷ Quant au taux de chômage, estimé officiellement à 14 pour cent pour l'année 2011 par l'ancien gouvernement de Ben Ali, il pourrait bien, selon le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi, atteindre un taux de 19 pour cent au mois de juillet, soit près de 700 000 personnes, dont plus de 160 000 diplômés chômeurs du supérieur.¹⁶⁸

De l'avis de Fathi Chamkhi, membre de l'UGTT et animateur d'une campagne associative pour l'annulation de la dette externe tunisienne, la situation est « catastrophique ». Il exige que le gouvernement suspende le paiement d'une

partie de la dette qu'il attribue aux agissements privés de Ben Ali et qu'il considère donc « illégitime »,¹⁶⁹ une revendication défendue par l'UGTT.¹⁷⁰ Une diplomate occidentale estime également que :

La situation économique va être catastrophique à moyen terme. Même s'il y a une stabilisation démocratique, on peut penser à un retour de la grogne sociale. La crise économique mondiale conjuguée à la crise libyenne font que l'investissement économique de la communauté internationale risque d'avoir de sérieuses limites.¹⁷¹

Le gouvernement transitoire de Béji Caïd Essebsi cherche à répondre à l'urgence. Il tente de mettre en place une politique étatique forte, notamment en matière de création d'emploi ou de protection sociale.¹⁷² Pourtant, il s'agit en vérité d'une course contre la montre. Entre des demandes sociales explosives et s'inscrivant dans un court terme et des mesures gouvernementales se mettant lentement

¹⁶³ « La France va fournir à la Tunisie une aide de 500 millions de dollars », CRI Online, 21 avril 2011, <http://french.cri.cn/621/2011/04/21/402s242720.htm>.

¹⁶⁴ Le nombre de réfugiés venant de Libye est aujourd'hui estimé à près de 75 000 personnes. Voir « L'ONU aide Tunis et le Caire à gérer l'arrivée de milliers d'étrangers venant de Libye », Centre d'actualités de l'ONU, 1er mars 2011, www.pfcmc.com/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=24599&Cr=Libye&Cr1=.

¹⁶⁵ « Tunisie : report de la conférence internationale sur l'après Ben Ali », Repères maghrébins, 7 mars 2011, <http://fr.almagharibi.com/570.uPx>.

¹⁶⁶ « Programme social et économique à court terme du gouvernement transitoire », 1er avril 2011.

¹⁶⁷ « Situation économique délicate mais pas désespérée », Tunisie Afrique Presse, 12 avril 2011.

¹⁶⁸ Zeyneb Dridi, « Tunisie : déblocage des subventions pour 127 000 chômeurs dans les prochains jours », *Business News*, 4 avril 2011, www.businessnews.com.tn/details_article.php?a=24211&temp=1&lang=fr&t=520.

¹⁶⁹ Entretien de Crisis Group, Tunis, 17 février 2011. Fathi Chamkhi est membre de RAID-ATTAC (Rassemblement pour une alternative internationale de développement-Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) Tunisie, association dépendante du Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde (CADTM). Dans une lettre adressée le 20 mars 2011 par le RAID-ATTAC Tunisie et l'Union des diplômés chômeurs de l'université (UDUC) au gouverneur de la Banque centrale, Mustapha Kamel Nabli, il est ainsi souligné que « l'audit, qui devrait porter sur l'intégrité de la dette publique de la Tunisie et associer des représentants de la société civile tunisienne et internationale, comme l'a fait le gouvernement équatorien en 2007-2008, permettra de faire la lumière sur la destination des fonds empruntés, les circonstances qui entourent la conclusion des contrats de prêts, la contrepartie de ces prêts (les conditionnalités) ainsi que leurs impacts environnementaux, sociaux et économiques ». Voir « Pour un moratoire immédiat et unilatéral sur la dette publique de Tunisie. Une lettre au gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie », RAID-ATTAC Tunisie et UDOC, 20 mars 2011.

¹⁷⁰ Ghazi Ben Mabrouk, « L'union générale tunisienne du travail lance une campagne pour l'annulation de la dette externe de la Tunisie », 4 avril 2011, www.attounissia.com.tn/details_article.php?t=41&a=28490&temp=1&lang&w.

¹⁷¹ Entretien de Crisis Group, diplomate occidentale, Tunis, 10 mars 2011.

¹⁷² Le plan qu'il a présenté début avril pour la période de transition envisage ainsi « un programme de recrutement exceptionnel dans la fonction publique (20 000 emplois), la prise en charge de 200 000 jeunes à travers les interventions des mécanismes de la politique active, notamment le programme Amel mis en place le 22 février 2011 par le gouvernement de Mohammed Ghannouchi qui consiste à indemniser pour un montant de 200 dinars (soit environ 100 euros) les jeunes diplômés chômeurs du supérieur et à doubler les montants alloués aux programmes d'utilité publique dans les régions ». Voir « Programme social et économique à court terme du gouvernement transitoire », 1er avril 2011.

en place, le risque d'un regain des mouvements sociaux, notamment dans les provinces du centre, est réel.

Les partis politiques, quant à eux, s'emparent de cette question sociale, en faisant un thème de campagne à quatre mois des élections, même si l'Assemblée nationale constituante n'a aucunement vocation à régler les questions socio-économiques. S'appuyant sur un solide réseau de militants politiques dans le Sud, ayant des locaux dans les villes du Centre et du Sud, le PDP, désormais détaché de ses prérogatives gouvernementales, mène ainsi sa campagne en vue des élections pour une Assemblée nationale constituante dans les régions sinistrées de Kasserine, Gafsa et Sidi Bouzid, mettant en avant la nécessité d'une « politique accélérée de développement dans des régions abandonnées par l'Etat ». ¹⁷³ Le mouvement An-Nahda a inauguré son premier local officiel à Sidi Bouzid le 28 mars, en présence de son leader Rached Ghannouchi, s'attachant lui aussi à dénoncer l'état des régions centrales socialement sinistrées. ¹⁷⁴ De la gauche aux islamistes, la thématique sociale et du développement des régions devient ainsi un leitmotiv du discours politique. ¹⁷⁵ L'objectif est de mobiliser l'électorat autour d'une thématique centrale qui lui tient à cœur.

Depuis la révolution du 14 janvier, les revendications sociales ne se sont pas éteintes. Dans les régions centrales, elles se combinent à d'autres problématiques à connotations plus politiques, telles que la demande de justice pour les « familles de martyrs ». ¹⁷⁶ Les dynamiques grévistes touchent d'ailleurs l'ensemble du pays de manière régulière et continue depuis la mi-janvier. Fin mars, ce sont encore les chômeurs de Gabès, au Sud, qui bloquent les activités de cimenterie de la ville pour réclamer du tra-

vail, ¹⁷⁷ tandis que tout au long du mois, c'est à Gafsa que des travailleurs des mines ont bloqué l'acheminement du phosphate. ¹⁷⁸ Mi-avril, les chauffeurs de taxis de la ville de Sfax sont également en grève. Les grèves touchent même, de manière plus irrégulière cependant, Tunis. ¹⁷⁹

Mais le contraste le plus flagrant reste celui entre les régions centrales et la capitale. Depuis le 14 janvier, les villes des provinces semblent être figées dans le temps. Les tags et écritures sur les murs appelant à la chute du RCD n'ont pas été effacés et les locaux de la police brûlés lors des émeutes sont restés tels quels. Du fait de la centralité de la question du chômage, c'est moins l'arme de la grève qui est utilisée dans ces régions que celle des sit-ins, protestations publiques, voire même grèves de la faim. ¹⁸⁰ A Kasserine, Tala et Sidi Bouzid, les places du centre-ville sont encore le lieu de sit-ins permanents, réunissant pour l'essentiel des jeunes chômeurs autour de tentes improvisées où s'affichent les photos des « martyrs » de la révolution. ¹⁸¹ Le 29 mars, à Kasserine, des manifestations réunissaient plusieurs centaines de manifestants au centre-ville. ¹⁸² Le 30 mars, une manifestation semblable à Sidi Bouzid a réuni près de 2 000 personnes. Les revendications se concentraient sur l'emploi des jeunes chômeurs et sur le jugement des auteurs d'exactions et de violences lors des manifestations de décembre 2010 et janvier 2011. ¹⁸³

Si les modes de protestation sont rarement violents, ils peuvent toutefois épisodiquement se transformer en émeutes. Le 19 et 20 avril, par exemple, dans la commune de Regueb, non loin de Sidi Bouzid, des jeunes descendus dans la rue ont brûlés des pneus et coupés les routes. Là aussi, les revendications s'avéraient doubles : demande d'emploi d'une part, demande de poursuites judiciaires contre les responsables de la police ayant ordonné de tirer sur la foule lors de l'insurrection de décembre 2010 de l'autre. ¹⁸⁴

¹⁷³ Entretiens de Crisis Group, militants du PDP de la région de Kasserine et Sbeitla, 27 et 28 mars 2011.

¹⁷⁴ « Tunisie : Rached Ghannouchi inaugure le siège d'An-Nahda à Sidi Bouzid », *Espace Manager*, 28 mars 2011, www.espacemanager.com/politique/tunisie-rached-ghannouchi-inaugure-le-siege-d-annahda-a-sidi-bouzid.html.

¹⁷⁵ Pour Hama Hammami, leader du PCOT, « l'économie actuelle de la Tunisie est victime de la dépendance par rapport au capital étranger... Les choix économiques de l'ancien régime ont accentué les disparités régionales. Trois quarts des investissements ont été réalisés dans les zones côtières ». Et même un leader du parti An-Nahda dénonce, en reprenant à la gauche radicale l'une de ses thématiques phares, à savoir la dénonciation des institutions financières internationales, « la soumission sans limites de l'économie aux instructions du Fond monétaire international... qui a favorisé la disparité entre les régions du pays, l'augmentation massive du chômage, notamment chez les diplômés du supérieur ». « Ennahda, Tajdid et le PCOT se prononcent : quel projet socio-économique pour l'après-transition ? », hebdomadaire *Réalités*, numéro 1319, 7 avril 2011.

¹⁷⁶ Entretien de Crisis Group, Tayyib Jillali, membre de l'UGTT de Sidi Bouzid, 25 mars 2011.

¹⁷⁷ « Poursuite du sit-in dans la zone industrielle de Gabès », *Tunis Afrique Presse*, 25 mars 2011.

¹⁷⁸ Entretien de Crisis Group, Adnan Hajji, membre de l'UGTT de Gafsa, 9 avril 2011.

¹⁷⁹ La période de la fin mars et de début avril est ainsi marquée, par exemple, par une longue mobilisation des éboueurs de la capitale en faveur d'une augmentation de salaires.

¹⁸⁰ Des jeunes chômeurs de la ville de Kasserine ont ainsi entamé une grève de la faim d'une dizaine de jours à la fin mars 2011. Entretiens de Crisis Group, jeunes diplômés chômeurs de Kasserine, mars 2011.

¹⁸¹ Observations de Crisis Group à Kasserine, Tala et Sidi Bouzid, mars et avril 2011.

¹⁸² Observation de Crisis Group à Kasserine, 29 mars 2011.

¹⁸³ « Jour de colère à Sidi Bouzid », *Tunis Afrique Presse*, 30 mars 2011.

¹⁸⁴ « Retour au calme dans la délégation de Regueb », *Tunis Afrique Presse*, 20 avril 2011.

La demande de justice sociale ne cesse ainsi de se combiner à celle de la justice politique. Selon un dirigeant syndical de Kasserine :

Nous continuons les sit-ins pour deux raisons majeures. Premièrement, la justice sociale. Les jeunes sont au chômage, il n'y a pas de protection sociale. Deuxièmement, la justice politique : des familles de martyrs de Sidi Bouzid, de Kasserine et de Tala ont déposé des plaintes devant les tribunaux contre des tortionnaires et des assassins, et il n'y a aucun suivi. Nous avons peur d'une confiscation de la justice, et d'une amnistie pour les criminels de décembre 2010. C'est notre plus grande crainte, car c'est la population du Sud qui, au travers de ses revendications sociales, a payé le plus en termes de martyrs et de blessés.¹⁸⁵

Le 29 mars, à Kasserine, des manifestations semblables à celles de Sidi Bouzid, touchant à la question sociale, au statut des diplômés chômeurs et à la justice pour les « familles de martyrs », réunissaient plusieurs centaines de manifestants au centre-ville. Si l'insurrection est partie des provinces centrales, c'est aussi là que le prix humain en termes de tués et de blessés a été le plus fort. Il n'est donc pas étonnant de voir se télescoper des revendications sociales et des demandes de justice concernant les exactions policières. Le temps joue là aussi en défaveur des institutions, judiciaires ou gouvernementales. Les demandes de justice, comme celles d'équité sociale, sont immédiates, mais le temps d'y répondre est long.¹⁸⁶

Dans ses tentatives de gérer les mouvements sociaux, le gouvernement est également handicapé par l'absence, depuis le 14 janvier, de la police.¹⁸⁷ Elle est remplacée par une armée ne sachant pas toujours comment administrer au quotidien une situation sociale, politique et administrative qui lui échappe.¹⁸⁸ Depuis début février, un militaire, Omar Bellhadj Sleiman, est à la tête du gouvernorat de Kasserine.¹⁸⁹ Il admet que :

La situation est particulièrement difficile. L'armée n'était pas préparée à cette situation de gestion au quotidien. Il y a des revendications sociales, et à côté des revendications politiques. Nous devons trouver dans les municipalités et dans les délégations¹⁹⁰ des gens indépendants pour gérer les affaires administratives, des gens qui affichent des critères de compétence et de neutralité, et qui ne sont pas contestés par la population, liés à la police, ou ayant eu de trop grandes responsabilités dans le RCD. Certaines administrations municipales sont ainsi encore vides, sans conseil municipal.¹⁹¹ C'est une période ennuyeuse pour l'armée, car nous n'étions pas prêts à cela, et nous gérons au mieux.¹⁹²

Le vide administratif et politique, notamment dans les délégations et les conseils municipaux, renforce en retour le rôle de l'UGTT. En effet, les sections locales du syndicat comblent le vide. Leurs représentants restent les principaux interlocuteurs des pouvoirs publics. Les sections locales de l'UGTT se font ainsi le relai des demandes de la population et, dans certaines villes, elles prennent en charge les soins des blessés, victimes des confrontations de dé-

¹⁸⁵ Entretien de Crisis Group, Abdelwahad al-Homri, membre du syndicat du secondaire de l'UGTT de Kasserine et originaire de Tala, 28 mars 2011 ; victimes d'exactions policières à Kasserine, 28 mars 2011.

¹⁸⁶ Ce n'est ainsi que début avril que la Commission nationale sur les exactions a commencé à rendre ses premières conclusions, notamment concernant les provinces. Selon le président de la Commission sur les exactions, « les crimes étaient réellement organisés... Ce sont des régions délaissées et la situation y est alarmante sur le plan social et économique. Elle est même explosive, ce qui nécessite des mesures urgentes. Il faut constituer des cellules de crise pour venir en aide aux familles sinistrées ». Taoufik Bouderbala, *Le Temps*, 13 avril 2011. Les premières conclusions de la Commission ont reconnu officiellement l'utilisation de *snipers* par la police lors des émeutes de décembre 2010 et janvier 2011. Il est à noter que, comme lors de l'insurrection elle-même, ce sont souvent les avocats qui se font les relais des mouvements sociaux dans la capitale. Ainsi, les demandes de jugements des responsables impliqués dans les exactions policières ont été relayées par 25 avocats, le 2 avril, portant plainte contre certains responsables du RCD et du ministère de l'Intérieur, qui seront convoqués dès le lendemain par le juge d'instruction de Tunis. Observation de Crisis Group, conférence de presse du « groupe des 25 avocats », Tunis, 2 avril 2011.

¹⁸⁷ Les seules forces policières visibles dans les régions centrales restent les agents de la circulation. En l'occurrence, c'est l'armée qui est responsable de la sécurité.

¹⁸⁸ Des gouverneurs militaires, détachés par le ministère de la Défense, sont en poste depuis la fin février dans les gouvernorats de Sidi Bouzid, Kasserine, Kairouan et Sousse.

¹⁸⁹ Le gouverneur militaire indique qu'il a été « détaché par le ministère de la Défense pour la période intérimaire » et qu'il reprendra ses « fonctions militaires une fois les nouveaux gouverneurs nommés par le gouvernement transitoire suivant les élections pour une assemblée constituante ». Entretien de Crisis Group, Omar Bellhadj Sleiman, gouverneur de Kasserine, 27 mars 2011.

¹⁹⁰ Les délégations constituent un échelon administratif intermédiaire entre les municipalités et le gouvernorat. Il existe ainsi 264 délégations en Tunisie, réparties sur les 24 gouvernorats.

¹⁹¹ Les affaires municipales sont actuellement gérées par des fonctionnaires municipaux, en l'absence de tenues des conseils municipaux dans les villes de province. C'est entre les gouverneurs et les partenaires sociaux – souvent l'UGTT – que se négocie, municipalités par municipalités, la mise en place de conseils provisoires, en l'attente d'élections municipales.

¹⁹² Entretien de Crisis Group, Omar Bellhadj Sleiman, gouverneur de Kasserine, 27 mars 2011.

cembre et janvier, ou des « familles de martyrs », en organisant des collectes aux sièges locaux du syndicat.¹⁹³

Les contrastes géographiques mentionnés ci-dessus pèsent de tout leur poids en ce qui concerne les revendications sociales. Si l'administration reste encore défaillante, du fait du départ des anciens conseillers municipaux liés au RCD, si les demandes de la population conjuguent tout à la fois question sociale et ressentiment contre la police, les jeunes chômeurs diplômés, organisés dans différentes structures associatives travaillant avec les syndicalistes locaux de l'UGTT, concentrent leur discours sur les fortes disparités régionales, avec une rancœur affirmée contre la capitale et les régions côtières.

Une étude réalisée par l'UGTT en août 2010, mais publiée seulement en avril 2011, révèle ainsi que pour le gouvernorat de Sidi Bouzid, le taux de chômage se situe au double du niveau national avec, notamment, un taux de chômage de 44,7 pour cent chez les femmes diplômées du supérieur.¹⁹⁴ La colère sociale est ainsi susceptible de se traduire en véritable régionalisme politique, les jeunes chômeurs diplômés dénonçant « le pillage, par les grandes villes du Nord, comme Sfax, Bizerte ou Tunis, des régions du Centre ». ¹⁹⁵ Pour Souhad Saadli, responsable d'une association de diplômés chômeurs pour le gouvernorat de Kasserine :

La jeunesse n'a pas d'espoir. Les régions de Kasserine et de Sidi Bouzid n'ont pas d'universités, et les jeunes partent faire leurs études à Sousse, Tunis, au Nord.¹⁹⁶ Le gouvernorat de Kasserine n'a pas même un hôpital universitaire. Nos familles supportent leurs charges pendant cette période. Lorsqu'ils reviennent, ils se retrouvent au chômage, puisqu'il n'y a pas d'infrastructures industrielles, pas de campus universitaire, sur lesquels on pourrait bâtir en termes d'emploi, pas d'infrastructures touristiques, alors même que nous avons l'un des plus grands sites archéologiques romains de Tunisie dans la région de Kasserine.¹⁹⁷ Mais il n'y a qu'un hôtel pour toute la région, et la région

n'est pas desservie : pas de train, peu de transports en commun, des infrastructures routières désastreuses, avec aucune autoroute. L'Etat nous méprise depuis toujours.¹⁹⁸

Au-delà du risque de nouvelles émeutes, il est donc aussi à craindre que le fort sentiment de régionalisme n'entraîne un sentiment de dissociation politique entre le Nord et les régions du Sud et du Centre. Cela peut donner lieu à un discours dénonçant des « élites » politiques issues de la capitale ou des grandes régions côtières. L'Instance supérieure a certes, début avril, intégré dans son conseil des représentants reconnus des régions, dont certains membres des sections locales de l'UGTT.¹⁹⁹ Mais l'Instance n'est elle-même que transitoire : c'est donc aussi bien la future Assemblée constituante que le gouvernement provisoire qu'elle nommera qui devront intégrer des représentants des diverses régions. Le volet économique et social se révèle ainsi être, depuis le 14 janvier, un problème de plus en plus politique : la question des régions sinistrées va sans doute se poser désormais en termes de représentation politique et de rééquilibrage régional dans les processus de décision.

C. LA QUESTION ISLAMISTE

La rentrée de l'islam politique dans le jeu politique tunisien n'est pas l'une des moindres tâches de la période de transition et en constitue l'un des défis majeurs. Le mouvement fait encore l'objet d'un discours parfois contradictoire chez les acteurs politiques. Tantôt il fait peur, tantôt il est reconnu comme partie intégrante, si ce n'est indispensable, de la transition démocratique. Conscient de cette ambiguïté, An-Nahda cherche tout à la fois à rassurer ses partenaires et à multiplier les formes de concertation, en s'intégrant au mieux dans les institutions, telle l'Instance supérieure.

Parmi les mouvements islamistes arabes, An-Nahda ressort de par ses efforts pour composer avec d'autres forces politiques et de par la diversité de son héritage intellectuel.

¹⁹³ Entretien de Crisis Group, Abdelwahad al-Homri et Sidaoui Bouraoui, membres de l'UGTT de Kasserine et Tala, 28 mars 2011 ; victimes d'exactions policières à Kasserine, 28 mars 2011.

¹⁹⁴ « Etude : Sidi Bouzid : une région à l'écart du développement », Tunis Afrique Presse, 24 mars 2011.

¹⁹⁵ Entretien de Crisis Group, diplômés chômeurs de Kasserine et Tala, membres de l'association al-Karamah, fin mars 2011.

¹⁹⁶ L'essentiel des universités publiques tunisiennes sont en effet concentrées au nord et dans les régions côtières. Pour les régions centrales, seules les villes de Kairouan, Gafsa et Gabes disposent de campus universitaires publics.

¹⁹⁷ La région de Kasserine comprend en effet l'un des sites romains les mieux conservés de Tunisie, Sufetula, entre Kasserine et Sbeitla.

¹⁹⁸ Entretien de Crisis Group, Souhad Saadli, diplômée chômeuse, responsable de l'association al-Karamah pour le gouvernorat de Kasserine, 29 mars 2011.

¹⁹⁹ Des personnalités locales comme Adnan Hajji, membre de l'union locale de l'UGTT de Gafsa et ancien leader du soulèvement du bassin minier de Gafsa et Redeyef en 2008, ou Samir Rebhi, l'une des figures syndicales de la ville de Kasserine, sont ainsi membres de l'Instance supérieure depuis début avril. Pour Adnan Hajji, « il faut sortir du système, pas seulement benaliste, mais aussi bourguibiste. Les deux premiers présidents de la Tunisie étaient issus de la région du Sahel, au nord. Les régions n'ont jamais été représentées politiquement. C'est économiquement et politiquement qu'il faut sortir du système de l'ancien régime ». Entretien de Crisis Group, 3 avril 2011.

Héritier du Mouvement de la tendance islamique (MTI), fondé au début des années 1980, le parti An-Nahda s'inscrit dans un paysage islamiste tunisien marqué historiquement par son pluralisme et, plus récemment, par son ouverture à d'autres cultures politiques. Aspect le plus frappant, An-Nahda intègre des thèmes chers aux autres formations et, ce faisant, cherche à calmer ceux qu'inquiète l'islamisme dans un pays qui a fait des avancées remarquables sur des questions clés comme les droits de la femme.

C'est d'ailleurs principalement sur ce sujet que le mouvement fait des gestes symboliques forts. En particulier, il affirme depuis le début des années 1990 ne pas vouloir remettre en cause le Code du statut personnel,²⁰⁰ une position réitérée lors de sa première conférence de presse depuis la chute de Ben Ali, le 8 février,²⁰¹ et tente de mettre en avant, régulièrement, son attachement à la place des femmes dans la représentation politique.²⁰² Mounia Ibrahim, membre du Bureau exécutif et responsable du Bureau des femmes au sein d'An-Nahda, affirme que :

Le mouvement travaille actuellement à un programme social et économique pour les droits de la femme, avec, notamment, des propositions de mesure concrètes, telles que la reconnaissance d'un salaire pour les femmes au foyer, afin qu'elles trouvent leur indépendance financière.²⁰³

Autre caractéristique significative, le parcours intellectuel et politique d'An-Nahda n'est pas réductible à la seule pensée des Frères musulmans, auxquels il se rattache pourtant idéologiquement. Si l'influence des écrits de Hassan al-Banna ou de Sayyid Qutb est patente,²⁰⁴ son principal leader, Rached Ghannouchi, un ancien nationaliste arabe, s'est trouvé à l'origine influencé également par les idées

tiers-mondistes d'un Ali Shariati,²⁰⁵ par l'expérience chiite de la révolution iranienne, ou encore par les écrits du leader islamiste soudanais Hassan al-Turabi.²⁰⁶ Ceci reflète une tendance tunisienne plus générale. Ainsi, dans les années 1980, en dehors d'An-Nahda, un courant islamiste-progressiste émerge autour de la revue 15/21.²⁰⁷ Dès 1994, An-Nahda s'engage par ailleurs dans le dialogue avec les courants nationalistes arabes et de gauche, étant l'un des mouvements fondateurs de la Conférence nationaliste et islamique, dont les congrès se tiennent tous les quatre ans à Beyrouth, au Liban.²⁰⁸

Le brassage entre islamisme et autres forces politiques prend diverses formes. Au cours des années 1990 et 2000, des membres du mouvement islamiste font leur entrée dans des formations laïques, comme le Congrès pour la république de Moncef Marzouki ou le PDP de Nejib Chebbi.²⁰⁹ Surtout, en l'absence d'autorisations d'activités légales, les activistes du parti restés en Tunisie ont dû s'investir dans la mouvance associative ou professionnelle.²¹⁰ L'expérience de l'immigration en France et au

²⁰⁰ Entré en vigueur en 1957, le Code du statut personnel tunisien interdit notamment la polygamie (article 18), et reconnaît le principe du divorce par consentement mutuel (article 31), fixant également un âge minimal requis de dix-huit ans pour les deux époux (article 5).

²⁰¹ Observation de Crisis Group, Tunis, 8 février 2011.

²⁰² An-Nahda publie ainsi un communiqué le 8 mars 2011, date de la « journée internationale de la femme », appelant à renforcer leur rôle dans la vie politique tunisienne. Son Bureau exécutif, formé le 8 février 2011, comprend par ailleurs deux femmes sur treize membres, et son Comité consultatif quatre sur 33.

²⁰³ Entretien de Crisis Group, Tunis, 8 avril 2011.

²⁰⁴ Hassan al-Banna, instituteur originaire de la ville d'Ismailiyya, en Egypte, est le fondateur, en 1928 des Frères musulmans. Sayyid Qutb, pendu en 1966 dans les prisons nassériennes, est un membre et intellectuel des Frères musulmans, mais considéré comme le père des idées islamistes radicales. Voir rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord de Crisis Group N°37, *Comprendre l'islamisme*, 2 mars 2005.

²⁰⁵ Intellectuel iranien, Ali Shariati, décédé en 1977, a développé une pensée à la croisée de l'islam politique chiite et des idées nationalistes tiers-mondistes et de gauche au cours des années 1960 et 1970. Il est notamment le traducteur de l'auteur anticolonialiste franco-martiniquais Franz Fanon en persan.

²⁰⁶ Hassan al-Turabi a été président du Parlement soudanais à la fin des années 1980. Intellectuel religieux islamiste, sa pensée contient de fortes références au nationalisme arabe, contrairement à la pensée des Frères musulmans égyptiens. Il fait aujourd'hui partie des opposants au président soudanais, Omar al-Bechir.

²⁰⁷ Composée d'anciens membres des Frères musulmans et partisans du MTI, la revue 15/21 (quinze pour le quinzième siècle de l'hégire du calendrier musulman, 21 pour XXI^e siècle du calendrier chrétien) et le courant islamiste-progressiste, emmené par Salah Eddine Jourchi et Hamida Enneifer, développèrent une pensée à mi-chemin entre la pensée islamiste et de gauche.

²⁰⁸ Rached Ghannouchi fait en effet partie des fondateurs de la Conférence nationaliste et islamique, une initiative réunissant des partis islamistes, nationalistes arabes et de gauche autour de la thématique du dialogue entre les courants islamistes et séculiers. L'initiative a été lancée au milieu des années 1990 par le Centre d'étude pour l'unité arabe – un centre de recherche et une maison d'édition – basé à Beyrouth.

²⁰⁹ C'est le cas par exemple d'un dirigeant du Parti démocratique progressiste comme Hamzah Hamzah, ancien membre de son Comité central, entré dans cette organisation en 2004. Il a toutefois démissionné du PDP fin janvier 2011, en raison de désaccords sur la stratégie gouvernementale et institutionnelle de Nejib Chebbi. Il n'a cependant pas rejoint An-Nahda depuis. Un autre dirigeant du PDP, Mohammed Hamrouni, lui aussi ancien membre du mouvement islamiste, a quitté la formation de Nejib Chebbi fin janvier pour protester contre les orientations gouvernementales du parti. Mais contrairement à Hamzah Hamzah, il a alors rejoint les rangs d'An-Nahda.

²¹⁰ Certains militants d'An-Nahda se sont particulièrement investis, par exemple, dans la LTDH et le CNLT. A Tunis, le mouvement An-Nahda est particulièrement bien représenté dans

Royaume-Uni a par ailleurs participé de l'ouverture du mouvement à d'autres sensibilités politiques, certains membres d'An-Nahda entrant ainsi dans des mouvements associatifs, musulmans ou non, et travaillant alors avec des formations politiques, syndicales et associatives françaises ou britanniques.²¹¹

Enfin, en 2005, An-Nahda signe la Plateforme du 18 octobre aux côtés de la gauche démocratique et libérale.²¹² Les dialogues conduits depuis octobre 2005 entre l'opposition de gauche tunisienne – PDP et Congrès pour la République en tête – et les islamistes ont joué un rôle capital, permettant de décloisonner les points de vue et d'atténuer les méfiances réciproques. Leur agenda commun comprend notamment la défense des droits des prisonniers politiques et la liberté de la presse. C'est en ce sens que des experts ont pu qualifier An-Nahda « d'islamisme pas comme les autres ».²¹³

Dès le déclenchement du soulèvement, An-Nahda cherche à rassurer, conscient des méfiances qui perdurent et du fait que le mouvement ne constitue qu'une partie du spectre politique et social.²¹⁴ An-Nahda rejette toute volonté hégémonique et récuse l'idée d'un Etat islamique. Un membre du mouvement explique ce comportement :

On a tiré des leçons de notre propre expérience, mais on a tiré aussi des leçons d'autres expériences, de ce qui se passait au Soudan, en Algérie et ailleurs. Il ne faut pas aller très loin, et il ne faut pas avoir comme objectif la prise du pouvoir. Cela a été l'erreur fondamentale des mouvements islamistes. Il faut envoyer des

signaux positifs à la communauté internationale, avec la démocratie comme choix définitif.²¹⁵

Son leader historique, Rached Ghannouchi, attend deux semaines avant de rentrer de son exil londonien et, lorsqu'il le fait, adopte un ton remarquablement discret. Comme le dit son Secrétaire général : « Nous ne voulions pas d'un retour à la Khomeïni, cela aurait été une provocation ». Plus généralement, le mouvement veut à tout prix éviter d'éveiller les craintes. Il ajoute :

Nous avons en tête le précédent du Hamas, la crainte de la dictature de la majorité. Nous sommes conscients qu'être seul peut s'avérer dangereux. Nous ne voulons pas être à nouveau dans une situation de polarisation. Et, pour cela, nous sommes prêts à faire des concessions.²¹⁶

Le parti se dit ainsi disposé à renoncer à se présenter aux présidentielles et d'avoir « une présence seulement limitée au Parlement, plafonnant autour des 15 pour cent, quitte à volontairement ne pas se présenter dans toutes les régions ».²¹⁷

Fait remarquable, depuis le 14 janvier aucun acteur politique ne refuse officiellement l'intégration d'An-Nahda dans le jeu politique. Cette absence d'hostilité de principe reflète à la fois son comportement modeste actuel et l'effet différé des différentes tentatives de dialogue passées entre les islamistes et les autres mouvements d'opposition. La logique d'intégration d'activistes du parti dans des formations associatives ou de défense des droits de l'homme a également contribué à cet apaisement des appréhensions et des peurs collectives.

Néanmoins, le mouvement fait encore peur à certains. La mouvance féministe tunisienne, structurée principalement autour de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), créée en 1989, et aujourd'hui représentée dans l'Instance supérieure, est principalement concernée. D'abord, les militantes féministes mettent en avant les positions passées d'An-Nahda : son acceptation actuelle du Code du statut personnel cache encore mal, selon elles, son refus passé de ce même code. Certaines parlent dans cette perspective de « double discours »²¹⁸ islamiste, cherchant à calmer les craintes sans pour autant modifier l'idéologie de base.

l'Ordre des avocats. Entretien de Crisis Group, Samir Dilou, membre d'An-Nahda et représentant de l'AISPP au sein de l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique, Tunis, 11 février 2011.

²¹¹ Le Collectif des musulmans de France (CMF), une association musulmane française proche de l'intellectuel suisse Tariq Ramadan, a pu ainsi accueillir des membres d'An-Nahda. Le Collectif a été particulièrement investi, depuis le début des années 2000, dans les mobilisations internationales à caractère altermondialistes et a travaillé avec des formations politiques et associatives issues de la gauche française.

²¹² La Plateforme du 18 octobre fut signée par deux dirigeants du mouvement An-Nahda, Ziad al-Douletli et Samir Dilou. Voir Lotfi Hajji, « The 18 October coalition for Rights and Freedom in Tunisia », op. cit.

²¹³ Voir Michel Camau et Vincent Geisser, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali* (Paris, 2003).

²¹⁴ « Il faut être réaliste : ce qui s'est passé en Tunisie était une surprise pour tout le monde. Les politiciens et les partis politiques sont venus après la chute de Ben Ali ». Entretien de Crisis Group, Habib Ellouz, membre du mouvement An-Nahda, Sfax, 10 février 2011.

²¹⁵ Ibid.

²¹⁶ Entretien de Crisis Group, Hamadi Jabali, Secrétaire général d'An-Nahda, Tunis, 5 février 2011.

²¹⁷ Entretien de Crisis Group, Ziad al-Douletli, membre de la direction d'An-Nahda, Tunis, 3 février 2011.

²¹⁸ Entretiens de Crisis Group, Bouchra Bellhajj Hamidi et Saïda Guerache, membres de la direction de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), février et avril 2011.

Seconde source de méfiance, l'attitude d'An-Nahda face à la laïcité. Avant la chute de Ben Ali, l'ATFD demandait encore l'abolition, dans la Constitution, de la référence à l'islam dans l'article premier.²¹⁹ An-Nahda rejette la suppression de cette référence. Tout en se défendant ainsi d'être une « direction religieuse » et se concevant comme « parti politique » cherchant à s'inscrire dans un « cadre constitutionnel », « à l'ombre de l'Etat », An-Nahda entend bien défendre le « patrimoine islamique », dans une « perspective réformiste entre l'islam et la modernité ».²²⁰ Cette prise de position nourrit toujours la méfiance entre les fractions les plus laïcistes du mouvement politique et associatif tunisien et les islamistes.²²¹

Ces craintes se trouvent enfin renforcées par le souvenir des affrontements, parfois violents, entre militants islamistes et de gauche sur les campus tunisiens au cours des années 1980,²²² ou par le recours ponctuel à la violence politique par des militants d'An-Nahda au début des années 1990.²²³

Reflète de ces suspicions, des mouvements de gauche et laïcs, au premier rang desquels l'ATFD, ont organisé à Tunis le 19 février, une manifestation de plusieurs centaines de personnes en faveur d'une « Tunisie laïque ».²²⁴ An-Nahda n'est pas nommément visé, mais la cible est implicite : les manifestants et manifestantes pointent du

doigt tout à tour « l'intégrisme », « le fanatisme » et « l'islamisme ».²²⁵

La dynamique de dialogue entre les islamistes et le reste du spectre politique, son intégration progressive au jeu politique, peuvent se laisser entraver à l'avenir par une remontée non seulement des appréhensions laïques, mais aussi par celle des sentiments religieux. An-Nahda n'est pas seul sur la scène islamiste. En mars et avril 2011, Hizb ut-Tahrir²²⁶ organise des manifestations de rues dans la capitale tunisienne et des prières collectives devant le ministère de l'Intérieur. Le 18 février, à Tunis, des maisons closes sont attaquées par des groupes de jeunes aux slogans islamiques ; la même scène se répète à Sfax le 28 février.²²⁷ Enfin, le pays assiste à l'émergence d'un mou-

²¹⁹ L'article premier de la Constitution tunisienne précise en effet que la « religion de la Tunisie est l'islam ».

²²⁰ Entretien avec Rached Ghannouchi (partie 1), leader du mouvement An-Nahda, *Tuniscope*, 4 avril 2011, www.tuniscope.com/index.php/web-tv/2405/ghannouchi-1.

²²¹ Aux côtés de l'ATFD, c'est le mouvement Tajdid qui reste l'un des plus hostiles au mouvement An-Nahda. Les activistes du Tajdid emploient souvent le terme « d'extrême droite religieuse » pour caractériser l'ensemble de la mouvance islamique, An-Nahda compris. Entretiens de Crisis Group, militants du mouvement Tajdid, février et mars 2011.

²²² Dans les années 1980, c'est au sein de l'Union générale des étudiants tunisiens (UGET) que militent alors les activistes étudiants de la gauche et de l'extrême gauche tunisienne. Les anciens membres de l'UGET font souvent état, lors de ces années, d'affrontements violents les opposant aux militants islamistes du MTI, plus tard renommé An-Nahda. Les islamistes s'étaient ainsi dotés d'un syndicat alternatif, l'Union générale tunisienne des étudiants (UGTE). Entretiens de Crisis Group, anciens activistes de l'Organisation communiste révolutionnaire (OCR, une formation marxiste aujourd'hui disparue) et anciens membres de l'UGET, Tunis, 18 mars 2011.

²²³ Lors de sa conférence de presse du 8 février 2011, Rached Ghannouchi a reconnu la responsabilité du mouvement dans les événements de Bab Souïqa, à Tunis, en avril 1991. Un local du RCD avait alors été attaqué par des militants du mouvement islamiste, et un gardien était mort brûlé vif.

²²⁴ « Manifestation pour une Tunisie laïque », Agence France-Presse, 19 février 2011.

²²⁵ Observation de Crisis Group lors de la manifestation pour une Tunisie laïque, Tunis, 19 février 2011.

²²⁶ Le Hizb ut-Tahrir, ou Parti de la libération, a été fondé en 1953 à Amman. C'est un parti à dimension internationale, existant tant dans le monde arabe qu'en Europe et en Asie centrale. Le Hizb ut-Tahrir ne reconnaît pas le principe de l'Etat-nation et réclame l'instauration d'un califat islamique, l'élection d'un Calife par l'ensemble de la *umma* (communauté musulmane), et une politique fondée sur la législation islamique. Selon des membres du mouvement, la section tunisienne aurait été créée au début des années 1980, et aurait par la suite été soumise à une forte répression. Les mêmes membres du parti dénie toute volonté d'utilisation de la violence politique et disent s'inscrire dans un cadre pacifique. Entretiens de Crisis Group, membres du Hizb ut-Tahrir lors de la manifestation du parti, Tunis, 1er avril 2011. Le 12 février, la première manifestation du parti est organisée à Tunis autour de la revendication d'un « califat islamique ». Observations de Crisis Group à la manifestation pour un califat islamique, Tunis, 12 février 2011. Voir aussi les vidéos circulant sur Internet : www.dailymotion.com/video/xh1a0m_marche-pour-khilafah-en-tunisie-12-fev-2011-hizb-ut-tahrir_news; www.dailymotion.com/video/xh1a0m_marche-pour-khilafah-en-tunisie-12-fev-2011-hizb-ut-tahrir_news; <http://califatblog.blogvie.com/2011/02/15/march-for-khilafah-itunesien-12-feb-2011-arrangeret-af-hizb-ut-tahrir/>. Le Hizb ut-Tahrir sera l'un des premiers partis politiques depuis la révolution à se voir refuser, le 12 mars, sa légalisation, en raison du rejet de la démocratie dans ses principes fondateurs.

²²⁷ Une semaine auparavant, une manifestation intégriste de quelques dizaines de personnes s'était réunie devant la synagogue de Tunis.

vement intégriste et salafiste²²⁸ dont le poids et la surface demeurent encore inconnus.²²⁹

L'ensemble de ces événements est de nature à réveiller les peurs collectives. Certaines militantes féministes craignent ainsi qu'An-Nahda, à l'avenir, se rapproche de courants intégristes et ne radicalise son discours en faveur d'une société islamique.²³⁰ An-Nahda pourrait se retrouver pris entre des feux contradictoires. Trop réformiste et modéré, il pourrait se voir reprocher par les courants plus radicaux sa trop grande logique institutionnelle et se trouver débordé par une dynamique à la base. Trop radical, et engageant le dialogue avec les salafistes,²³¹ An-Nahda pourrait tout aussi bien perdre ses atouts et le capital de respectabilité qu'il a su accumuler avec certains de ses partenaires. An-Nahda doit donc composer entre plusieurs intérêts contradictoires : rassurer les formations politiques et associatives tunisiennes tout en évitant de se laisser déborder par de nouveaux acteurs religieux.

²²⁸ La mouvance salafiste peut être définie comme une tendance contemporaine de l'islam sunnite, apparue depuis la fin des années 1970. Elle a d'abord un caractère missionnaire, tournant autour de l'idée de « réarmement moral », fondée sur une lecture littérale des textes sacrés, et inspirée de l'idéologie wahhabite saoudienne. Hostile au nationalisme, elle a également une conception transnationale de la communauté (*umma*) islamique. Sur la définition de la mouvance salafiste, voir Rapport de Crisis Group, *Comprendre l'islamisme*, op. cit.

²²⁹ Selon un ancien militant « islamiste-progressiste », aujourd'hui analyste politique et membre de la direction de la LTDH, « le salafisme est partout et nulle part à la fois. Il n'a pas de leaders connus. Pour le moment, il n'y a aucune étude scientifique ou partisane sur la réalité du courant salafiste, et les données du ministère de l'Intérieur sont en partie falsifiées. Ce qui est sûr et certain, c'est qu'il y a un indicateur : les prisons. Pendant les six ou sept dernières années, ce sont les salafistes qui ont payé le prix des arrestations, pas les autres courants. On estime le nombre de prisonniers liés à la mouvance salafiste entre 2 500 et 4 000 jeunes. Ce ne sont que des estimations : elles se basent sur le travail des mouvements de droits de l'homme, couplé à celui des avocats, des juristes et un peu des journaux ». Entretien de Crisis Group, Salah Eddin Jourchi, Tunis, 15 février 2011. Il est encore difficile de dire si les arrestations opérées ces dernières années correspondent effectivement au démantèlement de groupes structurés, ou simplement à « des arrestations liées au fait d'avoir un tract chez soi, ou un livre interdit par les autorités ». Ibid.

²³⁰ Entretiens de Crisis Group, Bouchra Bellhajj Hamidi et Saïda Guerache, membres de la direction de l'ATFD, février et avril 2011.

²³¹ Pour Habib Ellouz, un des fondateurs du mouvement An-Nahda, « ces tendances salafistes présentent donc un défi pour An-Nahda et pour la société en général. Maintenant, il faut discuter avec les salafistes, y compris avec ceux qui ont des idées très radicales, tout en rejetant leurs idées et leur comportement. On ne peut pas éradiquer ces courants sans avoir une démarche de dialogue avec eux ». Entretien de Crisis Group, Habib Ellouz, membre d'An-Nahda, Sfax, 10 février 2011.

Pour le moment, toutefois, l'intégration d'An-Nahda au système politique semble fonctionner. Le mouvement est officiellement devenu un parti politique légalisé depuis le 1er mars 2011 ;²³² il dispose désormais d'une publication hebdomadaire légale, *Al-Fajr* (L'Aube).²³³ L'ancien gouvernement de Mohammed Ghannouchi, tout comme celui de Béji Caïd Essebsi, ont ouvert un dialogue avec le mouvement et An-Nahda a fait partie du Conseil national pour la protection de la révolution, aux côtés de la gauche et de l'extrême gauche, souvent d'anciens adversaires d'hier. Aujourd'hui, An-Nahda est partie prenante de l'Instance supérieure censée préparer les futures élections pour une Assemblée constituante. Si les associations féministes s'en méfient encore, elles se retrouvent néanmoins à voter, le 11 avril, au côté du parti islamiste, le principe de la parité hommes-femmes dans la loi électorale pour une Assemblée constituante.

Cette politique prudente du mouvement An-Nahda est également due à un dernier facteur : c'est un parti qui a encore peur. Dans les années 1990, An-Nahda est la principale cible politique du régime de Ben Ali. La majeure partie de sa direction est décapitée par les grands procès de l'été 1992, aux cours desquels 279 membres du mouvement sont jugés devant des tribunaux militaires. 49 sont condamnés à une peine de prison à vie tandis que des milliers de partisans de base sont incarcérés.²³⁴ En 2008, un rapport du département d'Etat américain note qu'en dépit de la libération de la quasi-totalité des activistes d'An-Nahda, les violations des droits de l'homme persistent après leur sortie de prison.²³⁵ Pour Mustapha Ben Jafaar, leader du FDTL, les acteurs politiques tunisiens doivent donc aller « doucement avec An-Nahda, pour les intégrer pacifiquement dans le jeu politique. C'est un parti qui veut d'abord des garanties sur son droit d'exister et qui a peur ».²³⁶

²³² « Communiqué : le mouvement An-Nahda obtient son visa légal », mouvement An-Nahda, 1er mars 2011, www.nahdha.info/arabe/home.html.

²³³ Le premier numéro de *Al-Fajr* est sorti le 9 avril 2011.

²³⁴ Voir Bruno Callies de Salies, « Les deux visages de la dictature en Tunisie », *Le Monde diplomatique*, octobre 1999. Selon un responsable d'une association de soutien aux prisonniers proche d'An-Nahda, il ne reste plus aujourd'hui de militants du parti dans les prisons. Entretien de Crisis Group, Samir Dilou, membre du parti et président de l' AISPP, Tunis, 11 février 2011.

²³⁵ Le rapport évoque en particulier le harcèlement « des membres de la famille de militants islamistes en faisant en sorte que ceux-ci se voient refuser un emploi, des possibilités en matière d'éducation, un permis d'ouverture de commerce ainsi que le droit de se déplacer, et ce en raison des activités de leurs proches. En outre, les membres de la famille de militants sont soumis à une surveillance policière et à des interrogatoires ». « Rapport sur les droits de l'homme : 2008 », département d'Etat américain, <http://french.tunisia.usembassy.gov/root/nouvelles/nouvelles-de-washington/rapport-droits-de-lhomme-2008.html>.

²³⁶ Entretien de Crisis Group, Tunis, 10 février 2011.

Cette réalité complexe et nuancée explique le positionnement actuel d'An-Nahda. A cela faut-il ajouter un autre facteur. S'il est désormais bien un parti légalisé, il doit encore à la fois réunifier et homogénéiser une direction éclatée depuis le début des années 1990 entre plusieurs pays, une partie de sa direction ayant été basée en France et au Royaume-Uni, et répondre aux demandes de sa base historique concernant l'avenir des anciens prisonniers politiques.²³⁷ Le mouvement reconnaît lui-même que le parti doit s'adapter graduellement à la nouvelle donne nationale et à sa propre réapparition légale.²³⁸

Dans un paysage islamique éclaté et pluralisé, la question du dialogue avec An-Nahda est donc d'autant plus complexe. La légalisation du parti ainsi que les contacts multilatéraux entre l'organisation, le gouvernement et les autres formations politiques et associatives rendent compte d'une dynamique d'intégration largement positive, fondée sur des gages mutuels. Partie intégrante du paysage démocratique et politique, reconnu par tous les acteurs, même si suscitant encore des méfiances, An-Nahda n'est cependant plus seul. Et la radicalisation d'une petite faction du mouvement islamique pourrait conduire à un réveil patent de passions séculières et religieuses partiellement incontrôlables.

V. CONCLUSION

Plus de trois mois après le 14 janvier, les réformes engagées – même si elles paraissent encore insuffisantes à certains – permettent de mesurer le bilan. La Tunisie s'achemine désormais logiquement vers une seconde République. Si la page ne sera jamais tout à fait tournée avec le passé, c'est désormais un nouveau contrat social et politique qui se négocie. Face à ce défi, le pays bénéficie d'atouts considérables. Parmi eux, un paysage associatif et syndical développé, des partis politiques représentant un vaste éventail de positions idéologiques et un pluralisme qui est plus qu'en germe. La chute de la dictature ne donne pas sur un vide politique, bien au contraire.

La mobilisation des diplômés chômeurs des régions sinistrées du centre et du sud, tout comme celle de jeunes issus des classes moyennes et supérieures au cours de l'insurrection tunisienne, témoignent de l'apparition d'une nouvelle génération politique. Rares sont ceux qui regrettent le temps de Ben Ali, ou qui souhaitent réellement un retour à l'ordre ancien. Classe d'affaires, anciennes élites excédées par la politique des familles régnantes Ben Ali et Trabelsi, travailleurs n'ayant qu'un emploi précaire et chômeurs, jeunes étudiants, anciens opposants (qu'ils soient avocats, syndicalistes ou défenseurs des droits de l'homme) : la révolte tunisienne a fait l'objet d'un rare moment d'unanimité nationale.

Parmi les atouts dont bénéficie le pays, l'intégration des islamistes dans le jeu politique. Les signaux positifs sont là et donnent des raisons d'espérer une transition démocratique pacifique. En particulier, des concessions réelles et indéniables d'An-Nahda, notamment sur la question du droit des femmes, et un dialogue de facto entre l'ensemble des forces politiques, toutes tendances idéologiques confondues, laissent entrevoir la mise en œuvre d'un nouveau contrat social faisant l'objet d'un large consensus.

Enfin, en dépit des affrontements durant les mois de janvier et février entre l'opposition non-gouvernementale et le gouvernement transitoire de Mohammed Ghannouchi, depuis tombé, les acteurs politiques ont su montrer une remarquable capacité au compromis. La création de l'Instance supérieure en est un signe. En dépit des errements du mois de mars – manque de communication du gouvernement comme de l'Instance, représentativité insuffisante de cette dernière – le tir a été corrigé. Rien n'est tout à fait réglé. Les délais restent courts et incertains ; les élections pour une Assemblée nationale constituante, devant paver la voie à une seconde République, doivent se tenir dans un peu moins de quatre mois. Ceci exigera de l'Instance supérieure, pilote de la transition, qu'elle parvienne à trouver un consensus sur des questions importantes, un report laissant ainsi le pays dans une situation potentielle de vide politique et institutionnel.

²³⁷ Samir Dilou, membre du parti et président de l' AISPP dit à ce propos : « Nos discussions avec le gouvernement ou avec les partis politiques et les syndicats ne portent pas forcément sur le rôle des commissions gouvernementales ou la forme de transition démocratique, le Conseil de la révolution, etc. Nous discutons beaucoup avec le gouvernement des anciens prisonniers, de leur reconversion sociale, c'est un dossier central pour nous. Nous négocions par exemple sur l'indemnisation de leurs familles ». Entretien de Crisis Group, Tunis, 11 février 2011.

²³⁸ Le Secrétaire général du parti admet que l'une des priorités d'An-Nahda est de se « restructurer ». Entretien de Crisis Group, Hamadi Jabali, Secrétaire général d'An-Nahda, Tunis, 5 février 2011. Dans un autre entretien, il précise : « Par la force des choses, notre mouvement s'est trouvé morcelé. La plupart des cadres dirigeants étaient en prison... Ce qui nous a franchement étonnés, c'est la facilité avec laquelle notre organisation s'est disloquée au point de ne plus pouvoir communiquer avec ses membres ». Zyed Krichen, « Entretien avec Hamadi Jabali, Secrétaire général d'An-Nahda », hebdomadaire *Réalités*, numéro 1311, 10 février 2011.

Bien sûr, les problèmes perdurent et, dans certains cas, s'aggravent. Une situation économique dégradée, combinée aux problèmes sociaux ayant donné naissance au soulèvement, pourraient provoquer de nouveaux mouvements contestataires partis des couches les plus précarisées de la société. Entre le temps court des mobilisations sociales, légitimes, et le temps long des réformes, nécessaires, le gouffre est grand. Qui plus est, ce sont les régions économiquement sinistrées qui ont le plus payé le prix de la répression policière des mois de décembre et janvier. La demande de justice sociale y croise donc celle de la justice politique. Une transition démocratique s'en tenant à la seule question des libertés publiques pourrait donc bien se retrouver percutée, à l'avenir, par la colère des provinces sur la scène politique. Le problème d'origine – le mal développement – reste entier et le sentiment d'injustice est toujours profond.

Il y a donc avant tout urgence sociale. Les gouvernements Ghannouchi et Essebsi ont pris des mesures importantes mais la Tunisie devra, à l'avenir, bénéficier non pas seulement d'une aide de la communauté internationale, mais d'une logique de partenariat entre tous les acteurs sociaux nationaux. Plutôt que de répondre, au coup par coup, dans une logique systématique du rapport de force, à des mouvements sociaux exprimant leur colère, mieux vaudrait-il une démarche associant en amont, de manière systématique, le gouvernement, les organisations syndicales et de chômeurs, et les représentations patronales. Ils doivent travailler d'ores et déjà à un plan d'urgence sociale discuté entre tous les partenaires sociaux, et bénéficiant d'une aide conséquente de la communauté internationale.

Celle-ci pourrait commencer par travailler à un allègement de la dette pour réinvestir les moyens financiers propres à la Tunisie dans des programmes sociaux, tout en veillant à ce que les avoirs de la famille Ben Ali à l'étranger soient, dans des délais respectables, remis au gouvernement tunisien. La communauté internationale a certes fait quelques gestes significatifs, notamment en ce qui concerne l'aide humanitaire aux réfugiés provenant de Libye. Mais l'aide économique doit aussi être davantage coordonnée internationalement, s'inscrire dans un plan global, et doit être discutée de manière partenariale avec le gouvernement tunisien, mais aussi avec la société civile ainsi que les mouvements associatifs et syndicaux.

Les revendications des provinces touchant à la question de la représentation politique, c'est aussi aux partis, qui bénéficient du scrutin de liste à la proportionnelle, de devoir intégrer dans leurs listes des représentants indépendants des régions. Le rétablissement de la confiance entre les jeunes précaires révoltés des régions d'une part, et les institutions du pays de l'autre, tient pour beaucoup en cette manifestation d'une volonté de réforme globale et en partenariat. Par ailleurs, la réforme sécuritaire et l'amé-

nagement des mécanismes de la justice sont aussi essentiels pour rétablir la confiance.

La transition démocratique exige également une logique de transparence. Les différentes commissions mises en place – sur les exactions et violences, sur la corruption – ainsi que l'Instance supérieure, constituent des signes encourageants. Mais il ne suffit pas qu'elles travaillent et qu'elles aient des résultats. Encore faut-il que ces résultats soient connus, médiatisés, de manière à ce qu'ils consolident la confiance de la population dans les institutions transitoires. Une logique accrue de coordination, mais également de médiatisation et d'information, impliquant les commissions, l'Instance supérieure et le gouvernement, pourraient renforcer le lien entre population et institutions transitoires.

Sur le dossier islamiste, enfin, les peurs mutuelles persistent, notamment entre An-Nahda et les franges les plus laïcistes du spectre politique. Le dialogue reste entaché de méfiance. Celle-ci peut être dépassée car, de façon générale, l'opposition entre islamistes et sécularistes semble au premier abord relever moins de véritables désaccords politiques actuels que de soupçons hérités du passé. La meilleure façon de surmonter ce problème réside dans un dialogue franc et organisé, afin que les acteurs puissent connaître les positions respectives des parties en présence, en particulier sur les sujets les plus litigieux, notamment les droits des femmes. D'où l'intérêt de voir les mouvements islamistes, féministes, progressistes et libéraux organiser de véritables espaces formels de discussion.

La transition tunisienne représente un double défi, démocratique et social. C'est de la combinaison effectuée entre ces deux volets que dépendra le succès de l'expérience actuelle. En ce sens, la logique participative à l'œuvre, associant forces politiques, syndicales et associatives, est déjà prometteuse.

Tunis/Bruxelles, 28 avril 2011

ANNEXE A

CARTE DE LA TUNISIE



Avec l'aimable autorisation de l'Université du Texas à Austin.

ANNEXE B

GLOSSAIRE

AISPP	L'Association internationale de soutien aux prisonniers politiques, dirigée par Samir Dilou, est proche du mouvement islamiste An-Nahda.
An-Nahda	An-Nahda (la Renaissance) est la principale formation islamiste tunisienne. Née au début des années 1980 sous le nom de Mouvement de la tendance islamique (MTI), dirigée par Rached Ghannouchi, considérablement réprimée au cours des années 1990 par le régime de Ben Ali, An-Nahda est désormais un parti légalisé.
ATF	L'Association des Tunisiens en France est l'un des principaux mouvements de l'immigration tunisienne.
ATFD	L'Association tunisienne des femmes démocrates est la principale formation féministe tunisienne. Elle a été fondée à la fin des années 1980.
ATUGE	L'Association des Tunisiens des grandes écoles a été fondée en 1990. Elle regroupe les diplômés tunisiens des grandes écoles françaises.
CNLT	Le Conseil national pour les libertés en Tunisie a été fondé en 1999. Il est dirigé par Sihem Bensedrine et Omar Mestiri.
CNPR	Le Conseil national pour la protection de la révolution a été fondé au mois de février 2011, en opposition au gouvernement transitoire de Mohammed Ghannouchi.
Coalition du 18 octobre	Formée le 18 octobre 2005, cette coalition regroupait notamment le Parti démocratique progressiste, le Parti communiste des ouvriers tunisiens, les islamistes d'An-Nahda, ainsi que plusieurs figures indépendantes de l'opposition légale et illégale à Ben Ali. Ses principales revendications concernaient la légalisation des partis politiques, la libéralisation de la presse et la libération des prisonniers politiques.
CPR	Le Congrès pour la République est un parti politique fondé en 2001. Membre de l'opposition illégale sous Ben Ali, il est présidé par Moncef Marzouki, un médecin ayant été président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme au début des années 1990.
FDTL	Le Front démocratique pour le travail et les libertés, fondé en avril 1994, est un parti politique de sensibilité sociale-démocrate, membre de l'Internationale socialiste (IS). Il est présidé par Mustapha Ben Jafaar, un ancien opposant à Ben Ali.
FTCR	La Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives est l'une des principales associations de l'immigration tunisienne en France.
Front du 14 janvier	Le Front du 14 janvier est un regroupement de la gauche radicale marxiste tunisienne et de mouvements nationalistes arabes, fondé après la chute de Ben Ali. Il regroupe le PCOT, le Mouvement des Patriotes démocrates (Wataf), La Ligue de gauche ouvrière (trotskyste), le Mouvement des unionistes nassériens, le Courant Baath, le Parti du travail démocratique et patriotique (PTDP) et la Gauche indépendante.
GEAST	Le Groupe d'études et d'action socialiste a été fondé dans les années 1960, autour de la revue <i>al-Afaq</i> (Perspectives). Le GEAST a donné naissance à la majorité des groupes de la gauche radicale tunisienne au cours des années 1970.
Hizb ut-Tahrir	Le Parti de la libération est un mouvement islamiste international, prônant la reconstitution d'un califat islamique.
Houria wa-Insaf	Houria wa-Insaf (Liberté et équité) est une association de lutte pour les droits de l'homme, proche du mouvement islamiste An-Nahda.
LTDH	La Ligue tunisienne des droits de l'homme a été formée à la fin des années 1970. Elle est membre de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH).
PCOT	Le Parti communiste des ouvriers tunisiens, fondé à la fin des années 1980, est aujourd'hui une des principales tendances de la gauche radicale marxiste tunisienne. De sensibilité maoïste, il est actuellement dirigé par Hama Hammami.
PDP	Le Parti démocratique progressiste, fondé en 2001, est un parti politique de centre-gauche qui a été membre de l'opposition légale sous Ben Ali. Sa principale figure est Ahmed Nejib Chebbi.

RCD	Le Rassemblement constitutionnel démocratique est l'ancien parti dirigeant du président Ben Ali. Il est l'héritier du Néo-Destour (qui signifie constitution), fondé par l'ancien premier président tunisien, Habib Bourguiba.
SNJT	Le Syndicat national des journalistes tunisiens, présidé par Neji Bghouri, a été fondé en 2008, comme premier syndicat de journalistes indépendant du régime.
Tajdid	Le mouvement Tajdid (le Renouveau), fondé en 1993, est l'héritier de l'ancien Parti communiste tunisien. Il a fait partie, sous Ben Ali, de l'opposition légale. Son actuel Secrétaire général est Ahmed Ibrahim.
UGET	L'Union générale des étudiants tunisiens est le principal syndicat étudiant. Dans les années 1980, un syndicat alternatif, proche des islamistes d'An-Nahda, est créé : l'Union générale tunisienne des étudiants (UGTE).
UGTT	L'Union générale tunisienne du travail a été fondée en 1946. Elle a participé à l'Assemblée nationale constituante de 1959. Unique centrale syndicale à côté du syndicat patronal de l'UTICA (Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat) jusqu'à la chute de Ben Ali, elle est aujourd'hui présidée par Abessalam Jrad.
Watad	Les Watad (Patriotes démocrates) sont l'une des principales familles de la gauche radicale marxiste tunisienne. Implanté dans l'UGTT, le courant Watad est aujourd'hui représenté par deux formations politiques, le Mouvement des patriotes démocrates, présidé par Choukri Belaïd, et le Parti du travail démocratique et patriotique (PTDP) de Mohammed Jmour.

ANNEXE C

A PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

International Crisis Group est une organisation non-gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 130 personnes réparties sur cinq continents. Celles-ci conçoivent des analyses de terrain et mènent une sensibilisation à haut niveau dans un but de prévention et de résolution des conflits.

L'approche de Crisis Group est fondée sur une recherche de terrain. Des équipes d'analystes postés dans des pays à risque ou à proximité de ceux-ci effectuent des recherches sur le terrain. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux décideurs internationaux. Crisis Group publie également *Crisis Watch*, un bulletin mensuel de douze pages offrant une mise à jour régulière et succincte des situations de conflit potentiel ou en cours les plus importantes partout dans le monde.

Les rapports et briefings de Crisis Group sont largement diffusés par courrier électronique. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin de les sensibiliser à ses analyses et de générer un soutien pour ses recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir rapports et recommandations auprès des décideurs politiques du monde entier. Le Conseil d'administration est co-présidé par Christopher Patten, ancien Commissaire européen aux Relations extérieures, et par Thomas Pickering, ancien ambassadeur des Etats-Unis. Louise Arbour, ancienne haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et ancienne procureur en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, est la présidente de Crisis Group depuis juillet 2009.

Crisis Group a son siège à Bruxelles et des bureaux de liaison à Washington DC (où l'organisation est basée en tant qu'entité légale) et New York, un bureau à Londres, et deux présences de liaison à Moscou et Pékin. L'organisation dispose actuellement de neuf bureaux de terrain (à Bichkek, Bogota, Dakar, Islamabad, Istanbul, Jakarta, Nairobi, Pristina et Tbilissi) et quatorze représentations locales (Bakou, Bangkok, Beyrouth, Bujumbura, Damas, Dili, Jérusalem, Kaboul, Katmandou, Kinshasa, Port-au-Prince, Pretoria, Sarajevo et Séoul). Crisis Group couvre une soixantaine de pays et territoires touchés ou menacés par des crises sur quatre continents. En Afrique, il s'agit de : Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Erythrée, Ethiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Madagascar, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad et Zimbabwe ; en Asie : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie/Myanmar, Cachemire, Corée du Nord, Détroit de Taïwan, Indonésie, Kazakhstan,

Kirghizstan, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Turkménistan ; en Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Géorgie, Kosovo, Macédoine, Russie (Nord-Caucase), Serbie et Turquie ; au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : Algérie, Arabie Saoudite, Egypte, Iran, Iraq, Israël/Palestine, Liban, Maroc, Syrie et Yémen ; et en Amérique latine et aux Caraïbes : Bolivie, Colombie, Equateur, Guatemala, Haïti et Venezuela.

Crisis Group reçoit l'appui financier d'une multitude de gouvernements, fondations institutionnelles et donateurs privés. Les agences et départements gouvernementaux suivants ont offert un appui financier au cours des dernières années : l'Agence américaine pour le Développement international, l'Agence australienne pour le Développement international, l'Agence autrichienne pour le Développement, l'Agence canadienne de Développement international, l'Agence japonaise pour la Coopération internationale, l'Agence néo-zélandaise pour le Développement international, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, la Commission européenne, le Centre de recherches pour le Développement international du Canada, le Conseil de la Recherche économique et sociale du Royaume-Uni, le Département des Affaires étrangères et du Commerce de l'Australie, le Département des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, le Département du Royaume-Uni pour le Développement international, le Ministère allemand fédéral des Affaires étrangères, le Ministère belge des Affaires étrangères, le Ministère royal des Affaires étrangères du Danemark, le Ministère des Affaires étrangères des Emirats Arabes Unis, le Ministère finlandais des Affaires étrangères, le Ministère français des Affaires étrangères, Irish Aid, le Ministère des Affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein, le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, le Ministère néerlandais des Affaires étrangères, le Ministère slovène des Affaires étrangères, le Ministère suédois des Affaires étrangères, le Ministère tchèque des Affaires étrangères, le Ministère royal norvégien des Affaires étrangères et le Ministère des Affaires étrangères turc.

Les fondations et donateurs du secteur privé, qui ont fourni un soutien financier au cours des dernières années, regroupent : Better World Fund, Carnegie Corporation of New York, The Charitable Foundation, Clifford Chance Foundation, Connect U.S. Fund, The Elders Foundation, Henry Luce Foundation, William & Flora Hewlett Foundation, Humanity United, Hunt Alternatives Fund, Jewish World Watch, Korea Foundation, John D. & Catherine T. MacArthur Foundation, Open Society Institute, Victor Pinchuk Foundation, Ploughshares Fund, Radcliffe Foundation, Rockefeller Brothers Fund, Sigrid Rausing Trust, et VIVA Trust.

avril 2011

ANNEXE D

RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP SUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD DEPUIS 2008

Afrique du Nord

- Egypt's Muslim Brothers: Confrontation or Integration?*, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°76, 18 juin 2008 (aussi disponible en arabe).
- Popular Protest in North Africa and the Middle East (I): Egypt Victorious?*, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°101, 24 février 2011 (aussi disponible en arabe).
- #### *Conflit Israélo-Arabe*
- Ruling Palestine I: Gaza Under Hamas*, Rapport Moyen-Orient N°73, 19 mars 2008 (aussi disponible en arabe).
- Lebanon: Hizbollah's Weapons Turn Inward*, Briefing Moyen-Orient N°23, 15 mai 2008 (aussi disponible en arabe).
- La nouvelle équation libanaise : le rôle central des Chrétiens*, Rapport Moyen-Orient N°78, 15 juillet 2008 (aussi disponible en anglais).
- Ruling Palestine II: The West Bank Model?*, Rapport Moyen-Orient N°79, 17 juillet 2008 (aussi disponible en arabe).
- Round Two in Gaza*, Briefing Moyen-Orient N°24, 11 septembre 2008 (aussi disponible en arabe).
- Palestine Divided*, Briefing Moyen-Orient N°25, 17 décembre 2008 (aussi disponible en arabe).
- Ending the War in Gaza*, Briefing Moyen-Orient N°26, 5 janvier 2009 (aussi disponible en arabe et hébreu).
- Dialoguer avec Damas ? Les leçons de l'expérience française*, Briefing Moyen-Orient N°27, 15 janvier 2009 (aussi disponible en anglais et arabe).
- Engaging Syria? U.S. Constraints and Opportunities*, Rapport Moyen-Orient N°83, 11 février 2009 (aussi disponible en arabe).
- Nurturing Instability: Lebanon's Palestinian Refugee Camps*, Rapport Moyen-Orient N°84, 19 février 2009 (aussi disponible en arabe et hébreu).
- Gaza's Unfinished Business*, Rapport Moyen-Orient N°85, 23 avril 2009 (aussi disponible en arabe et hébreu).
- Les élections libanaises : éviter un nouveau cycle de confrontation*, Rapport Moyen-Orient N°87, 4 juin 2009 (aussi disponible en anglais).
- Israel's Religious Right and the Question of Settlements*, Rapport Moyen-Orient N°89, 20 juillet 2009 (aussi disponible en arabe et hébreu).
- Palestine: Salvaging Fatah*, Rapport Moyen-Orient N°91, 12 novembre 2009 (aussi disponible en arabe).
- Reshuffling the Cards? (I): Syria's Evolving Strategy*, Rapport Moyen-Orient N°92, 14 décembre 2009 (aussi disponible en arabe).
- Reshuffling the Cards? (II): Syria's New Hand*, Rapport Moyen-Orient N°93, 16 décembre 2009 (aussi disponible en arabe).
- Tipping Point? Palestinians and the Search for a New Strategy*, Rapport Moyen-Orient N°95, 26 avril 2010 (aussi disponible en arabe et hébreu).
- Lebanon's Politics: The Sunni Community and Hariri's Future Current*, Rapport Moyen-Orient N°96, 26 mai 2010 (aussi disponible en arabe).
- Drums of War: Israel and the "Axis of Resistance"*, Rapport Moyen-Orient N°97, 2 août 2010 (aussi disponible en arabe et hébreu).
- Squaring the Circle: Palestinian Security Reform under Occupation*, Rapport Moyen-Orient N°98, 7 septembre 2010 (aussi disponible en arabe et hébreu).
- Nouvelle crise, vieux démons au Liban: les leçons oubliées de Bab Tebbaneh/Jabal Mohsen*, Briefing Moyen-Orient N°29, 14 octobre 2010.
- Trial by Fire: The Politics of the Special Tribunal for Lebanon*, Rapport Moyen-Orient N°100, 2 décembre 2010.
- Gaza: The Next Israeli-Palestinian War?*, Briefing Moyen-Orient N°30, 24 mars 2011 (aussi disponible en arabe et hébreu).
- Radical Islam in Gaza*, Rapport Moyen-Orient N°104, 29 mars 2011 (aussi disponible en hébreu).
- #### *Irak/Iran/Golfe*
- Iraq's Civil War, the Sadrists and the Surge*, Rapport Moyen-Orient N°72, 7 février 2008 (aussi disponible en arabe).
- Iraq After the Surge I: The New Sunni Landscape*, Rapport Moyen-Orient N°74, 30 avril 2008 (aussi disponible en arabe).
- Iraq After the Surge II: The Need for a New Political Strategy*, Rapport Moyen-Orient N°75, 30 avril 2008 (aussi disponible en arabe).
- Failed Responsibility: Iraqi Refugees in Syria, Jordan and Lebanon*, Rapport Moyen-Orient N°77, 10 juillet 2008 (aussi disponible en arabe).
- Oil for Soil: Toward a Grand Bargain on Iraq and the Kurds*, Rapport Moyen-Orient N°80, 28 octobre 2008 (aussi disponible en arabe et kurde).
- Turkey and Iraqi Kurds: Conflict or Cooperation?*, Rapport Moyen-Orient N°81, 13 novembre 2008 (aussi disponible en arabe, kurde et turc).
- Iraq's Provincial Elections: The Stakes*, Rapport Moyen-Orient N°82, 27 janvier 2009 (aussi disponible en arabe).
- Yemen: Defusing the Saada Time Bomb*, Rapport Moyen-Orient N°86, 27 mai 2009 (aussi disponible en arabe).
- U.S.-Iranian Engagement: The View from Tehran*, Briefing Moyen-Orient N°28, 2 juin 2009 (aussi disponible en arabe et farsi).
- Iraq and the Kurds: Trouble Along The Trigger Line*, Rapport Moyen-Orient N°88, 8 juillet 2009 (aussi disponible en arabe et kurde).
- Iraq's New Battlefield: The Struggle over Ninewa*, Rapport Moyen-Orient N°89, 28 septembre 2009 (aussi disponible en arabe et kurde).
- Iraq's Uncertain Future: Elections and Beyond*, Rapport Moyen-Orient N°94, 25 février 2010 (aussi disponible en arabe).
- Loose Ends: Iraq's Security Forces between U.S. Drawdown and Withdrawal*, Rapport Moyen-Orient N°99, 26 octobre 2010 (aussi disponible en arabe).
- Popular Protest in North Africa and the Middle East (II): Yemen between Reform and Revolution*, Rapport Moyen-Orient N°102, 10 mars 2011.
- Iraq and the Kurds: Confronting Withdrawal Fears*, Rapport Moyen-Orient N°103, 28 mars 2011.
- Popular Protests in North Africa and the Middle East (III): The Bahrain Revolt*, Rapport Moyen-Orient N°103, 4 avril 2011.

ANNEXE E

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

PRÉSIDENT

Thomas R Pickering

Ancien ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations unies, de la Russie, de l'Inde, d'Israël, d'El Salvador, du Nigeria et de la Jordanie ; vice-président de Hills & Company

PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Louise Arbour

Ancienne haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et procureur en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda

COMITE DE DIRECTION

Morton Abramowitz

Ancien secrétaire d'Etat adjoint et ambassadeur des Etats-Unis en Turquie

Cheryl Carolus

Ancienne haut commissaire de l'Afrique du Sud auprès du Royaume-Uni et secrétaire générale de l'ANC

Maria Livanos Cattai

Membre du Conseil d'administration, Petroplus Holdings, Suisse

Yoichi Funabashi

Ancien rédacteur en chef de l'*Asahi Shimbun*, Japon

Frank Giustra

Président-directeur général, Fiore Capital

Ghassan Salamé

Doyen de l'Ecole des Affaires internationales, Sciences Po, Paris

George Soros

Président, Open Society Institute

Pär Stenbäck

Ancien ministre des Affaires étrangères de la Finlande

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

Adnan Abu-Odeh

Ancien conseiller politique du Roi Abdallah II et du Roi Hussein et représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies

Kenneth Adelman

Ancien ambassadeur des Etats-Unis et directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement

Kofi Annan

Ancien Secrétaire général des Nations unies ; prix Nobel de la Paix (2001)

Nahum Barnea

Editorialiste en chef de *Yedioth Ahronoth*, Israël

Samuel Berger

Président, Albright Stonebridge Group LLC ; ancien conseiller à la Sécurité nationale des Etats-Unis

Emma Bonino

Vice-présidente du Sénat ; ancienne ministre pour les Affaires européennes et le Commerce extérieur d'Italie et commissaire européenne pour l'Aide humanitaire

Wesley Clark

Ancien commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe

Sheila Coronel

Professeur « Toni Stabile » de pratique de journalisme d'investigation ; directeur, Centre Toni Stabile pour le journalisme d'investigation, Université de Columbia

Jan Egeland

Directeur de l'Institut norvégien des affaires internationales ; ancien sous-secrétaire général aux Affaires humanitaires et coordonnateur des Secours d'urgence des Nations unies

Uffe Ellemann-Jensen

Ancien ministre des Affaires étrangères du Danemark

Gareth Evans

Président honoraire de Crisis Group ; ancien ministre des Affaires étrangères d'Australie

Mark Eyskens

Ancien Premier ministre de Belgique

Joshua Fink

Président-directeur général & Chef des investissements, Enso Capital Management LLC

Joschka Fischer

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Allemagne

Jean-Marie Guéhenno

Professeur « Arnold Saltzman » d'études sur la paix et les conflits, Université de Columbia ; ancien sous-secrétaire général du Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies

Carla Hills

Ancienne ministre au Logement et représentante au Commerce extérieur des Etats-Unis

Lena Hjelm-Wallén

Ancienne vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Suède

Swanee Hunt

Ancienne ambassadrice des Etats-Unis en Autriche ; présidente de l'Institute for Inclusive Security ; présidente de Hunt Alternatives Fund

Mo Ibrahim

Fondateur et président, Mo Ibrahim Foundation ; fondateur, Celtel International

Igor Ivanov

Ancien ministre des Affaires étrangères de la Fédération russe

Asma Jahangir

Présidente de l'Association du Barreau de la Cour suprême du Pakistan ; Ancien rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction

Wim Kok

Ancien Premier ministre des Pays-Bas

Ricardo Lagos

Ancien président du Chili

Joanne Leedom-Ackerman

Ancienne Secrétaire internationale de PEN International ; romancière et journaliste, Etats-Unis

Lord (Mark) Malloch-Brown

Ancien administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et vice-secrétaire général des Nations unies

Lalit Mansingh

Ancien ministre des Affaires étrangères de l'Inde, ambassadeur auprès des Etats-Unis et haut commissaire au Royaume-Uni

Jessica Tuchman Mathews

Présidente, Carnegie Endowment for International Peace, Etats-Unis

Benjamin Mkapa

Ancien président de la Tanzanie

Moisés Naím

Senior Associate, Programme d'Economie Internationale, Carnegie Endowment for International Peace ; ancien rédacteur en chef, *Foreign Policy*

Ayo Obe

Juriste, Lagos, Nigeria

Paul Reynolds

Président-directeur général, Canaccord Financial Inc. ; Vice-Président, Global Head of Canaccord Genuity

Güler Sabancı

Présidente, Sabancı Holding, Turquie

Javier Solana

Ancien haut représentant de l'Union européenne pour la Politique étrangère et de sécurité commune, Secrétaire général de l'OTAN et ministre des Affaires étrangères d'Espagne

Lawrence Summers

Ancien directeur du National Economic Council et secrétaire du Trésor des Etats-Unis ; Président honoraire de l'Université d'Harvard

CONSEIL PRESIDENTIEL

Groupe éminent de donateurs privés qui apportent un soutien et une expertise essentiels à Crisis Group.

Canaccord Finacial Inc.	Steve Killelea	Harry Pokrandt
Mala Gaonkar	George Landegger	Ian Telfer
Frank Holmes	Ford Nicholson	Neil Woodyer

CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Donateurs privés qui contribuent régulièrement, par leur savoir et leur expérience, aux activités de Crisis Group.

APCO Worldwide Inc.	Rita E. Hauser	Jean Manas	Shell
Stanley Bergman & Edward Bergman	Joseph Hotung	McKinsey & Company	Statoil
Harry Bookey & Pamela Bass-Bookey	Iara Lee & George Gund III Foundation	Harriet Mouchly-Weiss	Belinda Stronach
Chevron	George Kellner	Näringslivets Internationella Råd (NIR) – International Council of Swedish Industry	Talisman Energy
Neil & Sandy DeFeo	Amed Khan	Yves Oltramare	Tilleke & Gibbins
Equinox Partners	Faisel Khan	Anna Luisa Ponti & Geoffrey Hoguet	Kevin Torudag
Fares I. Fares	Zelmira Koch Polk	Michael Riordan	VIVA Trust
Neemat Frem	Elliott Kulick		Yapı Merkezi Construction and Industry Inc.
Seth Ginns	Liquidnet		

CONSEILLERS

Anciens membres du Conseil d'administration qui maintiennent leur collaboration avec Crisis Group et apportent leurs conseils et leur soutien (en accord avec toute autre fonction qu'ils peuvent exercer parallèlement).

Martti Ahtisaari Chairman Emeritus	Mong Joon Chung	Timothy Ong	Uta Zapf
George Mitchell Chairman Emeritus	Pat Cox	Olara Otunnu	Ernesto Zedillo
HRH Prince Turki al-Faisal	Gianfranco Dell'Alba	Lord (Christopher) Patten	
Hushang Ansary	Jacques Delors	Shimon Peres	
Óscar Arias	Alain Destexhe	Victor Pinchuk	
Ersin Arıoğlu	Mou-Shih Ding	Surin Pitsuwan	
Richard Armitage	Gernot Erler	Cyril Ramaphosa	
Diego Arria	Marika Fahlén	Fidel V. Ramos	
Zainab Bangura	Stanley Fischer	George Robertson	
Shlomo Ben-Ami	Malcolm Fraser	Michel Rocard	
Christoph Bertram	I.K. Gujral	Volker Rühe	
Alan Blinken	Max Jakobson	Mohamed Sahnoun	
Lakhdar Brahimi	James V. Kimsey	Salim A. Salim	
Zbigniew Brzezinski	Aleksander Kwasniewski	Douglas Schoen	
Kim Campbell	Todung Mulya Lubis	Christian Schwarz-Schilling	
Jorge Castañeda	Allan J. MacEachen	Michael Sohlman	
Naresh Chandra	Graça Machel	Thorvald Stoltenberg	
Eugene Chien	Nobuo Matsunaga	William O. Taylor	
Joaquim Alberto Chissano	Barbara McDougall	Leo Tindemans	
Victor Chu	Matthew McHugh	Ed van Thijn	
	Miklós Németh	Simone Veil	
	Christine Ockrent	Shirley Williams	
		Grigory Yavlinski	